

Les états financiers

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

RAPPORT DU GESTIONNAIRE

Conformément au contrat de gestion intervenu entre la Société d'habitation du Québec et Immobilière SHQ, les états financiers de Immobilière SHQ ont été dressés par la direction de la Société d'habitation du Québec qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans « la situation financière et les états financiers ».

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société d'habitation du Québec maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Le gestionnaire procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme.

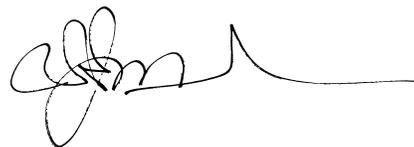
Immobilière SHQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration de celle-ci surveille la façon dont la direction de la Société d'habitation du Québec s'acquitte

des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, rencontre cette dernière ainsi que le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et les approuve.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Immobilière SHQ de l'exercice clos le 31 décembre 2010 conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de son audit, la responsabilité du gestionnaire pour les états financiers, sa responsabilité d'auditeur ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Aussi, je suis en mesure de confirmer que la Société d'habitation du Québec a rempli adéquatement toutes les obligations et tous les engagements prévus au contrat de gestion.

Le président-directeur général,
Société d'habitation du Québec



William John MacKay

Québec, le 13 juin 2011

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Immobilière SHQ, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, l'état des résultats et déficit cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La responsabilité de ces états financiers incombe à Immobilière SHQ. La direction de la Société d'habitation du Québec est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déon-

nologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Immobilière SHQ au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de ses

activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**Rapport relatif à d'autres obligations
légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

 Renaud Lachance FCA auditeur

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 13 juin 2011

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010 (en milliers de dollars)

	Notes	2010	2009
PRODUITS			
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	14	159 510	162 401
Intérêts et autres	14	27 793	28 785
Gain sur disposition d'immeubles		191	52
Gain sur la vente de placements	8	132	-
		187 626	191 238
CHARGES			
Intérêts	14	108 508	116 249
Amortissement des immeubles	5	87 564	81 452
Remise aux organismes du gain ou du produit sur disposition d'immeubles	3	200	56
Frais d'administration	14	552	685
		196 824	198 442
DÉFICIT DE L'EXERCICE		9 198	7 204
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	4	247 733	240 529
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	4	256 931	247 733

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2010 (en milliers de dollars)

	Notes	2010	2009
ACTIF			
Immeubles	5,14	1 388 034	1 348 882
Prêts	6,14	338 802	358 680
Avances temporaires	7,14	76 153	45 116
Placements	8	5 496	6 525
Intérêts courus sur prêts et autres	14	5 708	5 687
Créances	14	22 940	25 927
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	5 384	6 898
		1 842 517	1 797 715
PASSIF			
Dette à long terme	10	1 635 303	1 734 895
Emprunts temporaires	11,14	228 527	141 113
Emprunts temporaires pour améliorations majeures	12	180 970	110 381
Subventions reportées			
Société canadienne d'hypothèques et de logement		3 549	3 703
Gouvernement du Québec		13	16
Offices d'habitation		6 102	6 279
Intérêts courus sur dette et emprunts temporaires	14	31 376	35 455
Charges à payer	14	78	76
		2 085 918	2 031 918
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE			
Capital-actions	13	13 530	13 530
Déficit cumulé	4	(256 931)	(247 733)
		(243 401)	(234 203)
		1 842 517	1 797 715

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

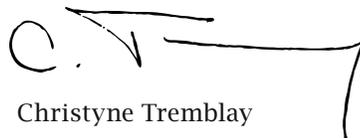
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président,



Roger Dionne

La vice-présidente,



Christyne Tremblay

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010 (en milliers de dollars)

	2010	2009
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds - organismes	162 497	164 374
Sorties de fonds - frais d'administration	(549)	(673)
Sorties de fonds - organismes	(200)	(56)
Intérêts reçus	27 427	28 918
Intérêts payés	(112 587)	(118 995)
	76 588	73 568
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement sur placements	1 161	1 865
Encaissement sur prêts	19 878	16 646
Avances temporaires	(31 037)	(39 202)
Produit sur disposition d'immeubles	252	257
Acquisition d'immeubles	(126 328)	(117 725)
	(136 074)	(138 159)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouvelle dette à long terme	94 942	30 538
Remboursement sur dette à long terme	(194 973)	(120 409)
Nouveaux emprunts temporaires	182 356	125 470
Remboursement d'emprunts temporaires	(94 942)	(30 538)
Nouveaux emprunts temporaires pour améliorations majeures	70 589	62 307
	57 972	67 368
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 514)	2 777
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	6 898	4 121
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	5 384	6 898

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2010 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Immobilière SHQ, personne morale à fonds social, mandataire de l'État, constituée par la Loi sur Immobilière SHQ (L.R.Q., chapitre I-0.3), a pour mission:

- d'acquérir, avec les droits et obligations qui s'y rapportent, des immeubles d'habitation, notamment les immeubles appartenant à la Société d'habitation du Québec, et, moyennant contrepartie, de mettre ces immeubles à la disposition des offices d'habitation ou d'autres organismes sans but lucratif en vue de leur exploitation;
- d'acquérir les droits et obligations découlant de prêts consentis par la Société d'habitation du Québec à des offices d'habitation ou à d'autres organismes sans but lucratif.

Immobilière SHQ a confié à la Société d'habitation du Québec, personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), le mandat d'administrer, moyennant considération, ses biens et les obligations qui en découlent ainsi que le mandat de pourvoir à la gestion des affaires courantes afférentes à ces biens.

En mars 2010, le gouvernement a annoncé l'abolition de Immobilière SHQ et l'intégration de ses activités à la Société d'habitation du Québec. Un projet de loi omnibus concernant cette intégration a été adopté par l'Assemblée nationale le 8 juin 2011 et sera sanctionné incessamment. Selon ce projet de loi, la date d'abolition de Immobilière SHQ sera le 1^{er} octobre 2011.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Immobilière SHQ utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de Immobilière SHQ, conformément aux principes comptables généralement reconnus, exige que la direction de la Société d'habitation du Québec ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation est la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la moins-value durable des placements. Les montants présentés et l'information fournie dans les notes sont établis à partir des meilleures estimations de la direction de la Société d'habitation du Québec.

IMMEUBLES

Les immeubles sont comptabilisés au coût.

Les bâtiments sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes variant de 35 à 40 ans.

Les améliorations majeures sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire pour une période de 20 ans.

PLACEMENTS

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué de toute moins-value durable.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de Immobilière SHQ consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées relatives aux bâtiments sont virées aux résultats au compte « Intérêts et autres » selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période variant de 35 ou 40 ans, soit en fonction des immeubles auxquels elles se rapportent.

3. REMISE AUX ORGANISMES DU GAIN OU DU PRODUIT SUR DISPOSITION D'IMMEUBLES

Tel que stipulé dans les accords de mise en œuvre concernant le programme d'aide au logement social, intervenus entre la Société d'habitation du Québec et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Immobilière SHQ remet les gains ou les produits sur disposition d'immeubles se rapportant à ce programme aux partenaires, en proportion de leurs parts dans les dépenses budgétaires pour ce programme, via les organismes subventionnés.

4. DÉFICIT CUMULÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les états financiers de Immobilière SHQ sont établis selon le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Dans le but de se conformer à ce référentiel comptable, Immobilière SHQ a modifié la méthode d'amortissement des bâtiments ainsi que celle des subventions reportées y afférent. Les bâtiments et les subventions reportées sont dorénavant amortis linéairement sur une période de 35 ou 40 ans.

Ce changement de méthode d'amortissement, appliqué rétroactivement, a résulté en la constatation au bilan d'un déficit cumulé plutôt qu'un excédent cumulé. En effet, la charge d'amortissement est linéaire alors que les produits générés par la facturation (partie en capital de la dette) aux offices municipaux d'habitation sont progressifs sur la durée de l'emprunt, causant ainsi des déficits dans les résultats au cours des premiers exercices et des excédents par la suite. Immobilière SHQ facture ses produits de contrepartie en vertu du Règlement sur la contrepartie exigible des offices municipaux d'habitation et des autres organismes sans but lucratif pour l'utilisation des immeubles de Immobilière SHQ. Cette contrepartie est égale au montant, en capital, intérêts, frais et accessoires, de tout emprunt contracté pour financer l'acquisition, la construction ou la rénovation d'un immeuble.

Au cours des prochains exercices, le déficit cumulé se résorbera au fur et à mesure de la hausse des produits de contrepartie pour la partie en capital de la dette comparativement à la charge fixe d'amortissement. Ainsi, au terme de la période d'amortissement (35 ou 40 ans), l'impact financier dû au changement de méthode d'amortissement sera nul.

5. IMMEUBLES

	Terrains 1, 2, 4, 7	Bâtiments 2, 5	Améliorations majeures ^{3, 6}	Total
COÛT				
1 ^{er} janvier 2009	101 542	1 790 378	88 304	1 980 224
Acquisitions	-	327	117 725	118 052
Dispositions	205	650	-	855
31 décembre 2009	101 337	1 790 055	206 029	2 097 421
Acquisitions	132	317	126 328	126 777
Dispositions	61	-	-	61
31 décembre 2010	101 408	1 790 372	332 357	2 224 137
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
1 ^{er} janvier 2009	-	665 202	2 208	667 410
Amortissement de l'exercice	-	74 036	7 416	81 452
Dispositions	-	323	-	323
31 décembre 2009	-	738 915	9 624	748 539
Amortissement de l'exercice	-	74 019	13 545	87 564
Dispositions	-	-	-	-
31 décembre 2010	-	812 934	23 169	836 103
VALEUR NETTE COMPTABLE				
31 décembre 2009	101 337	1 051 140	196 405	1 348 882
31 décembre 2010	101 408	977 438	309 188	1 388 034

1 Les acquisitions de l'année 2010 comprennent un terrain reçu à titre d'apport qui a été comptabilisé au montant correspondant au coût pour le cédant, soit 10 000 dollars.

2 Les acquisitions de l'année 2010 comprennent un terrain et un bâtiment acquis de la Société de gestion immobilière SHQ en échange de quoi, la dette relative à ces biens est assumée par Immobilière SHQ. Le coût attribuable au terrain

et au bâtiment correspond respectivement à 121 863 dollars et 317 192 dollars, soit le solde de la dette réparti en fonction de l'évaluation municipale.

3 Des intérêts sur emprunts temporaires totalisant 0,4 million de dollars au 31 décembre 2010 (2009: 0,1 million de dollars) ont été capitalisés aux améliorations majeures.



- 4 Immobilière SHQ détient des terrains en qualité de superficière, d'une durée illimitée, pour un montant de 33,7 millions de dollars. Le fonds de ces terrains appartient à la Ville de Montréal.
- 5 Des bâtiments ayant une valeur comptable de 90,5 millions de dollars au 31 décembre 2010 (2009: 98,5 millions de dollars), sont érigés sur des terrains que Immobilière SHQ détient en qualité d'emphytéote. Les emphytéoses viennent à échéance entre 2025 et 2042. Les rentes annuelles sont assumées par les offices d'habitation et sont incluses dans leur déficit d'exploitation.
- 6 Des améliorations majeures ayant une valeur comptable de 25 millions de dollars au 31 décembre 2010 (2009: 13 millions de dollars) ont été apportées à des bâtiments qui sont érigés sur des terrains que Immobilière SHQ détient en qualité d'emphytéote. Les emphytéoses viennent à échéance entre 2025 et 2042. Les rentes annuelles sont assumées par les offices d'habitation et sont incluses dans leur déficit d'exploitation.
- 7 À la suite de travaux d'expertise, il appert que Immobilière SHQ est propriétaire de terrains contaminés. En vertu de la réglementation en matière d'environnement, Immobilière SHQ pourrait être tenue de réaliser des travaux de décontamination. Pour ce faire, et considérant les conventions d'exploitation signées notamment entre la Société d'habitation du Québec et les Offices d'habitation, les coûts qui pourraient découler de ces travaux seront inscrits au déficit d'exploitation de ces offices dans l'année où ceux-ci seront réalisés. Par conséquent, étant donné que les déficits d'exploitation des offices sont assumés généralement à quatre-vingt-dix pourcent (90%) par la Société d'habitation du Québec, et ce, par l'entremise du programme Logement à but non lucratif, les coûts de décontamination seront alors considérés dans les coûts de ce programme de la Société au moment où ceux-ci sont encourus par les offices d'habitation. Immobilière SHQ n'assumera donc aucun coût relativement à ces travaux sur les terrains lui appartenant, lesquels coûts sont estimés à 5,5 millions de dollars.

6. PRÊTS

	2010				2009
	Taux d'intérêt fixe échéant				Total
	de 2015 à 2019	de 2020 à 2024	de 2025 à 2030	Total	
Prêts garantis par hypothèques immobilières remboursables par mensualités ou annuités au taux d'intérêt de:					
6,875%	5 680	44 000	-	49 680	53 764
7,000% à 7,500%	-	41 598	13 217	54 815	58 526
7,625% à 7,875%	73	81 148	45 368	126 589	134 604
8,000% à 8,625%	-	28 330	69 027	97 357	100 786
10,500% à 15,125%	1 094	-	173	1 267	1 418
	6 847	195 076	127 785	329 708	349 098
Prêts non garantis remboursables par mensualités au taux d'intérêt de:					
2,960%	-	124	-	124	135
6,875%	-	6 428	-	6 428	6 850
8,000%	-	-	2 542	2 542	2 597
	-	6 552	2 542	9 094	9 582
	6 847	201 628	130 327	338 802	358 680

Le montant des encaissements à recevoir au cours des prochains exercices sur les prêts se détaille comme suit:

2011	16 465
2012	17 754
2013	19 145
2014	20 647
2015	22 227
	96 238
2016 à 2020	136 695
2021 à 2025	90 256
2026 à 2030	15 613
Total	338 802

7. AVANCES TEMPORAIRES

Immobilière SHQ a effectué des avances temporaires aux offices d'habitation pour des améliorations majeures capitalisables qui ont été effectuées au cours des exercices 2008, 2009 et 2010 sur des immeubles appartenant aux offices d'habitation.

Ces avances temporaires sans modalités de remboursement sont consenties au taux d'intérêt fixe variant de 0,456% à 1,284%.

8. PLACEMENTS

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA) DE TIERS

Au 31 décembre 2010, Immobilière SHQ détient des BTAA émis conformément au plan de restructuration du Comité pancanadien des investisseurs finalisé le 21 janvier 2009.

Les BTAA constituent des créances adossées à une variété d'instruments financiers. Les billets sont détenus à travers des structures sous forme de fiducies appelées «véhicules d'actifs-cadres» ou «VAC». Les actifs sous-jacents sont essentiellement des trocs de défaillance de crédit pour VAC1 et VAC2, tandis que VAC3 contient notamment des actifs traditionnels tels que les créances hypothécaires résidentielles et commerciales.

Les actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2 sont constitués d'une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue jusqu'en juillet 2056. Les actifs dans VAC3 ont été séparés

dans des billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les actifs inadmissibles (AI).

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,500%. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20%. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets reflète pour actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Au 31 décembre 2010, Immobilière SHQ détenait des BTAA d'une valeur nominale de 6,2 millions de dollars émis par des tiers et dont la valeur nette était de 5,5 millions de dollars.

	2010	2009
CATÉGORIE		
VAC2		
Catégorie A-1	3 700	3 702
Catégorie A-2	352	352
Catégorie B	64	64
Catégorie C	128	128
VAC3		
Billets reflète pour actifs traditionnels	1 491	2 594
Billets reflète pour actifs inadmissibles	454	510
Valeur nominale	6 189	7 350
Moins-value	693	825
Valeur nette	5 496	6 525

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de BTAA inclus dans le plan de restructuration, la direction a estimé le montant de BTAA qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 décembre 2010 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets: les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes jusqu'à concurrence de leur valeur nominale de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Immobilière SHQ considère que les BTAA n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle durant l'exercice se terminant le 31 décembre 2010. Par ailleurs, les encaissements en capital de l'exercice ont totalisés 1,2 million de dollars et ont eu pour effet de réviser à la baisse la moins-value durable de 0,1 million de dollars. Par conséquent, la valeur nette des BTAA au 31 décembre 2010 tient compte du montant de cette révision considéré comme étant une récupération d'une partie de la moins-value comptabilisée et est présenté aux résultats de l'exercice à titre de gain sur la vente de placements.

9. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2010	2009
Encaisse	404	6 898
Placement temporaire, au coût, 1,21%	4 980	-
	5 384	6 898

10. DETTE À LONG TERME

	2010			2009
	Taux d'intérêt fixe échéant			Total
	de 2011 à 2017	de 2019 à 2032	Total	
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL)				
Obligations				
remboursables par versements mensuels - 1,820% à 6,240%	* 649 874	* 149 320	799 194	760 672
remboursables par versements annuels ou semestriels et rachetables par anticipation - 6,875% à 11,000%	-	288 486	288 486	305 060
remboursables par versements annuels - 5,944%	549	267 906	268 455	276 405
Emprunt garanti par hypothèque immobilière remboursable par versements mensuels - 4,280% à 7,875%	* 433	466	899	486
	650 856	706 178	1 357 034	1 342 623
AUTRES				
Obligations				
remboursables par versements annuels et assurées par la SCHL - 8,950% à 10,800% (2009: 8,950% à 11,375%)	* 278 269	-	278 269	392 272
	929 125	706 178	1 635 303	1 734 895

* À l'échéance, le solde sera refinancé.

En assumant que les refinancements seraient réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui prévalaient au 31 décembre 2010, le montant des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit:

2011	97 470
2012	101 238
2013	106 197
2014	111 091
2015	109 399
	525 395
2016 à 2020	523 245
2021 à 2025	430 300
2026 à 2030	154 148
2031 à 2032	2 215
Total	1 635 303

11. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Immobilière SHQ est autorisée par le conseil d'administration à effectuer des emprunts temporaires auprès d'institutions financières et du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun, jusqu'à un maximum de 500 millions de dollars.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux fixe négocié au moment de l'emprunt. Le taux au 31 décembre 2010 est de 1,284%.

12. EMPRUNTS TEMPORAIRES POUR AMÉLIORATIONS MAJEURES

Ces emprunts couvrent le financement assuré temporairement par les offices d'habitation à même les sommes reçues de la Société d'habitation du Québec pour effectuer des améliorations majeures capitalisables sur des immeubles appartenant à Immobilière SHQ.

Ces emprunts portent intérêt à des taux variant de 0,456% à 1,284%.

13. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de Immobilière SHQ sont détenues par le ministre des Finances.

	2010	2009
Autorisé 150 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé 135 300 actions	13 530	13 530

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Immobilière SHQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec ou encore apparentée par les membres de la direction de la Société d'habitation du Québec. Immobilière SHQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Les opérations de l'exercice avec ces apparentés ainsi que les soldes qui en résultent aux états financiers en fin d'exercice sont mesurés à la valeur d'échange et se chiffrent à:



	2010	2009
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC		
Frais d'administration	537	671
Charges à payer	15	19
SOCIÉTÉ DE GESTION IMMOBILIÈRE SHQ		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	2 250	2 264
Immeubles (acquisitions)	439	-
Créances	240	252
Emprunts temporaires pour améliorations majeures	3 114	2 108
CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC		
Intérêts et autres	2 175	2 314
Prêts	27 778	28 932
Intérêts courus sur prêts et autres	1 046	1 088
ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX		
Intérêts et autres	5 581	5 889
Prêts	71 458	74 654
Intérêts courus sur prêts et autres	2 674	2 793
ORGANISMES DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	796	709
Intérêts et autres	820	862
Prêts	10 928	11 527
Intérêts courus sur prêts et autres	67	70
Créances	348	353
FONDS DE FINANCEMENT		
Intérêts	1 306	403
Emprunts temporaires	228 527	141 113
Intérêts courus sur dette et emprunts temporaires	249	55
Immeubles (intérêts capitalisés)	362	221
Avances temporaires (intérêts capitalisés)	148	44

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2009 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2010.

Rapport de la direction

Les états financiers d'Infrastructure Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Infrastructure Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers d'Infrastructure Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Jacques Dutil
Le directeur de l'administration



Normand Bergeron
Le président-directeur général

Québec, le 13 juin 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Infrastructure Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, l'état des résultats et de l'excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

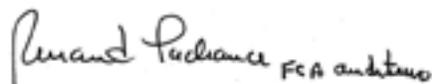
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Infrastructure Québec au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur
 Québec, le 13 juin 2011

Infrastructure Québec

Résultats et excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
PRODUITS (note 9)		
Honoraires - Parties liées	9 234 807 \$	10 656 982 \$
Entente avec le Secrétariat du Conseil du trésor	1 500 000	1 500 000
	10 734 807	12 156 982
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	4 032 961	5 081 835
Services professionnels, administratifs et consultants externes	4 294 720	5 636 701
Loyer	468 376	454 520
Déplacements et représentation	122 113	169 313
Communication	117 707	110 007
Assurances	37 568	36 875
Fournitures et approvisionnement	178 166	157 473
Amortissement des immobilisations corporelles	256 507	267 499
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles (note 4)	59 013	1 806
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	1 811	-
Intérêts sur la dette à long terme	4 708	9 516
Intérêts et frais bancaires	552	2 877
	9 574 202	11 928 422
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 160 605	228 560
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	1 503 560	1 275 000
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN (note 8)	2 664 165 \$	1 503 560 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Infrastructure Québec

Bilan

Au 31 mars 2011

	2011	2010
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 064 508 \$	1 079 469 \$
Créances (note 3)	3 229 087	2 229 006
Travaux en cours (note 3)	874 345	571 601
Frais payés d'avance	48 754	38 685
	5 216 694	3 918 761
Immobilisations corporelles (note 4)	478 300	491 576
	5 694 994 \$	4 410 337 \$
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 7)	2 457 363 \$	2 342 020 \$
Portion court terme de la dette à long terme (note 6)	69 582	95 995
Provision pour vacances (note 7)	156 522	123 502
	2 683 467	2 561 517
Provision pour congés de maladie (note 7)	138 032	287 159
Dette à long terme (note 6)	209 330	58 101
	3 030 829	2 906 777
EXCÉDENT CUMULÉ	2 664 165	1 503 560
	5 694 994 \$	4 410 337 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Engagements (note 10)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


HELENE F.FORTIN, FCA, PRÉSIDENTE


NORMAND BERGERON, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Infrastructure Québec

Flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	1 160 605 \$	228 560 \$
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	256 507	267 499
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	59 013	1 806
Perte sur cession d'immobilisations corporelle	1 811	-
	1 477 936	497 865
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation		
Créances	(1 000 081)	582 688
Travaux en cours	(302 744)	709 011
Frais payés d'avance	(10 069)	(9 050)
Charges à payer et frais courus	(2 190)	(1 192 852)
Provision pour vacances	33 020	(70 251)
Provision pour congés de maladie	(31 594)	22 132
	(1 313 658)	41 678
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	164 278	539 543
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(304 155)	(168 371)
Produit de cession	100	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(304 055)	(168 371)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt au Fonds de financement	300 000	150 000
Remboursement de l'emprunt au Fonds de financement	(300 000)	(150 000)
Dettes à long terme	220 811	-
Remboursement de la dette à long terme	(95 995)	(115 723)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	124 816	(115 723)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(14 961)	255 449
ENCAISSE AU DÉBUT	1 079 469	824 020
ENCAISSE À LA FIN	1 064 508 \$	1 079 469 \$

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 5 310 \$.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Infrastructure Québec

Notes complémentaires

31 mars 2011

1. CONSTITUTION ET OBJET

La *Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec* (L.R.Q., A-7.002) a été abrogée le 17 mars 2010 par l'adoption de la *Loi sur Infrastructure Québec* (L.R.Q. c. I-8.2). Infrastructure Québec (ci-après « l'Organisme ») est alors substitué à l'Agence des partenariats public-privé du Québec (ci-après « l'Agence ») et en acquiert les droits et en assume les obligations. Les affaires de l'Agence étant continuées par Infrastructure Québec, les opérations de l'Agence sont devenues, au 17 mars 2010, celles de l'Organisme.

L'Organisme est une personne morale au sens du Code civil et est institué en vertu de l'article 1 de sa loi constitutive.

L'Organisme a pour mission, d'une part, de contribuer à la planification et à la réalisation des projets d'infrastructure des organismes publics avec comme objectif d'obtenir des infrastructures de qualité en plus d'assurer une gestion optimale des risques, des coûts et des échéanciers et, d'autre part, de collaborer à la planification de l'entretien de ces infrastructures, le tout dans une perspective de saine administration des deniers publics.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, l'Organisme est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Organisme utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Organisme par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi qu'à l'égard de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations et les provisions pour vacances et congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Infrastructure Québec

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les produits d'honoraires des clients sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux.

En ce qui concerne la refacturation des frais de consultants externes, l'Organisme constate un produit équivalent à la charge facturée par ces consultants externes. Quant aux honoraires directs facturés par l'Organisme, ceux-ci sont évalués selon les heures travaillées et les débours effectués.

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le service a été rendu, que son prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent l'excédent des coûts engagés et une certaine marge bénéficiaire, le cas échéant, pour des contrats en cours sur les montants facturés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Organisme de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Infrastructure Québec

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provision pour vacances et congés de maladie

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire. L'Organisme estime que ces congés accumulés seront pris au cours de l'exercice suivant.

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Organisme ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Infrastructure Québec

Notes complémentaires

31 mars 2011

3. CRÉANCES ET TRAVAUX EN COURS

	2011		
	Créances	Travaux en cours	Total
Ministère de la Santé et des Services sociaux	1 314 141 \$	452 792 \$	1 766 933 \$
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	69 681	-	69 681
Ministère de la Sécurité publique	-	67 197	67 197
Société immobilière du Québec	352 349	47 585	399 934
Ministère des Transports	814 016	80 630	894 646
Agence métropolitaine de transport	170 250	152 497	322 747
Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport	9 612	73 644	83 256
Autres organismes	11 538	-	11 538
	2 741 587	874 345	3 615 932
Entente avec le Secrétariat du Conseil du trésor	487 500	-	487 500
	3 229 087 \$	874 345 \$	4 103 432 \$

	2010		
	Créances	Travaux en cours	Total
Ministère de la Santé et des Services sociaux	1 923 693 \$	538 074 \$	2 461 767 \$
Société immobilière du Québec	85 956	-	85 956
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	9 835	112	9 947
Ministère de la Sécurité publique	-	5 507	5 507
Ministère des Transports	20 224	17 611	37 835
Agence métropolitaine de transport	39 298	-	39 298
Autres organismes	-	10 297	10 297
	2 079 006	571 601	2 650 607
Entente avec le Secrétariat du Conseil du trésor	150 000	-	150 000
	2 229 006 \$	571 601 \$	2 800 607 \$

Infrastructure Québec

Notes complémentaires

31 mars 2011

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives	697 100 \$	444 880 \$	252 220 \$
Mobilier et équipement de bureau	244 234	170 745	73 489
Équipement informatique et logiciels	551 633	399 042	152 591
	1 492 967 \$	1 014 667 \$	478 300 \$

	2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives	594 891 \$	406 824 \$	188 067 \$
Mobilier et équipement de bureau	220 043	128 682	91 361
Équipement informatique et logiciels	501 112	288 964	212 148
	1 316 046 \$	824 470 \$	491 576 \$

Au cours de l'exercice, l'Organisme a réaménagé ses locaux de Montréal. Suite à ce réaménagement, une perte sur radiation d'immobilisations corporelles d'un montant de 59 013 \$ a été comptabilisée au 31 mars 2011.

5. EMPRUNT AU FONDS DE FINANCEMENT

Le gouvernement du Québec a autorisé, en vertu des décrets 619-2008 et 620-2008, l'Organisme à contracter une marge de crédit d'un montant autorisé de 3 000 000 \$. L'Organisme ne peut, sans l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte au-delà de 1 000 000 \$ le total de ses emprunts. Cette marge de crédit vient à échéance le 30 juin 2011 et porte intérêt au taux moyen des acceptations bancaires plus une prime de 0,30 %. Au 31 mars 2011, le solde de cette marge est nul.

Infrastructure Québec

Notes complémentaires

31 mars 2011

6. DETTE À LONG TERME

Ententes d'occupation auprès de la Société immobilière du Québec

	2011	2010
Au taux fixe de 4,70 %, remboursable par versements mensuels de 1 377 \$, échéant le 31 octobre 2011	9 491 \$	25 169 \$
Au taux fixe de 4,28 %, remboursable par versements mensuels de 1 711 \$, échéant le 30 septembre 2013	48 610	66 647
Au taux fixe de 4,17 %, remboursable par versements mensuels de 4 069 \$, échéant le 31 mars 2016	220 811	-
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	-	62 280
	278 912	154 096
Portion court terme de la dette à long terme	69 582	95 995
	209 330 \$	58 101 \$

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2012	69 582 \$
2013	61 868
2014	54 159
2015	45 888
2016	47 415
	278 912 \$

Infrastructure Québec

Notes complémentaires

31 mars 2011

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Organisme participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite ou au décès.

Au 1^{er} janvier 2011, le taux de cotisation de l'Organisme pour le RREGOP a augmenté de 8,19 % à 8,69 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 10,54 % à 11,54 %.

Les cotisations de l'Organisme imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 259 718 \$ (262 790 \$ en 2010). Les obligations de l'Organisme envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour vacances et congés de maladie

	2011		
	Vacances	Maladie	Total
Solde au 31 mars 2010	123 502 \$	287 159 \$	410 661 \$
Charge de l'exercice	366 958	51 967	418 925
Prestations versées au cours de l'exercice	(333 938)	(83 561)	(417 499)
Solde au 31 mars 2011	156 522	255 565	412 087
Portion à court terme	(156 522)	(117 533)*	(274 055)
	- \$	138 032 \$	138 032 \$

	2010		
	Vacances	Maladie	Total
Solde au 31 mars 2009	193 753 \$	265 027 \$	458 780 \$
Charge de l'exercice	376 350	75 577	451 927
Prestations versées au cours de l'exercice	(446 601)	(53 445)	(500 046)
Solde au 31 mars 2010	123 502	287 159	410 661
Portion à court terme	(123 502)	-	(123 502)
	- \$	287 159 \$	287 159 \$

* La provision pour congés de maladie payable à court terme est incluse au poste charges à payer et frais courus.

Infrastructure Québec

Notes complémentaires

31 mars 2011

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Description

L'Organisme dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Organisme.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'Organisme. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2011 :

	2011	2010
Taux d'indexation des salaires	1,95 % à 3,95 %	2,50 % à 3,85 %
Taux d'actualisation (taux des obligations du Québec échéant dans dix ans)	1,59 % à 4,83 %	1,00 % à 5,10 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	1 an à 31 ans	1 an à 31 ans

8. EXCÉDENT CUMULÉ

En vertu de l'article 37 de sa loi constitutive, les sommes reçues par l'Organisme doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est conservé par l'Organisme à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

Infrastructure Québec

Notes complémentaires

31 mars 2011

9. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'Organisme a conclu la totalité de ses produits avec des parties liées et a engagé une charge de loyer de 468 376 \$ (454 520 \$ en 2010) avec la Société immobilière du Québec.

Dans le cadre d'appels de propositions pour la réalisation de projets d'infrastructures en mode de partenariat public-privé, l'Organisme a reçu d'une partie liée des montants totalisant 17 500 000 \$ (nul en 2010) et a versé la totalité de cette somme à des tiers à titre de compensation aux soumissionnaires non sélectionnés, tel que le prévoit les décrets 1006-2008 et 1052-2009. L'Organisme à titre d'intermédiaire, n'avait pas à comptabiliser ces transactions dans son état des résultats et excédent cumulé.

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Organisme est lié à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Organisme n'a conclu aucune opération commerciale avec ces parties liées autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. ENGAGEMENTS

L'Organisme est locataire d'espaces de bureaux en vertu d'ententes d'occupation avec la Société immobilière du Québec. Ces ententes viennent à échéance en octobre 2011 et mars 2016. Les loyers minimums futurs totalisent 1 563 981 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices : 380 513 \$ en 2012 et 295 867 \$ pour les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016.

En vertu de contrats de location, l'Organisme s'est engagé à louer des équipements de bureau. Les contrats viennent à échéance en octobre 2011, avril 2013 et octobre 2014. Les paiements minimums exigibles totalisent 28 807 \$ et comprennent les versements suivants pour les quatre prochains exercices : 13 585 \$ en 2012, 11 156 \$ en 2013, 2 568 \$ en 2014 et 1 498 \$ en 2015.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



Stéphane Mercier
Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

Québec, le 21 juin 2011

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut de la statistique du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, les états des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Renaud Lachance FCA auditeur

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 21 juin 2011

**RÉSULTATS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011**

	2011	2010
Produits		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	13 926 800 \$	14 322 500 \$
Services rendus	15 449 110	12 726 129
Autres produits	32 639	57 486
	<u>29 408 549</u>	<u>27 106 115</u>
Charges		
Traitements et charges sociales	23 682 676	22 270 986
Honoraires professionnels	1 086 502	1 261 656
Loyers	2 100 236	1 976 566
Services et fournitures informatiques	750 762	521 091
Achats de données statistiques	459 312	382 806
Communications	527 471	5 181 776
Frais de déplacement et de séjour	370 685	256 437
Frais de bureau	182 830	174 645
Impression	236 934	204 753
Frais de formation	169 812	267 856
Amortissement des immobilisations corporelles	776 242	552 407
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	13 663
Autres charges	157 750	35 020
	<u>30 501 212 \$</u>	<u>28 436 062 \$</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(1 092 663 \$)</u>	<u>(1 329 947 \$)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011**

	2011	2010
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	2 176 963 \$	3 506 910 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(1 092 663)	(1 329 947)
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	1 084 300 \$	2 176 963 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN
AU 31 MARS 2011

	2011	2010
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 596 539 \$	4 959 897 \$
Placements temporaires (note 3)	720 717	302 547
Créances	2 836 038	4 719 639
Travaux en cours	2 725 706	1 431 801
Frais payés d'avance	353 287	446 789
	8 232 287	11 860 673
Immobilisations corporelles (note 4)	2 687 546	2 011 165
	10 919 833 \$	13 871 838 \$
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	1 604 623 \$	1 467 189 \$
Produits reportés	2 469 263	4 737 303
Indemnités de vacances dues aux employés	2 007 462	1 995 862
Tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant à court terme (note 6)	11 535	11 061
	6 092 883	8 211 415
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 6)	36 543	48 078
Provision pour congés de maladie (note 7)	3 706 107	3 435 382
	9 835 533	11 694 875
EXCÉDENT CUMULÉ	1 084 300	2 176 963
	10 919 833 \$	13 871 838 \$

ENGAGEMENTS (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers



Directeur général
de l'Institut de la statistique du Québec

**FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011**

	2011	2010
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits sur les charges	(1 092 663 \$)	(1 329 94 \$)
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations corporelles	776 242	552 407
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	13 663
Augmentation de la provision pour congés de maladie	270 725	363 009
	(45 696)	(400 060)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des créances	1 883 601	(3 222 277)
Variation des travaux en cours	(1 293 905)	24 070
Variation des frais payés d'avance	93 502	(143 173)
Variation des charges à payer et frais courus	38 976	(62 434)
Variation des produits reportés	(2 268 040)	2 130 570
Augmentation des indemnités de vacances dues aux employés	11 600	303 030
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(1 579 962)	(1 301 466)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 354 165)	(1 301 029)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 354 165)	(1 301 029)
Activités de financement		
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(11 061)	(901)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	(11 061)	(901)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 945 188)	(2 603 396)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	5 262 444	7 945 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (note 8)	2 317 256	5 262 444 \$

Un montant de 98 458 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est inclus dans les charges à payer et frais courus au 31 mars 2011 (111 991 \$ au 31 mars 2010).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers



Directeur général
de l'Institut de la statistique du Québec

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011****1. CONSTITUTION ET OBJET**

L'Institut de la statistique du Québec, constitué en vertu de la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (L.R.Q., chapitre I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui sont fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la présentation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Institut par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les indemnités de vacances dues aux employés ainsi que la provision pour congés de maladie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds de caisse, des soldes bancaires, le cas échéant, déduction faite des chèques en circulation, et des placements susceptibles de réalisation relativement rapide dont l'échéance est de trois mois ou moins de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les produits de prestation de services sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux. Les travaux en cours comprennent les honoraires et les déboursés non facturés aux clients à la valeur nette de réalisation. Les produits reportés se composent de travaux facturés à l'avance. Une perte sur contrat est constatée dès que l'Institut détermine que le projet sera non rentable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-acquisition sont comptabilisées au coût, c'est-à-dire à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, diminués des frais accessoires qu'ils renferment. L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile aux taux annuels suivants :

	%
Améliorations locatives	20
Ameublement	20
Développement informatique	20
Équipement	33 1/3
Équipement informatique	25
Logiciels	25
Système téléphonique	33 1/3
Outil de collecte	33 1/3
Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	20

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011****2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Dépréciation d'actifs à long terme**

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux puisque l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congé de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût et sont constitués de fonds de valeurs du marché monétaire canadien. Le taux d'intérêt de ces placements rachetables se situe entre 1,2 % et 1,3 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2011	2010
			Montant net	Montant net
Améliorations locatives	1 773 822 \$	965 585 \$	808 237 \$	720 665 \$
Ameublement	629 309	433 211	196 098	204 430
Développement informatique	5 020 163	5 020 163	-	-
Équipement	46 279	44 487	1 792	3 759
Équipement informatique	2 474 036	1 309 207	1 164 829	709 484
Logiciels	596 111	291 826	304 285	309 711
Système téléphonique	247 931	239 603	8 328	3 676
Outil de collecte	176 507	19 561	156 946	-
	<u>10 964 158</u>	<u>8 323 643</u>	<u>2 640 515</u>	<u>1 952 125</u>
Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	60 040	13 009	47 031	59 040
	<u>11 024 198 \$</u>	<u>8 336 652 \$</u>	<u>2 687 546 \$</u>	<u>2 011 165 \$</u>

5. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 2 000 000 \$ auprès du Fonds consolidé du revenu. Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance le 31 mars 2013. Au 31 mars 2011, aucune avance n'avait été contractée. (0 \$ en 2010).

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

6. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2011	2010
4,2%, remboursable en versements mensuels de 1 111\$, comprenant capital et intérêts, échéant en février 2015	48 078 \$	59 139 \$
Moins capital compris dans le passif à court terme	11 535	11 061
	36 543 \$	48 078 \$

Les paiements minimums futurs aux termes du contrat de location-acquisition de même que la valeur actuelle des effets à payer au 31 mars 2011 sont les suivants :

Total de paiements minimums futurs	52 224 \$
Moins partie représentant les intérêts	4 146
	48 078 \$

Les paiements minimums futurs au cours des quatre prochains exercices se chiffrent à :

- > 13 334 \$ en 2012
- > 13 334 \$ en 2013
- > 13 334 \$ en 2014
- > 12 222 \$ en 2015

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les taux de cotisation de l'Institut au RREGOP, au RRPE et au RRAS ont été respectivement de 8,19%, 10,54% et 10,54% de la masse salariale cotisable du 1^{er} avril au 31 décembre 2010 et de 8,69%, 11,54% et 11,54% du 1^{er} janvier au 31 mars 2011.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 189 912 \$ (1 090 964 \$ en 2010). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2011	2010
Solde au début	3 435 382 \$	3 071 573 \$
Charge de l'exercice	1 351 750	1 726 861
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 081 025)	(1 363 052)
Solde à la fin	3 706 107	3 435 382

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011**

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

L'Institut dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Institut.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquels ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'Institut. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2011 :

	RRPE, RRAS	RREGOP	2010
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	3,25 %	3,25 %
Taux d'actualisation	3,82 %	4,82 %	4,11 % et 5,12 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	8 ans	18 ans	8 ans et 18 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

8. FLUX DE TRÉSORERIE

	2011	2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	1 596 539 \$	4 959 897 \$
Placements temporaires (note 3)	720 717	302 547
	<u>2 317 256 \$</u>	<u>5 262 444 \$</u>

9. ENGAGEMENTS

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ), l'Institut s'est engagé à fournir une contribution financière initiale totale de 2 400 000 \$ à compter de 2004, soit un montant annuel de 300 000 \$ jusqu'en décembre 2012. Le solde de cet engagement au 31 mars 2011 est de 300 000 \$.

Conformément à une entente de partenariat concernant le fonctionnement de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), l'Institut s'est engagé à fournir une contribution financière initiale totale de 2 368 527 \$ répartie sur trois ans, soit un montant annuel de 789 509 \$ jusqu'en mars 2012. Le solde de cet engagement au 31 mars 2011 est de 789 509 \$.

L'Institut loue des locaux auprès de la Société immobilière du Québec. En vertu de l'entente d'occupation entre les deux parties, le loyer annuel de l'Institut est de 2 036 771 \$ pour la période allant du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2014.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011**

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Les opérations avec ces apparentés incluses dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange se répartissent comme suit :

	2011	2010
Services rendus	14 192 563 \$	11 781 031 \$
Charges de fonctionnement	3 065 034	2 605 572
Créances	2 448 819	4 468 603
Travaux en cours	2 526 268	1 343 533
Frais payés d'avance	193 950	202 881
Charges à payer et frais courus	164 755	300 841
Produits reportés	2 220 092	4 688 452
Traitements et charges sociales	858 874	791 021

L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2010 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2011.

ANNÉE FINANCIÈRE 2009-2010

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections du rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles financiers internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément concernant sa vérification.

La directrice générale,



Lucille Daoust

Le chef du Service des ressources financières
et de l'approvisionnement,



Julien Girard, CGA, MAP

Montréal, le 3 septembre 2010

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2010 ainsi que les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 30 juin 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 3 septembre 2010

ÉTATS FINANCIERS**PRODUITS ET CHARGES** de l'exercice terminé le 30 juin 2010

	2010	2009
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	27 711 770 \$	25 694 969 \$
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	1 266 371	601 252
Enseignement régulier	714 883	616 684
Restauration	2 136 526	2 198 712
Hébergement	1 031 614	1 242 888
Intérêts sur placements	196 973	274 745
Services professionnels	562 636	273 358
Autres produits	1 118 128	765 857
	34 738 901	31 668 465
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	17 017 840	16 530 137
Fournitures pédagogiques et administratives	2 716 204	2 467 386
Entretien, réparations et services publics	1 561 430	1 548 079
Services auxiliaires	1 983 880	1 811 254
Taxes foncières et autres	1 429 993	1 407 889
Formateurs, conférenciers et soutien étudiant	686 895	516 633
Communications et déplacements	574 856	457 257
Autres frais administratifs	846 526	604 655
Intérêts sur la dette à long terme	1 950 156	2 001 065
Autres frais financiers	82 937	69 906
Perte à la radiation d'immobilisations	8 602	6 563
Amortissement des immobilisations	3 914 436	3 920 764
Perte non matérialisée sur actifs financiers détenus à des fins de transactions	10 464	13 850
	32 784 219	31 355 438
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 954 682 \$	313 027 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS de l'exercice terminé le 30 juin 2010

	INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	AFFECTÉ	NON AFFECTÉ	2010	2009
Solde au début	1 204 847 \$	105 320 \$	736 129 \$	2 046 296 \$	1 683 304 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(312 313)	–	2 266 995	1 954 682	313 027
Investissement en immobilisations	158 810	–	(158 810)	–	–
Affectations d'origine interne (note 5)	–	2 113 680	(2 113 680)	–	–
Virement du gain matérialisé sur les actifs disponibles à la vente à l'état des produits et charges	–	–	(7 497)	(7 497)	–
Variation des (pertes) gains non matérialisés sur les actifs disponibles à la vente	–	–	(12 787)	(12 787)	49 965
Solde à la fin	1 051 344 \$	2 219 000 \$	710 350 \$	3 980 694 \$	2 046 296 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN au 30 juin 2010

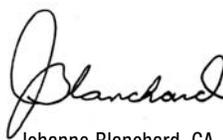
	2010	2009
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 12)	1 887 492 \$	2 650 758 \$
Placements disponibles à la vente (note 6)	4 023 534	342 041
Créances (note 7)	1 648 163	522 234
Stocks	257 641	238 423
Frais payés d'avance	913 689	889 532
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	2 481 159	2 431 682
	11 211 678	7 074 670
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	42 576 002	38 080 292
Placements disponibles à la vente (note 6)	2 572 477	3 281 061
Immobilisations (note 8)	35 517 424	33 181 355
	91 877 581 \$	81 617 378 \$
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 10)	10 940 106 \$	5 612 488 \$
Subventions perçues d'avance	1 775 079	562 807
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 11)	1 065 221	1 011 829
	13 780 406	7 187 124
Subventions reportées relatives aux immobilisations (note 9)	33 404 870	30 942 008
Provision pour congés de maladie (note 10)	3 812 286	3 477 404
Dette à long terme (note 11)	35 213 098	36 278 319
	86 210 660	77 884 855
ACTIFS NETS		
Apports du gouvernement du Québec	1 686 227	1 686 227
Actifs nets investis en immobilisations	1 051 344	1 204 847
Actifs nets grevés d'affectations d'origine interne (note 5)	2 219 000	105 320
Actifs nets non affectés	710 350	736 129
	5 666 921	3 732 523
	91 877 581 \$	81 617 378 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Robert Gagnon, président



Johanne Blanchard, CA, vice-présidente

FLUX DE TRÉSORERIE de l'exercice terminé le 30 juin 2010

	2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	1 954 682 \$	313 027 \$
Ajustements pour :		
Perte à la radiation d'immobilisations	8 602	6 563
Amortissement des immobilisations	3 914 436	3 920 764
Amortissement des subventions reportées relatives aux immobilisations	(3 602 673)	(3 514 530)
Perte (gain) matérialisé sur actifs financiers disponibles à la vente	74 903	(16 676)
Perte non matérialisée sur actifs financiers détenus à des fins de transactions	10 464	13 850
	2 360 414	722 998
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	7 225 816	(5 615 174)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	9 586 230	(4 892 176)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(6 259 107)	(1 971 503)
Acquisition de placements disponibles à la vente	(11 052 596)	(3 140 440)
Disposition de placements disponibles à la vente	7 984 500	3 469 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(9 327 203)	(1 642 943)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(1 011 829)	(961 114)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 011 829)	(961 114)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(752 802)	(7 496 233)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 650 758	10 160 841
Perte non matérialisée sur actifs financiers détenus à des fins de transactions	(10 464)	(13 850)
	2 640 294	10 146 991
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 12)	1 887 492 \$	2 650 758 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2010**1. CONSTITUTION ET OBJETS**

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-13.02), a pour objets de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines.

Les sommes reçues par l'Institut doivent être affectées au paiement de ses obligations et, à la demande du gouvernement, le solde doit être versé au Fonds consolidé du revenu.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut est un mandataire de l'État et n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les coûts sont établis selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations, comprenant les projets en cours, sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Immobilisations corporelles

Bâtiment	4 %
Aménagements de nature permanente	10 %
Équipement de cuisine et matériel technique	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	25 %

Immobilisations incorporelles

Logiciels	20 %
-----------	------

Constataion des produits*Subventions*

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'Institut a obtenu le financement donnant droit à ces subventions ou au cours duquel les travaux ont été réalisés.

Les subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont constatées à titre de produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles réfèrent.

Les subventions relatives au fonctionnement sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou qu'elles sont à recevoir.

Prestations de services et ventes

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Avantages sociaux*Régimes de retraite*

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées, étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse ainsi que les placements dont l'échéance est inférieure ou égale à 90 jours à partir de la date d'acquisition et facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation

L'Institut a choisi de comptabiliser les placements à leur juste valeur et de les désigner comme étant des actifs disponibles à la vente. Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis évalués selon leur catégorie :

<i>Actifs/passifs</i>	<i>Catégories</i>	<i>Évaluation subséquente</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers détenus à des fins de transactions	Juste valeur
Placements	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût*
Charges à payer et frais courus	Autres passifs financiers	Coût*
Dette à long terme	Autres passifs financiers	Coût*

*Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif le cas échéant.

L'Institut classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- Niveau 1 : cours (non ajusté) sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c.-à-d. les prix) ou indirectement (c.-à-d. les dérivés des prix);
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1^{er} juillet 2009, l'Institut a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant au chapitre 3064 - « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 - « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » et 3450 - « Frais de recherche et de développement » qui s'appliquent aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels développés à l'interne.

Le 1^{er} juillet 2009, l'Institut a adopté les modifications apportées au chapitre 3862 - « Instruments financiers – informations à fournir » du Manuel de l'ICCA. Les modifications ont pour but d'améliorer la communication des informations relatives aux évaluations à la juste valeur afférentes aux instruments financiers. Les informations exigées sont fournies à la note 2 Convention comptables - instruments financiers et à la note 13 Instruments financiers.

L'adoption de ces nouvelles normes comptables n'a pas eu d'impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

4. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2010	2009
Fonctionnement	22 158 253 \$	20 140 611 \$
Intérêts sur la dette à long terme	1 950 156	2 001 065
Amortissement des subventions reportées relatives aux immobilisations	3 589 477	3 509 530
Radiation d'immobilisations et autres	13 884	43 763
	27 711 770 \$	25 694 969 \$

5. ACTIFS NETS GREVÉS D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Ces sommes sont affectées au maintien de l'actif, à l'acquisition future d'immobilisations et à la réalisation des projets spéciaux.

6. PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE

	2010	2009
Obligations du gouvernement du Québec, de municipalités et d'organismes des réseaux de la santé et des services sociaux à des taux fixes variant de 1,25 % à 5,95 %, échéant de juillet 2010 à décembre 2019	6 071 823 \$	3 623 102 \$
Obligations du gouvernement du Québec et d'organismes des réseaux de la santé et des services sociaux à coupons détachés à des taux fixes variant de 0,65 % à 4,30 %, échéant d'août 2010 à octobre 2010	524 188	–
	6 596 011	3 623 102
Portion échéant au cours du prochain exercice	(4 023 534)	(342 041)
	2 572 477 \$	3 281 061 \$

7. CRÉANCES

	2010	2009
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	31 837 \$	207 679 \$
Restauration et hébergement	115 324	163 864
Taxes	121 543	34 101
Autres créances	1 292 080	56 558
	1 560 784	462 202
Courus		
Intérêts sur placements	86 489	54 133
Taxes	890	5 899
	1 648 163 \$	522 234 \$

8. IMMOBILISATIONS

	2010		2009	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	NET	NET
Immobilisations corporelles				
Terrain	795 900 \$	– \$	795 900 \$	795 900 \$
Bâtiment	29 270 040	12 311 009	16 959 031	18 129 833
Aménagement de nature permanente*	26 743 864	13 202 426	13 541 438	9 451 382
Équipement de cuisine et matériel technique*	9 421 161	5 923 429	3 497 732	3 969 452
Équipement informatique	1 221 259	1 093 393	127 866	194 999
Matériel roulant	25 972	25 972	–	6 493
Œuvres d'art	265 310	–	265 310	238 600
	67 743 506	32 556 229	35 187 277	32 786 659
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	870 056	539 909	330 147	394 696
	68 613 562 \$	33 096 138 \$	35 517 424 \$	33 181 355 \$

*Ces immobilisations comprennent des projets en cours non amortis de 5 599 670 \$.

9. SUBVENTIONS REPORTÉES RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS

	2010	2009
Gouvernement du Québec		
Solde au début	30 939 508 \$	32 969 422 \$
Subvention du gouvernement du Québec	5 548 976	1 479 616
Amortissement de l'exercice	(3 589 477)	(3 509 530)
Solde à la fin	32 899 007	30 939 508
Autres		
Solde au début	2 500	7 500
Autres contributions	516 559	–
Amortissement de l'exercice	(13 196)	(5 000)
Solde à la fin	505 863	2 500
	33 404 870 \$	30 942 008 \$

10. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le taux de cotisation de l'Institut au RREGOP est de 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE et du RRAS est de 10,54 %.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice, selon la comptabilité des régimes à cotisations déterminées, s'élèvent à 797 071 \$ (2009 : 775 594 \$). Ce montant constitue les obligations de l'Institut envers ces régimes.

	2010	2009
Provision pour vacances*		
Solde au début	1 650 432 \$	1 474 398 \$
Charges de l'exercice	1 624 362	1 570 949
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 649 853)	(1 394 915)
Solde à la fin	1 624 941 \$	1 650 432 \$
Provision pour congés de maladie		
Solde au début	3 477 404 \$	3 237 996 \$
Charges de l'exercice	854 775	727 317
Prestations versées au cours de l'exercice	(519 893)	(487 909)
Solde à la fin	3 812 286 \$	3 477 404 \$

*Incluse au poste Charges à payer et frais courus

Description

Les employés de l'Institut accumulent les journées de maladies conformément aux conventions collectives en vigueur et ont le choix de les utiliser comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. L'Institut estime qu'elle disposera des fonds nécessaires lui permettant de verser les prestations lorsqu'elles deviendront exigibles.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme au 30 juin 2010 :

Taux d'indexation	3,00 % à 3,25 %
Taux d'actualisation	3,20 % et 3,80 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	7 ans et 11 ans

11. DETTE À LONG TERME

	2010	2009
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec, échéant le 3 juin 2030, portant intérêt au taux fixe de 5,258 %, et remboursable par versements semestriels de 1 370 175 \$ incluant capital et intérêts	33 392 705 \$	34 318 837 \$
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec, échéant le 3 juin 2030, portant intérêt au taux fixe de 4,679 %, et remboursable par versements semestriels de 112 762 \$ incluant capital et intérêts	2 885 614	2 971 311
	36 278 319	37 290 148
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	(1 065 221)	(1 011 829)
	35 213 098 \$	36 278 319 \$

Les versements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices, sont les suivants :

2011	1 065 221 \$
2012	1 121 434 \$
2013	1 180 617 \$
2014	1 242 925 \$
2015	1 308 525 \$

12. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2010	2009
Encaisse	536 268 \$	1 146 269 \$
Placements à des taux fixes variant de 3,25 % à 6,40 %, dont l'échéance est inférieure ou égale à 90 jours à partir de la date d'acquisition	1 351 224	1 504 489
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 887 492 \$	2 650 758 \$

Les intérêts versés par l'Institut au cours de l'exercice s'élèvent à 1 954 044 \$ (2009 : 2 004 758 \$)

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

	NIVEAU	2010		2009	
		VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Actifs détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾	1	1 887 492 \$	1 887 492 \$	2 650 758 \$	2 650 758 \$
Actifs disponibles à la vente ⁽²⁾	1	6 596 011	6 596 011	3 623 102	3 623 102
Prêts et créances ⁽¹⁾	S/O	1 648 163	1 648 163	522 234	522 234
Autres passifs financiers					
Charges à payer et frais courus ⁽¹⁾	S/O	10 940 106	10 940 106	5 612 488	5 612 488
Dettes à long terme ⁽³⁾	S/O	36 278 319	39 934 388	37 290 148	39 556 638

(1) La valeur comptable nette des instruments financiers à court terme se rapproche de leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

(2) La juste valeur des placements est obtenue d'une maison de courtage certifiée.

(3) La juste valeur de la dette à long terme a été établie en utilisant le cours du marché au 30 juin 2010 pour actualiser les flux monétaires.

Une variation de 1 % des taux d'intérêts au 30 juin 2010 aurait eu pour effet d'augmenter ou de diminuer la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente et les actifs nets de 86 993 \$ au 30 juin 2010 (2009 : 110 737 \$).

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de l'Institut correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. L'Institut procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

L'analyse des créances se détaille comme suit :

	2010			2009		
	VALEUR BRUTE	PERTE DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR BRUTE	PERTE DE VALEUR	VALEUR NETTE
Créances						
Courantes	1 522 592 \$	– \$	1 522 592 \$	363 882 \$	– \$	363 882 \$
En souffrance depuis :						
31 à 90 jours	31 366	–	31 366	67 267	–	67 267
91 à 365 jours	1 558	70	1 488	25 938	205	25 733
plus de 365 jours	5 917	579	5 338	5 694	374	5 320
	1 561 433 \$	649 \$	1 560 784 \$	462 781 \$	579 \$	462 202 \$

Risque de liquidité

L'Institut considère qu'il détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie et également de sources de financement afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés divulguées dans les états financiers et comptabilisées à leur valeur d'échange, l'Institut est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés, autre que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2009 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2010.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Juan Roberto Iglesias
Président-directeur général



Lucie Robitaille
Secrétaire générale et directrice générale associée au développement
organisationnel et aux médicaments

Québec, le 15 septembre 2011

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, qui comprennent le bilan d'ouverture au 19 janvier 2011 et le bilan au 31 mars 2011, l'état des résultats et de l'excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice de deux mois et demi clos le 31 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux au 19 janvier 2011 et au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de deux mois et demi clos le 31 mars 2011, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le Vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 15 septembre 2011

ÉTATS FINANCIERS

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

Résultats et excédent cumulé

De l'exercice de deux mois et demi clos le 31 mars 2011

Produits	2011		
	Activités régulières \$	Projets spéciaux \$	Total \$
Subventions du gouvernement du Québec	3 212 310	332 971	3 545 281
Subventions du gouvernement du Canada	-	6 792	6 792
Autres subventions	5 250	-	5 250
	<u>3 217 560</u>	<u>339 763</u>	<u>3 557 323</u>
Charges			
Rémunération des salariés, chercheurs et prêts de service	2 286 853	253 610	2 540 463
Honoraires professionnels	87 820	-	87 820
Locations	177 900	-	177 900
Services auxiliaires	40 733	-	40 733
Frais de déplacement	55 708	2 882	58 590
Publicité, promotion et télécommunications	64 529	139	64 668
Fournitures et approvisionnement	19 689	466	20 155
Frais de réunions, congrès et formation	23 069	70	23 139
Amortissement	16 988	-	16 988
Frais généraux (note 3)	(50 387)	50 387	-
	<u>2 722 902</u>	<u>307 554</u>	<u>3 030 456</u>
Excédent des produits sur les charges	494 658	32 209	526 867
Excédent cumulé au début (note 6)	2 064 518	(32 209)	2 032 309
Excédent cumulé à la fin	<u>2 559 176</u>	<u>-</u>	<u>2 559 176</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

Bilan

Au 31 mars 2011

	Au 31 mars 2011 \$	Au 19 janvier 2011 \$ (notes 5 et 6)
Actif		
À court terme		
Encaisse	2 430 475	3 712 911
Subventions à recevoir (note 8)	2 861 622	492 988
Autres débiteurs	15 250	-
Frais payés d'avance	-	9 434
	<u>5 307 347</u>	<u>4 215 333</u>
Immobilisations corporelles (note 9)	<u>427 644</u>	<u>231 856</u>
	<u><u>5 734 991</u></u>	<u><u>4 447 189</u></u>
Passif		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 10)	1 713 178	821 002
Produits reportés (note 11)	800 620	1 593 878
	<u>2 513 798</u>	<u>2 414 880</u>
Provision pour congés de maladie (note 12)	<u>662 017</u>	<u>-</u>
	<u>3 175 815</u>	<u>2 414 880</u>
Excédent		
Excédent cumulé	<u>2 559 176</u>	<u>2 032 309</u>
	<u><u>5 734 991</u></u>	<u><u>4 447 189</u></u>
Éventualités (note 14)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


 Juan Roberto Iglesias, président-directeur général


 Lucie Robitaille, secrétaire générale et directrice générale associée
 au développement organisationnel et aux médicaments

ÉTATS FINANCIERS

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

Flux de trésorerie

De l'exercice de deux mois et demi clos le 31 mars 2011

	2011 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
Excédent des produits sur les charges	526 867
Élément sans incidence sur la trésorerie	
Amortissement	16 988
	<u>543 855</u>
Variation des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	
Subventions à recevoir	(2 368 634)
Autres débiteurs	(15 250)
Frais payés d'avance	9 434
Charges à payer et frais courus	892 176
Produits reportés	(793 258)
Provision pour congés de maladie	662 017
	<u>(1 613 515)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de fonctionnement	<u>(1 069 660)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(212 776)</u>
Diminution de l'encaisse	(1 282 436)
Encaisse au début	3 712 911
Encaisse à la fin	<u>2 430 475</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

Notes complémentaires

Au 31 mars 2011

1. Constitution et objet

L'Institut, constitué par la Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux. Il succède au Conseil du médicament, constitué en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'assurance médicaments (L.R.Q., chapitre A-29.01), et à l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, constituée par le décret n° 855-2000 (2000, G.O.2, 5248), au regard des fonctions confiées à l'Institut. Aux fins de sa mission, il réalise notamment plusieurs activités d'évaluation, d'analyse et de recherche et entretient d'étroites collaborations avec les cliniciens, les gestionnaires et les chercheurs dans le domaine de la prestation des soins et services et avec l'ensemble des acteurs du système de santé et des services sociaux.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Institut n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. Méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour congés de maladie et la provision pour vacances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

Les subventions non affectées sont constatées à titre de produit lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir. En ce qui concerne les subventions affectées, elles sont constatées à titre de produit de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée indiquée ci-dessous.

Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Développement informatique	5 ans

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. Frais généraux

Les frais généraux imputés aux charges des projets spéciaux et à titre de recouvrement des activités régulières représentent une estimation de la valeur des charges de services de soutien offerts dans le cadre des différents projets spéciaux de l'Institut.

4. Transfert des employés

L'Institut a débuté ses fonctions le 19 janvier 2011 avec le personnel régulier, occasionnel et temporaire du Conseil du médicament et de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, à qui il a succédé à cette date. Il assume, et ce, depuis le 19 janvier 2011, la rémunération de tout le personnel ci-dessus mentionné. Seuls les employés réguliers de ces deux entités lui ont été transférés le 25 février 2011. Il est prévu que le personnel occasionnel et temporaire lui sera transféré en 2012. Dans le calcul de la provision pour congés de maladie et vacances au 31 mars 2011, seul le personnel régulier a été considéré.

5. Encaisse au 19 janvier 2011

L'encaisse au 19 janvier 2011 est constituée de sommes accumulées au cours des années par l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé à partir de subventions reçues, principalement du ministère de la Santé et des Services sociaux pour réaliser des projets de recherche.

6. Transfert d'actifs et de passifs

À la suite de la constitution de l'Institut, les actifs et passifs du Conseil du médicament et de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé ont été transférés du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'Institut. Ces actifs et passifs ont été comptabilisés à leur valeur comptable nette. Certains de ces actifs ont été comptabilisés à une valeur nulle. Ce transfert a constitué un excédent de 2 032 309 \$ au 19 janvier 2011.

7. Entente entre l'Institut et le ministère de la Santé et des Services sociaux

L'Institut et le MSSS ont convenu que la comptabilisation des transactions et leurs paiements, concernant la rémunération des employés et les dépenses de fonctionnement de l'Institut, sont effectués par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'Institut. Toutefois, l'Institut doit présenter à ses états financiers ses obligations financières. Étant donné que les obligations sont payées par le ministère de la Santé et des Services sociaux à même les crédits de transferts alloués à l'Institut, ce dernier inscrit un compte à recevoir équivalent à l'obligation financière.

8. Subventions à recevoir

	Au 31 mars 2011	Au 19 janvier 2011
	\$	\$
À recevoir du gouvernement du Québec	2 811 622	492 988
À recevoir du gouvernement du Canada	50 000	-
	<u>2 861 622</u>	<u>492 988</u>

9. Immobilisations corporelles

	Au 31 mars 2011			Au 19 janvier 2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	73 516	21 339	52 177	45 284	18 194	27 090
Mobilier et équipement	175 649	25 398	150 251	43 670	19 212	24 458
Améliorations locatives	153 823	27 441	126 382	137 258	21 950	115 308
Développement informatique	<u>101 000</u>	<u>2 166</u>	<u>98 834</u>	<u>65 000</u>	-	<u>65 000</u>
	<u>503 988</u>	<u>76 344</u>	<u>427 644</u>	<u>291 212</u>	<u>59 356</u>	<u>231 856</u>

Les acquisitions et l'amortissement, du 19 janvier au 31 mars 2011, se répartissent comme suit :

	Acquisitions	Amortissement
	\$	\$
Équipement informatique	28 232	3 145
Mobilier et équipement	131 979	6 186
Améliorations locatives	16 565	5 491
Développement informatique	<u>36 000</u>	<u>2 166</u>
	<u>212 776</u>	<u>16 988</u>

10. Charges à payer et frais courus

	Au 31 mars 2011	Au 19 janvier 2011
	\$	\$
Chercheurs	386 397	325 766
Salariés et parts employeurs	155 967	93 312
Provision pour vacances	496 347	-
Autres	<u>674 467</u>	<u>401 924</u>
	<u>1 713 178</u>	<u>821 002</u>

11. Produits reportés

	Au 31 mars 2011 \$	Au 19 janvier 2011 \$
Gouvernement du Québec - recherche		
Projets généraux de recherche	-	1 043 429
Comité de l'évolution des pratiques en oncologie	485 536	219 780
Unité d'évaluation en oncologie	114 410	-
Évaluation du continuum de services en traumatologie	-	292 576
Cardiologie tertiaire	87 130	-
Cardiologie infarctus du myocarde avec élévation du segment ST	62 316	20 639
	<u>749 392</u>	<u>1 576 424</u>
Gouvernement du Québec - autres	-	9 434
Gouvernement du Canada - recherche		
Formation en recherche pour cadres qui exercent dans la santé (FORCES)	51 228	8 020
	<u>800 620</u>	<u>1 593 878</u>

12. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les membres du personnel régulier de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le taux de cotisation de l'Institut au RREGOP est de 8,69 % de la masse salariale, celui au RRPE et au RRAS est de 11,54 %. Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 23 252 \$. Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

L'Institut dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Institut.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer, en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, à raison de 50 % pour les 132 premiers jours accumulés. Les salariés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées, peu importe le nombre, comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ à la retraite ou en préretraite.

La provision pour congés de maladie est ajustée pour tenir compte des ajustements salariaux annuels. Elle est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

La provision pour congés de maladie cumulables a fait l'objet d'une actualisation sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2011.

	<u>RREGOP</u>	<u>RRAS</u> <u>RRPE</u>
Taux d'indexation	3,25 %	2,00 %
Taux d'actualisation	4,26 %	1,85 %
Durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs	12 ans	2 ans

La provision pour vacances n'a fait l'objet d'aucun calcul d'actualisation. L'Institut estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

	Au 31 mars 2011		
	Congés		
	Vacances	Maladie	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	-	-	-
Transferts (1)	497 317	581 593	1 078 910
Charges de l'exercice	8 521	96 395	104 916
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(9 491)</u>	<u>(15 971)</u>	<u>(25 462)</u>
Solde à la fin	<u>496 347</u>	<u>662 017</u>	<u>1 158 364</u>

(1) Les transferts concernant les provisions pour congés de maladie et vacances proviennent du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Cette opération est justifiée par les transferts massifs d'employés réguliers vers l'Institut provenant du MSSS et pour lesquels les provisions étaient comptabilisées au SCT. Un compte à recevoir équivalent au montant comptabilisé au SCT, au moment du transfert, est présenté en contrepartie et est encaissable dans la prochaine année. Toutefois, la méthode de calcul de la provision pour congés de maladie utilisée par le SCT est basée sur la méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées alors que la méthode d'évaluation pour établir la provision pour congés de maladie au 31 mars repose sur une base actuarielle selon une méthode d'estimation simplifiée. La différence entre les deux méthodes a généré un écart qui fait partie des charges de l'exercice.

La provision pour vacances au montant de 496 347 \$ est incluse au poste *charges à payer et frais courus*.

13. Opérations entre apparentés

L'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Toutefois, l'Institut et le MSSS ont convenu que le ministère maintienne ses services de soutien en ressources matérielles et informationnelles jusqu'à ce qu'une décision contraire soit prise, ainsi que les services de soutien en ressources humaines, financières et comptables jusqu'à ce que l'Institut ait complété ses démarches pour assumer la gestion de ses ressources. Ces services sont rendus sans charge.

14. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, l'Institut est exposé à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'aucune provision n'est requise à l'égard de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats de ses activités.

RAPPORT DE LA DIRECTION

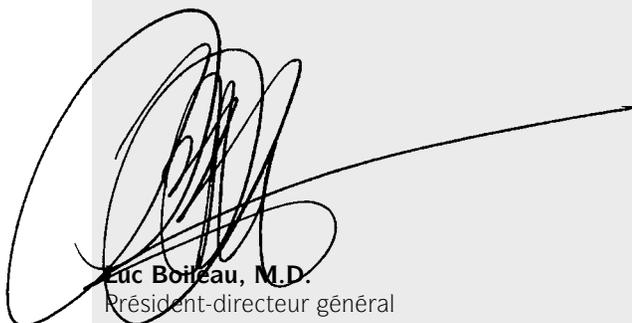
Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Luc Boileau, M.D.
Président-directeur général



Lucie Girard
Vice-présidente aux affaires administratives

Québec, le 22 juin 2011



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national de santé publique du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, les états des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01)*, je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 22 juin 2011

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011			2010		
	ACTIVITÉS RÉGULIÈRES	PROJETS SPÉCIAUX	TOTAL	ACTIVITÉS RÉGULIÈRES	PROJETS SPÉCIAUX	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec	33 087 000	21 740 531	54 827 531	33 586 919	17 879 859	51 466 778
Subventions du gouvernement du Canada	10 719	3 437 875	3 448 594	1 200	3 245 726	3 246 926
Ventes de services	1 196 279	7 419 775	8 616 054	1 361 089	5 921 170	7 282 259
Autres produits	343 471	1 536 058	1 879 529	544 802	3 032 535	3 577 337
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	30 190	725 191	755 381	15 095	855 026	870 121
Intérêts	22 757	151 492	174 249	30 880	85 504	116 384
	34 690 416	35 010 922	69 701 338	35 539 985	31 019 820	66 559 805
CHARGES						
Salaires et avantages sociaux (note 4)	23 690 426	17 294 075	40 984 501	23 165 904	14 395 702	37 561 606
Services professionnels et administratifs	2 539 788	4 786 943	7 326 731	2 152 580	3 382 038	5 534 618
Fournitures médicales et de laboratoires	1 715 891	2 273 961	3 989 852	2 383 711	2 515 228	4 898 939
Locaux	4 900 373	25 299	4 925 672	4 718 668	6 149	4 724 817
Amortissement des immobilisations corporelles	2 159 814	725 191	2 885 005	1 960 635	855 026	2 815 661
Frais de déplacement	486 569	632 364	1 118 933	612 580	698 607	1 311 187
Intérêts sur la dette à long terme	–	29 838	29 838	316 157	32 610	348 767
Frais de bureau	332 199	217 765	549 964	420 111	268 965	689 076
Papeterie et impression	68 123	367 676	435 799	107 050	505 367	612 417
Frais de comité	84 520	63 695	148 215	78 682	58 068	136 750
Entretien et réparations	926 665	2 822 766	3 749 431	1 079 567	3 122 496	4 202 063
Frais d'organisation de formation externe	3 255	317 219	320 474	2 082	459 016	461 098
Formation interne	156 579	90 724	247 303	285 771	158 027	443 798
Télécommunications	305 503	30 310	335 813	360 173	30 860	391 033
Documentation	184 190	84 151	268 341	216 799	33 173	249 972
Matériel roulant	79 109	20 643	99 752	58 879	63 165	122 044
Location d'équipements	135 695	83 938	219 633	117 425	38 828	156 253
Assurances	58 442	8 373	66 815	32 262	9 186	41 448
Recouvrement de créances irrécouvrables	–	–	–	(7 474)	(12 578)	(20 052)
Frais bancaires	17 420	75	17 495	19 970	70	20 040
Frais généraux (note 5)	(2 800 000)	2 800 000	–	(2 400 000)	2 400 000	–
	35 044 561	32 675 006	67 719 567	35 681 532	29 020 003	64 701 535
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges (note 3)	(354 145)	2 335 916	1 981 771	(141 547)	1 999 817	1 858 270

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
Solde au début	10 211 636	8 353 366
Excédent des produits sur les charges	1 981 771	1 858 270
Solde à la fin (note 3)	<u>12 193 407</u>	<u>10 211 636</u>

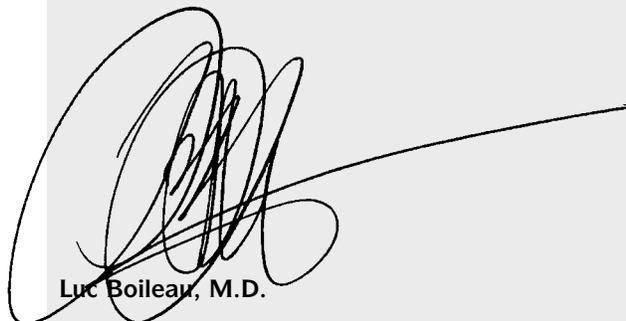
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

AU 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	13 088 263	13 206 023
Créances (note 6)	7 500 475	9 505 346
Subventions à recevoir (note 7)	17 174 547	20 973 524
Créance à long terme encaissable au cours du prochain exercice (notes 8 et 13)	77 302	73 159
Frais payés d'avance	1 169 269	928 399
Stock de fournitures – au coût	154 916	195 137
	<u>39 164 772</u>	<u>44 881 588</u>
Subventions à recevoir (note 7)	17 894 808	16 496 389
Créance à long terme (notes 8 et 13)	355 522	432 824
Immobilisations corporelles (note 9)	28 179 091	24 695 558
	<u>85 594 193</u>	<u>86 506 359</u>
PASSIF		
À court terme		
Marge de crédit (note 10)	13 166 283	10 324 420
Charges à payer et frais courus (note 11)	11 308 809	14 098 169
Produits reportés (note 12)	17 835 551	26 722 291
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 13)	73 834	69 878
	<u>42 384 477</u>	<u>51 214 758</u>
Produits reportés (note 12)	14 029 834	10 804 958
Dettes à long terme (note 13)	420 235	493 610
Provision pour congés de maladie (note 15)	342 084	412 218
Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	16 224 156	13 369 179
	<u>73 400 786</u>	<u>76 294 723</u>
EXCÉDENT CUMULÉ		
Excédent cumulé (note 3)	12 193 407	10 211 636
	<u>85 594 193</u>	<u>86 506 359</u>
Engagements (note 16)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Luc Boileau, M.D.



W. Robert Laurier, FCA

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 981 771	1 858 270
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 885 005	2 815 661
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	(755 381)	(870 121)
	<u>4 111 395</u>	<u>3 803 810</u>
Variation des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Diminution (augmentation) des créances	2 004 871	(6 707 922)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(240 870)	89 959
Diminution (augmentation) du stock de fournitures	40 221	(70 165)
Diminution (augmentation) des subventions à recevoir	2 400 558	(8 309 478)
Augmentation (diminution) des charges à payer et frais courus (note 11)	(2 576 904)	297 301
Augmentation (diminution) de la provision pour congés de maladie	(70 134)	2 991
Augmentation (diminution) des produits reportés	(5 661 864)	3 754 794
	<u>(4 104 122)</u>	<u>(10 942 520)</u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de fonctionnement	<u>7 273</u>	<u>(7 138 710)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 9)	(6 580 994)	(6 661 327)
Encaissements de la créance à long terme	73 159	69 239
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(6 507 835)</u>	<u>(6 592 088)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de la marge de crédit	2 841 863	7 133 226
Remboursements de la dette à long terme	(69 419)	(8 156 015)
Encaissement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	3 610 358	4 866 379
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>6 382 802</u>	<u>3 843 590</u>
Diminution de la trésorerie	<u>(117 760)</u>	<u>(9 887 208)</u>
Trésorerie au début	<u>13 206 023</u>	<u>23 093 231</u>
Trésorerie à la fin	<u>13 088 263</u>	<u>13 206 023</u>
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts versés	<u>29 838</u>	<u>387 668</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2011

1 CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut, constitué par la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q., chapitre I-13.1.1) est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux et les agences de la santé et des services sociaux, instituées en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), dans l'exercice de leur mission de santé publique.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour congés de maladie et la provision pour vacances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux et durée indiqués ci-dessous :

Aménagements majeurs	sur la durée des baux
Équipements spécialisés	10 à 20 %
Matériel informatique	20 à 33 1/3 %
Logiciels et licences	20 à 33 1/3 %
Matériel roulant	10 à 20 %
Mobilier et équipements	20 %
Améliorations locatives	20 %

Les développements informatiques en cours ne sont pas amortis. Ils seront amortis à compter de la date de mise en service.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2011

Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles

Les apports reçus des partenaires pour l'acquisition ou sous forme d'immobilisations corporelles amortissables, sont reportés et virés aux produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Constatation des produits

Les subventions affectées à des projets spéciaux sont inscrites aux résultats selon la méthode de l'avancement des travaux. Certaines subventions à recevoir sont conditionnelles à l'approbation des crédits par le gouvernement.

Les produits provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- les services ont été rendus;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits reportés sont constitués des montants reçus et à recevoir pour des services non rendus conformément aux ententes contractuelles.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont maintenant évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. Les obligations à court terme sont comptabilisées au coût.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2011

3 EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé se compose de l'excédent cumulé non affecté et de l'excédent cumulé affecté.

	2011			2010
	ACTIVITÉS RÉGULIÈRES	PROJETS SPÉCIAUX	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$
EXCÉDENT CUMULÉ NON AFFECTÉ				
Solde au début	855 937	370 872	1 226 809	585 555
Excédent des produits sur les charges	226 002	2 948 941	3 174 943	2 910 900
Transfert de l'excédent cumulé affecté		153 277	153 277	230 354
Transfert à l'excédent cumulé affecté	–	(3 000 000)	(3 000 000)	(2 500 000)
Solde à la fin	1 081 939	473 090	1 555 029	1 226 809
EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ				
Solde au début	8 306 164	678 663	8 984 827	7 767 811
Charges de l'exercice relatives à l'excédent affecté	(580 147)	(613 025)	(1 193 172)	(1 052 630)
Transfert à l'excédent cumulé non affecté		(153 277)	(153 277)	(230 354)
Transfert de l'excédent cumulé affecté	(3 062 559)	3 062 559	–	–
Transfert de l'excédent cumulé non affecté	3 000 000	–	3 000 000	2 500 000
Solde à la fin	7 663 458	2 974 920	10 638 378	8 984 827
Total	8 745 397	3 448 010	12 193 407	10 211 636

L'excédent cumulé affecté se compose de l'excédent cumulé affecté des activités régulières et de l'excédent cumulé affecté des projets spéciaux.

En ce qui a trait à l'excédent cumulé affecté des activités régulières, la direction de l'Institut a décidé d'utiliser une partie de son excédent cumulé non affecté, conformément à la politique en vigueur adoptée par son conseil d'administration, pour acquérir des immobilisations, notamment des équipements spécialisés de laboratoire et des systèmes d'information de gestion et pour la mise en oeuvre du plan d'action de l'Institut découlant d'un processus d'audit et d'autoévaluation visant l'ensemble de l'organisation, et ce, conformément aux autorisations nécessaires du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec. Le solde de l'excédent cumulé affecté au 31 mars 2011 de 7 663 458 \$ sera utilisé pour combler le financement de ces décisions.

L'excédent cumulé affecté des projets spéciaux de 2 974 920 \$ au 31 mars 2011 sera utilisé, conformément à la politique en vigueur adoptée par le conseil d'administration de l'Institut, pour combler le financement de projets autorisés ayant trait à l'innovation scientifique et de projets particuliers en relation directe avec la mission de l'Institut.

4 SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les salaires et avantages sociaux n'incluent pas les salaires des médecins qui sont assumés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2011

5 FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux imputés aux charges des projets spéciaux et à titre de recouvrement des activités régulières représentent une estimation de la valeur des charges des services de soutien offerts dans le cadre des différents projets spéciaux de l'Institut.

6 CRÉANCES

	2011	2010
	\$	\$
Gouvernement du Québec	2 430 301	5 344 979
Gouvernement du Canada	4 316 689	3 545 177
Autres	753 485	615 190
	<u>7 500 475</u>	<u>9 505 346</u>

7 SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2011	2010
	\$	\$
Gouvernement du Québec	32 867 799	33 814 676
Gouvernement du Canada	1 239 168	2 394 593
Autres	962 388	1 260 644
	<u>35 069 355</u>	<u>37 469 913</u>
Moins : portion à recevoir au cours du prochain exercice		
Gouvernement du Québec	(15 112 190)	(17 501 486)
Gouvernement du Canada	(1 099 969)	(2 211 394)
Autres	(962 388)	(1 260 644)
	<u>(17 174 547)</u>	<u>(20 973 524)</u>
	<u>17 894 808</u>	<u>16 496 389</u>

8 CRÉANCE À LONG TERME

Dans le cadre d'un mandat confié par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), relativement à l'acquisition et au fonctionnement d'une unité mobile pour le dépistage des maladies professionnelles, l'Institut détient une créance à long terme à recevoir.

	2011	2010
	\$	\$
Créance à long terme, au taux fixe de 5,52 %, encaissable par versements mensuels de 8 271 \$, incluant capital et intérêts, échéant en janvier 2017	432 824	505 983
Moins : portion encaissable au cours du prochain exercice	(77 302)	(73 159)
	<u>355 522</u>	<u>432 824</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES
 AU 31 MARS 2011

9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2011		
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	NET
	\$	\$	\$
Aménagements majeurs	11 969 580	5 664 781	6 304 799
Équipements spécialisés	11 796 797	6 265 316	5 531 481
Matériel informatique	5 445 845	4 319 293	1 126 552
Logiciels et licences	1 347 502	1 187 305	160 197
Matériel roulant	1 435 747	1 079 850	355 897
Mobilier et équipements	3 352 540	2 907 098	445 442
Améliorations locatives	248 883	211 762	37 121
Développements informatiques en cours	14 217 602	–	14 217 602
	49 814 496	21 635 405	28 179 091

	2010		
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	NET
	\$	\$	\$
Aménagements majeurs	11 969 580	4 806 703	7 162 877
Équipements spécialisés	10 149 659	5 331 010	4 818 649
Matériel informatique	5 126 792	4 044 402	1 082 390
Logiciels et licences	1 187 487	1 126 122	61 365
Matériel roulant	1 435 747	937 081	498 666
Mobilier et équipements	3 224 823	2 682 130	542 693
Améliorations locatives	207 642	200 496	7 146
Développements informatiques en cours	10 521 772	–	10 521 772
	43 823 502	19 127 944	24 695 558

Les acquisitions et l'amortissement se répartissent comme suit :

	2011		2010	
	ACQUISITIONS	AMORTISSEMENT	ACQUISITIONS	AMORTISSEMENT
	\$	\$	\$	\$
Aménagements majeurs	–	858 078	–	858 078
Équipements spécialisés	1 647 138	934 306	1 408 721	809 349
Matériel informatique	627 755	583 593	673 511	601 133
Logiciels et licences	160 015	61 183	87 627	65 357
Matériel roulant	–	142 769	–	142 769
Mobilier et équipements	196 559	293 810	50 794	323 127
Améliorations locatives	41 241	11 266	–	15 848
Développements informatiques en cours	3 695 830	–	4 548 133	–
	6 368 538	2 885 005	6 768 786	2 815 661

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2011

Les développements informatiques en cours incluent la participation de l'Institut à la réalisation de la phase québécoise de la solution pancanadienne nommée PANORAMA. Au 31 mars 2011, la participation s'élève à 13 969 342 \$ (2010 : 10 470 724 \$). La participation de l'Institut va permettre de développer un système d'information en santé publique qui supportera les fonctions suivantes :

- la gestion de l'immunisation incluant le registre de vaccination, le suivi des manifestations cliniques inhabituelles et la gestion des produits immunisants;
- la surveillance et le signalement des syndromes infectieux et des maladies à déclaration obligatoire;
- la gestion des cas et des contacts des maladies infectieuses;
- la gestion des éclosions liées aux poussées épidémiques de maladies infectieuses;
- la gestion des alertes sanitaires.

Le développement en cours PANORAMA d'un montant total autorisé de 15 635 897 \$ est financé à même la marge de crédit (note 10) qui est réservée à cette fin. Les intérêts de la marge de crédit sont capitalisés au coût du développement informatique en cours. Lorsque le développement informatique en cours sera terminé, la marge de crédit sera transférée dans un emprunt à long terme. Cet emprunt sera remboursé à partir de nouveaux crédits budgétaires octroyés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Aucun amortissement n'a été comptabilisé relativement aux développements informatiques en cours étant donné que les systèmes ne sont pas en service au 31 mars 2011.

10 MARGE DE CRÉDIT

L'Institut dispose d'une marge de crédit pour la réalisation des activités liées au développement informatique en cours. La marge de crédit d'un montant autorisé de 15 635 897 \$ porte intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, plus 0,3 %, et vient à échéance en décembre 2011. Au 31 mars 2011, le taux est de 1,501 % (2010 : 0,719 %).

11 CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2011	2010
	\$	\$
Gouvernement du Québec	2 903 825	3 062 042
Provision pour congés de maladie payables annuellement	212 382	228 694
Autres	8 192 602	10 807 433
	<u>11 308 809</u>	<u>14 098 169</u>

Les charges à payer et frais courus liés au fonctionnement s'élèvent à 10 664 311 \$ (2010 : 13 241 215 \$) et ceux liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élèvent à 644 498 \$ (2010 : 856 954 \$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2011

12 PRODUITS REPORTÉS

	2011	2010
	\$	\$
Gouvernement du Québec	26 891 186	31 972 054
Gouvernement du Canada	2 724 079	2 579 348
Autres	2 250 120	2 975 847
	<u>31 865 385</u>	<u>37 527 249</u>
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice		
Gouvernement du Québec	(14 104 353)	(21 783 118)
Gouvernement du Canada	(1 575 594)	(2 396 150)
Autres	(2 155 604)	(2 543 023)
	<u>(17 835 551)</u>	<u>(26 722 291)</u>
	<u>14 029 834</u>	<u>10 804 958</u>

13 DETTE À LONG TERME

	2011	2010
	\$	\$
Emprunts sur billets :		
taux fixe de 5,52 %, garanti par la créance à recevoir, remboursable par versements mensuels de 8 271 \$ incluant capital et intérêts, échéant en janvier 2017	494 069	563 488
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice	(73 834)	(69 878)
	<u>420 235</u>	<u>493 610</u>

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2012	73 834
2013	78 014
2014	82 432
2015	87 099
2016	92 029
2017 et suivantes	80 661

14 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2011

15 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le taux de cotisation de l'Institut au RREGOP est de 8,69 % (8,19 % avant le 1^{er} janvier 2011) de la masse salariale et celui du RRPE est de 11,54 % (10,54 % avant le 1^{er} janvier 2011).

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 982 879 \$ (2010 : 1 966 495 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

Les obligations relatives aux congés de maladie accumulés sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

L'Institut ne dispose pas d'un programme d'accumulation à long terme de congés de maladie. Cependant, l'Institut reconnaît les banques de maladies accumulées par les salariés lorsqu'ils sont transférés à l'Institut par un organisme disposant d'un tel programme. Par contre, le droit d'accumuler des congés de maladie se termine au moment du transfert.

Les salariés visés ont droit annuellement de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, à raison de 100 % pour les 60 premiers jours accumulés et de 50 % pour les jours additionnels, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 90 jours. Les salariés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

La provision pour congés de maladie est ajustée pour tenir compte des ajustements salariaux annuels. Elle est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

La provision pour congés de maladie provenant du programme d'accumulation pour des employés transférés a fait l'objet d'une actualisation sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2011 :

	2011	2010
	RRPE et RREGOP	RRPE et RREGOP
Taux d'indexation	2,00 %	2,50 %
Taux d'actualisation	1,85 %	2,52 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	2 ans	3 ans
	2011	2010
	\$	\$
Solde au début	412 218	409 227
Charge de l'exercice	(2 423)	18 924
Prestations versées au cours de l'exercice	(67 711)	(15 933)
Solde à la fin	<u>342 084</u>	<u>412 218</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2011

La provision pour congés de maladie payables annuellement au montant de 212 382 \$ (2010 : 228 694 \$) est incluse au poste charges à payer et frais courus. Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour congés de maladie payables annuellement n'est jugé nécessaire, puisque les congés seront pris ou monnayés au cours de l'exercice suivant.

La provision pour vacances au montant de 3 318 539 \$ (2010 : 3 118 247 \$) est incluse au poste charges à payer et frais courus. Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque l'Institut estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

16 ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2011, l'Institut s'est engagé auprès de l'axe de recherche «santé des populations et environnementales» du CHUQ à verser, jusqu'en septembre 2013, un montant maximum de 920 329 \$ pour la réalisation de divers mandats en santé publique.

L'Institut s'est également engagé en vertu d'ententes à verser un montant de 6 487 513 \$ pour la réalisation de divers travaux. Les paiements minimums exigibles en vertu de ces ententes pour les trois prochains exercices s'élèvent à 4 540 558 \$ en 2011-2012, 1 628 691 \$ en 2012-2013 et 318 264 \$ en 2013-2014.

17 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2010 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 2011.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

États financiers**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Institut national des mines (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus au Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration et son comité de vérification surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et le conseil d'administration approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Jean Carrier

Val-d'Or, le 11 juillet 2011



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national des mines, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et l'état des résultats et de l'excédent pour l'exercice de neuf mois clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national des mines au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie, pour l'exercice de neuf mois clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, FCA auditeur

Montréal, 11 juillet 2011

INSTITUT NATIONAL DES MINES

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT

de l'exercice de neuf (9) mois clos le 31 mars 2011

	2011
PRODUITS	
Subvention du gouvernement du Québec	300 000 \$
Intérêts	329
	300 329
CHARGES	
Traitements et avantages sociaux	107 784
Honoraires	72 782
Frais de déplacements	47 875
Représentation	10 075
Publicité	6 820
Fournitures de bureau	6 479
Télécommunications	3 408
Amortissement des immobilisations corporelles	1 954
Frais de formation	793
Intérêts et frais bancaires	411
	258 381
EXDÉCENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	41 948 \$
EXCÉDENT À LA FIN	41 948 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



INSTITUT NATIONAL DES MINES

BILAN

au 31 mars 2011

	2011
ACTIF	
À court terme	
Encaisse	44 802 \$
Créances et intérêts courus	6 268
	51 070
Immobilisations corporelles (note 3)	25 581
	76 651 \$
PASSIF	
À court terme	
Charges à payer et frais courus (note 4)	34 703 \$
	34 703 \$
EXCÉDENT À LA FIN	41 948
	76 651 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


 _____, président
 François Biron


 _____, président-directeur général
 Jean Carrier

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES31 MARS 2011

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national des mines (l'Institut) est un mandataire de l'État institué en vertu de l'article 3 de la Loi sur l'Institut des mines (L.R.Q., c. I-13.1.2), le 28 juin 2010, dont la mission est de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

Plus particulièrement, sa mission consiste à :

1. coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
2. estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
3. soumettre au ministre des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
4. participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut est mandataire de l'État et n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Institut par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée utile de vie des immobilisations corporelles et les taux d'amortissement. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice de neuf (9) mois.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2011

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES PRODUITS

Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions sont constatées comme des produits reportés lorsque les montants ont été reçus, mais que tous les critères d'admissibilité n'ont pas été respectés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

Équipement de bureau :	5 ans
Matériel informatique :	3 ans
Améliorations locatives :	7 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

RÉGIME DE RETRAITE

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.



INSTITUT NATIONAL DES MINES**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 MARS 2011

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives	14 859 \$	707 \$	14 152 \$
Équipement de bureau	7 990	739	7 251
Matériel informatique	4 686	508	4 178
	27 535 \$	1 954 \$	25 581 \$

4. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2011
Fournisseurs	24 676 \$
Traitements et avantages sociaux	10 027
	34 703 \$

5. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Institut dispose d'une marge de crédit commerciale d'un montant autorisé de 20 000 \$ portant intérêt à la moyenne mensuelle du taux préférentiel de la Banque du Canada ajusté de 5,5 %. Au 31 mars 2011, le taux de base est de 8,5 % et le solde est nul.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**RÉGIME DE RETRAITE**

Le président-directeur général de l'Institut participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Le taux de cotisation pour l'Institut au RRAS a été de 10,54 % de la masse salariale cotisable du 28 juin au 31 décembre 2010 et de 11,54 % du 1^{er} janvier au 31 mars 2011.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice de neuf (9) mois s'élèvent à 7 548 \$. Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2011

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Par ailleurs, l'Institut a reçu un loyer et des services connexes gratuitement, d'un apparenté, au cours de l'exercice.

Rapport des auditeurs indépendants

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Investissement Québec, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2011, les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation de l'avoir et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

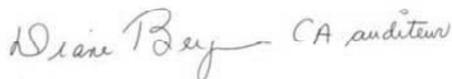
Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissement Québec au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,



Diane Bergeron, CA auditeur

Québec, le 24 mai 2011



Québec, le 24 mai 2011

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 16162

Investissement Québec**Bilan consolidé**

Au 31 mars (en milliers de dollars)

	2011	2010
ACTIF		
Encaisse	3 739	3 760
Placements temporaires (note 6)	99 397	101 808
Placements (note 7)	3 725 130	3 315 004
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 8 et 13)	945 709	888 187
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 9 et 13)	59 375	52 835
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 10 et 13)	298	337
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 11 et 13)	94 959	99 484
Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 14)	1 107 355	1 093 325
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 13)	763 776	733 893
Autres éléments d'actif (note 15)	10 882	9 315
	6 810 620	6 297 948
PASSIF ET AVOIR		
Passif		
Emprunts à court terme (note 16)	10 000	192 000
Emprunts à long terme (note 17)	5 423 249	4 801 513
Intérêts courus sur les emprunts auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement	15 885	16 161
Passif au titre de la garantie (notes 12 et 13)	377 427	378 988
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	232 430	228 097
Autres éléments de passif (note 18)	61 821	70 681
	6 120 812	5 687 440
Avoir		
Avoir initial	32 944	32 944
Bénéfices non répartis	630 870	568 714
Cumul des autres éléments du résultat étendu	25 994	8 850
	656 864	577 564
	689 808	610 508
	6 810 620	6 297 948

Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie (notes 12 et 13)

1 910 164 2 005 841

Engagements de financement et d'investissement (note 29)

Autres engagements (note 30)

Éventualités (note 34)

Événement postérieur à la date du bilan (note 36)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



L'Honorable Jean Bazin, c.r.
Président du conseil
d'administration



Pierre Barnès, FCGA
Président du Comité
de vérification

Investissement Québec**Résultats consolidés**

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2011	2010
Revenus du portefeuille		
Intérêts sur les interventions financières	161 220	112 942
Honoraires de garantie	57 840	70 696
Primes au risque (note 19)	3 503	6 585
Commissions d'engagement	8 501	12 908
Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients	(31 927)	(43 285)
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	110 806	109 425
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	110 522	102 511
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	501	255
Autres revenus (note 20)	21 446	20 741
	442 412	392 778
Dépenses du portefeuille		
Intérêts liés au portefeuille d'interventions financières (note 21)	80 273	46 154
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	110 726	108 846
Honoraires d'intermédiaires financiers	52 814	42 528
Autres dépenses (note 22)	9 041	6 901
	252 854	204 429
Provision		
Provision pour pertes (note 13)	100 059	234 095
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 13)	(98 356)	(206 635)
Provision pour pertes nette	1 703	27 460
Avantages conférés		
Avantages conférés aux clients	78 678	199 033
Avantages conférés aux clients recouvrables du gouvernement du Québec	(70 118)	(177 306)
Avantages conférés nets	8 560	21 727
Contributions financières		
Contributions financières non remboursables (note 23)	102 159	103 959
Contributions financières non remboursables recouvrables du gouvernement du Québec (note 23)	(50 221)	(49 357)
Contributions financières nettes	51 938	54 602
Frais d'administration (note 24)	65 201	58 018
Bénéfice net	62 156	26 542

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Investissement Québec**Résultat étendu consolidé**

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2011	2010
Bénéfice net	62 156	26 542
Autres éléments du résultat étendu		
Gains non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	18 675	28 424
Reclassement dans les résultats nets des gains réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	(1 531)	(2 394)
Variation nette des gains non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	17 144	26 030
Résultat étendu	79 300	52 572

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Investissement Québec**Variation de l'avoir consolidé**

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2011	2010
Avoir initial	32 944	32 944
Bénéfices non répartis au début	568 714	542 172
Bénéfice net	62 156	26 542
Bénéfices non répartis à la fin	630 870	568 714
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début	8 850	(17 180)
Variation nette des gains non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	17 144	26 030
Cumul des autres éléments du résultat étendu à la fin	25 994	8 850
Avoir	689 808	610 508

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Investissement Québec

Flux de trésorerie consolidés

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	62 156	26 542
Ajustements pour :		
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme	1 271	1 902
Amortissement de la prime sur les emprunts à long terme	(753)	(1 129)
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements	(109 472)	(107 879)
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(110 522)	(102 511)
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	110 726	108 846
Avantages conférés aux clients	78 678	199 033
Avantages conférés aux clients recouvrables du gouvernement du Québec	(70 118)	(177 306)
Revenus d'intérêts au taux effectif	(74 867)	(46 301)
Honoraires de garantie au taux effectif	(29 269)	(42 174)
Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients	31 927	43 285
Gain réalisé et non réalisé résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse	(850)	(1 026)
Intérêts sur le passif au titre de la garantie au taux effectif	15 444	11 383
Gain réalisé sur disposition d'actions de sociétés privées et sur parts	(8)	(164)
Gain réalisé sur les placements disponibles à la vente	(1 531)	(2 394)
Variation de la moins-value non réalisée sur les parts de sociétés en commandite	6 627	4 851
Perte (gain) non réalisée sur les instruments financiers dérivés	1 201	(12 566)
Provision pour pertes	100 059	234 095
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(98 356)	(206 635)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie limitée	1 570	1 485
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie limitée	774	57
Quote-part des résultats - Sociétés satellites	4 487	2 691
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation (note 25)	(4 817)	49 535
	(85 643)	(16 380)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	19 671	(2 987)
Acquisition de placements	(894 258)	(947 325)
Disposition de placements	598 638	843 449
Distributions de placements	2 527	-
Augmentation nette des prêts	(74 497)	(527 144)
Diminution nette des actions	10 441	3 164
Diminution nette des parts	60	816
Diminution nette des honoraires de garantie à recevoir	27 193	30 692
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie limitée	(1 677)	(3 796)
Diminution nette du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	(28 563)	(28 522)
	(340 465)	(631 653)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Diminution nette des emprunts à court terme	(182 000)	(280 100)
Emprunts à long terme	1 270 947	2 099 194
Remboursements des emprunts à long terme	(645 600)	(1 142 300)
	443 347	676 794
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	17 239	28 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	83 488	54 727
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	100 727	83 488
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	3 739	3 760
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition	96 988	79 728
	100 727	83 488
Information supplémentaire		
Intérêts payés	64 403	27 594

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Investissement Québec

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2011 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

Investissement Québec est une personne morale de droit public constituée et régie par la Loi sur Investissement Québec et sur la Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1). En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

Investissement Québec a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois. Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement. Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer des investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait, auprès de ces derniers, la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant, notamment, la recherche et le développement ainsi que l'exportation. Elle cherche également à conserver les investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec. Elle peut aussi fournir à une entreprise, à un ministère, à un organisme du gouvernement ou à une société d'État des services techniques, notamment en matière d'analyse financière, de montage financier et de gestion de portefeuille. Investissement Québec administre tout programme d'aide financière en matière d'investissement élaboré par le gouvernement du Québec. De plus, la Société administre la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1). Elle exécute également tout mandat que lui confie le gouvernement en vertu des articles 28 et 29 de sa loi constitutive. Elle soutient, par ses interventions financières, les entreprises québécoises ou celles qui s'établissent au Québec, principalement en leur octroyant des prêts ou en garantissant les engagements financiers qu'elles contractent auprès d'institutions financières. Elle administre aussi les programmes d'aide financière découlant de la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1).

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur la Financière du Québec édicte que la société mère, Investissement Québec, établit un plan stratégique, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 28 août 2007 (décret 743-2007) et a pris fin le 31 mars 2010. Toutefois, en vertu de l'article 47 de cette même loi, ce plan continue de s'appliquer jusqu'à ce qu'un nouveau plan stratégique soit approuvé. Il prévoit notamment que le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant certaines contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, selon les modalités prévues dans les programmes ou les décrets les instituant, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières dont il rembourse les pertes et en lui versant des honoraires. Un nouveau plan stratégique a été adopté par le conseil d'administration le 28 mars 2011 et a été transmis au gouvernement du Québec pour approbation. Le nouveau plan a été établi conformément à l'article 69 de la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec. Cette fusion est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011, comme mentionné à la note 36.

2. Énoncé des principales méthodes comptables

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la provision pour pertes, de la juste valeur des instruments financiers, de la baisse de valeur durable des actifs financiers disponibles à la vente, de la dépréciation des actifs à long terme, des régimes de retraite et des éventualités. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, sur la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de l'exercice, ainsi que sur la présentation de divers renseignements connexes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés de l'exercice futur visé.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers d'Investissement Québec et ceux de ses filiales, lesquelles sont toutes détenues en propriété exclusive, soit IQ Immigrants Investisseurs inc., IQ FIER inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et La Financière du Québec. Tous les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses de ces filiales sont inclus dans les présents états financiers consolidés. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés.

IQ FIER inc., filiale détenue en propriété exclusive, est une société de placement au sens de la note d'orientation n° 18 concernant la comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), intitulée « Sociétés de placement (NOC-18) ». En conformité avec cette note d'orientation, les placements ont été établis à la juste valeur, c'est-à-dire le montant de la contrepartie dont conviendrait, à la date des états financiers, des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché. La note d'orientation précise également dans quelles circonstances la société mère qui détient une société de placement doit comptabiliser les placements de celle-ci à la juste valeur. Investissement Québec est la société mère d'une telle société de placement et elle respecte les critères pour conserver le traitement comptable des placements à la juste valeur adopté par IQ FIER inc.

Classement et évaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers, à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La norme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats consolidés, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur, et les gains et pertes sont comptabilisés aux résultats consolidés. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu consolidé. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse ou du découvert bancaire, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état consolidé des résultats.

Placements temporaires

Les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition sont considérés comme trésorerie et équivalents de trésorerie. Les placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état consolidé des résultats.

Placements

Billets à recevoir du gouvernement du Québec

Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, ils sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats consolidés selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à leur date d'échéance et sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec » de l'état consolidé des résultats.

Parts de sociétés en commandite et actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités

Les parts de sociétés en commandite et les actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités sont des placements détenus par une filiale qualifiée à titre de société de placement, au sens de la NOC-18, et par conséquent, sont comptabilisées à leur juste valeur. Celle-ci est basée sur les états financiers audités de ces sociétés au 31 décembre et ajustée des opérations importantes de ces dernières pendant la période de décalage qui, à titre de sociétés de placement, sont évaluées à leur juste valeur. Cependant, en vertu de certaines ententes contractuelles, si le cumul des bénéfices nets annuels moins le cumul des pertes nettes annuelles est positif à la fin de la période de renonciation au rendement de chacune des conventions, la Société renonce à sa quote-part. De plus, en vertu d'ententes contractuelles avec certaines autres sociétés en commandite, la Société participe aux bénéfices, selon sa quote-part, jusqu'à concurrence d'un taux de rendement interne net de 5 % et ce, pour toute la durée de l'entente. Elle participe également, selon sa quote-part, aux bénéfices générés par ces sociétés excédant un taux de rendement interne net de 15 %. En conséquence, la juste valeur des placements tient compte de ces clauses. La quote-part des résultats de ces sociétés est comptabilisée au poste « Variation de la moins-value non réalisée sur les parts de sociétés en commandite » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats.

Sociétés satellites

La Société comptabilise les placements dans les sociétés satellites à la valeur de consolidation puisque sa participation comporte des droits de vote qui lui permettent d'exercer une influence notable sur les décisions financières et administratives. La quote-part des résultats de ces sociétés est comptabilisée au poste « Quote-part des résultats – Sociétés satellites » sous la rubrique « Autres dépenses » de l'état consolidé des résultats.

Autres placements

Les obligations et autres titres de créance et les actions et autres titres de participation sont désignés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction et d'ajouter les coûts de transaction y afférents à la valeur comptable des placements.

Ces placements disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés relativement à ceux-ci sont comptabilisés dans les « Autres éléments du résultat étendu » à l'état du résultat étendu consolidé. Au moment de la disposition, ces gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés au poste « Revenus sur les placements disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés au poste « Revenus sur les placements disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ou au coût après amortissement, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Société de détenir ces actifs pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de leur juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation des placements disponibles à la vente se traduisant par une baisse durable de la juste valeur en deçà du coût ou du coût après amortissement, la perte non réalisée incluse dans le « Cumul des autres éléments du résultat étendu » est reclassée au poste « Revenus sur les placements disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats. Les pertes de valeur comptabilisées aux résultats consolidés, à l'égard d'un titre de capitaux propres classé comme étant disponible à la vente, ne peuvent faire l'objet d'une reprise. Les pertes de valeur comptabilisées aux résultats consolidés, à l'égard d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente, doivent être reprises aux résultats consolidés si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse du titre peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

Prêts

Les prêts sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, les prêts sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les prêts sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats consolidés sous la rubrique « Avantages conférés aux clients ».

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats, et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à leur juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable nette des prêts est alors comptabilisée. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats.

Les commissions reçues pour compenser les coûts de montage de prêts assumés par la Société sont comptabilisées aux résultats consolidés sous la rubrique « Commissions d'engagement ».

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée au bilan consolidé de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

Les sociétés clientes sont classées selon sept catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit; la catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Une de ces catégories comprend les clients insolubles. Deux autres catégories désignent les entreprises dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Tous les prêts douteux se retrouvent dans l'une de ces trois catégories. La provision pour pertes sur les interventions financières comprises dans ces trois catégories correspond au solde de l'intervention, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de l'historique de recouvrement à l'égard des entreprises faisant partie de ces catégories. Lorsqu'une entreprise classée dans l'une ou l'autre de ces catégories est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les quatre autres catégories de risque englobent les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des interventions financières. Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique à l'égard du nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'un déclassement, de l'importance des pertes constatées ou devenues probables au cours des derniers exercices et d'un facteur lié au contexte économique.

Les entreprises pour lesquelles les interventions financières affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

Certains prêts peuvent faire l'objet d'une exonération de remboursement selon les conditions prévues au contrat de prêt. La provision pour pertes sur ces prêts intègre alors les risques inhérents au contrat de prêt en plus des risques d'insolvabilité décrits précédemment.

Actions et parts

Actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement

Les actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement sont classées dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, elles sont comptabilisées à leur juste valeur. Par la suite, elles sont présentées au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats consolidés sous la rubrique « Avantages conférés aux clients ».

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total des actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement n'est pas raisonnablement assuré, celles-ci sont considérées comme des interventions financières douteuses. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats, et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

La valeur comptable des prêts restructurés en actions non participantes et en parts privilégiées avec modalités de remboursement est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats.

La provision cumulée pour pertes sur les actions non participantes et parts avec modalités de remboursement est présentée au bilan consolidé de la Société en réduction de la valeur de ces actifs. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les actions et parts avec modalités de remboursement faisant partie de son portefeuille. La provision pour pertes de ces dernières est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts.

Les commissions reçues pour compenser les coûts de montage des actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement encourus par la Société sont comptabilisées aux résultats consolidés sous la rubrique « Commissions d'engagement ».

Actions non participantes et parts sans modalité de remboursement

Les actions non participantes et parts sans modalité de remboursement sont classées dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Au moment de leur comptabilisation initiale, elles sont comptabilisées à leur juste valeur. Par la suite, elles sont comptabilisées au coût puisqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces actions et parts.

Les actions non participantes et parts sans modalité de remboursement sont évaluées périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Société de détenir ces actifs pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de leur juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation des actions non participantes et parts sans modalité de remboursement se traduisant par une baisse de valeur durable en deçà du coût, celle-ci est constatée aux résultats consolidés sous la rubrique « Provision pour pertes ». Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

La valeur comptable des prêts restructurés en actions non participantes et en parts sans modalité de remboursement est ramenée à la juste valeur de ces dernières en vertu des nouvelles dispositions indiquées au contrat. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée aux résultats consolidés sous la rubrique « Provision pour pertes ».

Actions participantes cotées en Bourse

La Société a choisi de classer les actions participantes cotées en Bourse dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction. Au moment de leur comptabilisation initiale et au cours des périodes ultérieures, les actions participantes cotées en Bourse acquises à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur, établie selon le cours acheteur, et les coûts de transaction sont comptabilisés directement dans les résultats consolidés, s'il y a lieu. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres ainsi que les revenus de dividendes sont comptabilisés aux résultats consolidés aux postes « Gain réalisé et non réalisé résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse » et « Dividendes » sous la rubrique « Autres revenus ».

Les actions participantes cotées en Bourse provenant de prêts restructurés sont comptabilisées à leur juste valeur. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions fait l'objet d'une radiation.

Actions participantes de sociétés privées

Les actions participantes de sociétés privées sont classées dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Au moment de leur comptabilisation initiale, les actions participantes de sociétés privées acquises à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur. Celle-ci est basée sur la valeur comptable de l'entreprise visée. Par la suite, les actions participantes de sociétés privées sont présentées au coût puisqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces actions. Les gains réalisés sur ces titres sont présentés aux résultats consolidés au poste « Gain réalisé sur disposition d'actions de sociétés privées et sur parts » sous la rubrique « Autres revenus ». Les revenus de dividendes sont comptabilisés, sur base de versement, aux résultats consolidés au poste « Dividendes » sous la rubrique « Autres revenus ».

Les actions participantes de sociétés privées sont évaluées périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Société de détenir ces actifs pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de leur juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation des actions participantes de sociétés privées se traduisant par une baisse de valeur durable en deçà du coût, celle-ci est constatée aux résultats consolidés sous la rubrique « Provision pour pertes ». Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

Les actions participantes de sociétés privées provenant de prêts restructurés sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et au coût par la suite. La juste valeur est basée sur la valeur comptable de l'entreprise visée. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions est imputée à la provision pour pertes. Toute diminution subséquente de la valeur comptable des actions est aussi imputée à la provision pour pertes. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente des actions, à titre de gains sur disposition d'actions de l'exercice alors en cours.

Garanties

Le passif au titre de la garantie et les honoraires de garantie à recevoir sont classés respectivement dans la catégorie des autres passifs financiers et des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, les contrats de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur. La Société comptabilise son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure au bilan consolidé, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux du marché. La Société comptabilise également une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liée au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure au bilan consolidé, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. Par la suite, le passif initial au titre de la garantie et la créance sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout écart entre la juste valeur du passif initial au titre de la garantie et la créance est comptabilisé immédiatement aux résultats consolidés sous la rubrique « Avantages conférés aux clients ».

Le passif initial au titre de la garantie est constaté aux résultats consolidés sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie », et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de dépense d'intérêts. Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garantie à recevoir sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société continue de considérer les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement de la créance au titre des honoraires de garantie à recevoir n'est pas raisonnablement assuré, celle-ci est considérée comme une créance douteuse. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats, et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont raisonnablement assurés, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux conventions comptables applicables, selon le cas, aux prêts, aux actions et aux parts.

Les commissions reçues pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie assumés par la Société sont comptabilisées aux résultats consolidés sous la rubrique « Commissions d'engagement ».

Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant certaines contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières et en lui versant des honoraires.

Les avantages conférés aux clients recouvrables du gouvernement du Québec représentent les sommes recouvrables estimées par la Société. Ces sommes, qui sont considérées comme des actifs financiers non contractuels, reflètent l'écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie pour les prêts, actions et parts, et tout écart entre la juste valeur de la créance et la juste valeur du passif au titre de la garantie pour la portion des interventions financières dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec. La contribution du gouvernement, s'il y a lieu, est comptabilisée immédiatement aux résultats consolidés sous la rubrique « Avantages conférés aux clients recouvrables du gouvernement du Québec ». Cette contribution donne lieu à la création de l'actif « Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec » au bilan consolidé. Par la suite, cet actif est présenté au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu correspondant est présenté sous la rubrique « Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients » de l'état consolidé des résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique	33 ⅓ %
Mobilier de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %

La Société assume, avec une tierce partie, la responsabilité de la décontamination et de l'assainissement d'un terrain et en effectue également la location. Le terrain est évalué au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Actifs incorporels à durée de vie limitée

Les logiciels et les développements informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Logiciels	33 ⅓ %
Développements informatiques	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont examinés régulièrement par la direction pour déterminer si leur valeur a subi une réduction quand des événements ou des changements de situation laissent supposer que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie futurs non actualisés prévus à l'utilisation ainsi qu'avec sa valeur résiduelle. Si l'on considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, celle-ci est imputée aux résultats consolidés de la période au cours de laquelle elle est déterminée. Cette dépréciation représente l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de l'actif. L'estimation des flux de trésorerie futurs fait appel à l'exercice du jugement professionnel et peut varier dans le temps.

Emprunts

Les emprunts sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. Au moment de leur comptabilisation initiale, les emprunts à court terme et à long terme, à l'exception des avances du gouvernement du Québec qui sont comptabilisées au coût, sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les emprunts sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous les rubriques « Intérêts liés au portefeuille d'interventions financières » et « Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté au bilan consolidé sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement aux résultats consolidés comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais d'émission, des escomptes et des primes est présenté aux postes « Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme » et « Amortissement de la prime sur les emprunts à long terme » sous la rubrique « Intérêts liés au portefeuille d'interventions financières » de l'état consolidé des résultats.

Primes au risque

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. La prime sous forme d'options d'achat d'actions est un instrument financier dérivé et, à ce titre, est comptabilisée à la juste valeur. Les gains réalisés et non réalisés qui en résultent sont portés aux résultats consolidés au poste « Gain réalisé et non réalisé résultant de la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions » sous la rubrique « Primes au risque ». La prime sous forme de participation aux bénéfices et les autres primes sont comptabilisées aux résultats consolidés au moment où elles deviennent exigibles selon le contrat, au poste « Participations aux bénéfices et autres primes » sous la rubrique « Primes au risque ».

Les options d'achat d'actions ayant une juste valeur positive figurent sous la rubrique « Autres éléments d'actif » du bilan consolidé.

Les gains sur disposition d'actions acquises à la suite de l'exercice d'une option sont présentés au poste « Gain réalisé et non réalisé résultant de la variation de la juste valeur des options d'achat » sous la rubrique « Primes au risque » de l'état consolidé des résultats.

Avantages conférés aux clients

Les avantages conférés aux clients sont imputés aux résultats consolidés de l'exercice au cours duquel la Société a constaté un écart entre la juste valeur des prêts et des actions et parts avec modalités de remboursement et la contrepartie en trésorerie, et un écart entre la juste valeur du passif au titre de la garantie et les honoraires de garantie à recevoir. La Société juge alors acquise la contribution correspondante du gouvernement du Québec pour les avantages que celui-ci assume, et celle-ci est comptabilisée au cours de ce même exercice.

Contributions financières

Les contributions financières sont constituées de contributions financières non remboursables et de contributions financières à remboursement conditionnel.

Les contributions financières versées aux entreprises sont imputées aux résultats consolidés de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. La Société juge alors acquise la contribution correspondante du gouvernement du Québec pour les contributions financières que celui-ci assume, et celle-ci est comptabilisée au cours de ce même exercice. Les contributions financières versées à Emploi-Québec sont comptabilisées aux résultats consolidés de l'exercice au cours duquel la dépense correspondante a été engagée par celui-ci. Les contributions financières versées au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sont imputées aux résultats consolidés de l'exercice au cours duquel sa partie des revenus générés par le placement est comptabilisée.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières à remboursement conditionnel sont inscrits dans les résultats consolidés de l'exercice alors en cours. Le remboursement au gouvernement du Québec qui s'applique est également inscrit dans les résultats consolidés de l'exercice alors en cours.

Honoraires d'intermédiaires financiers

La Société verse, par l'entremise d'une de ses filiales, des honoraires à des intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture de dossiers d'immigrants investisseurs.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés aux résultats consolidés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier d'un immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier lorsque les services ont été rendus par l'intermédiaire financier.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont classés dans la catégorie des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction. En plus des options d'achat d'actions qui sont incluses dans les primes au risque, la Société détient des options de vente d'actions à la suite de la restructuration d'une intervention financière ainsi que d'autres instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de taux de change découlant de positions figurant au bilan consolidé et hors bilan. Ces options de vente d'actions et ces autres instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, et les gains ou les pertes qui en résultent sont portés aux résultats consolidés au poste « Gain (perte) réalisé et non réalisé sur les instruments financiers dérivés » sous la rubrique « Autres revenus ». Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif, tandis que ceux qui ont une juste valeur négative figurent au passif, respectivement aux postes « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » et « Passifs liés aux instruments financiers dérivés », présentés sous les rubriques « Autres éléments d'actif » et « Autres éléments de passif ».

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. La Société a choisi le 1^{er} avril 2003 comme date de transition à l'application des normes sur les dérivés incorporés. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés à compter de la date de transition ont été revus afin de recenser les dérivés incorporés. La Société présente les contrats comportant un dérivé incorporé qui nécessiterait d'être séparé au poste « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » sous la rubrique « Autres éléments d'actif » du bilan consolidé.

La Société n'utilise pas la comptabilité de couverture.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires et les garanties exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et les pertes de change attribuables à la dépense de provision pour pertes sont constatés aux résultats consolidés sous les rubriques « Provision pour pertes » et « Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec ». Les gains et les pertes de change réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont constatés aux résultats consolidés au poste « Revenus sur les placements disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres revenus ». Les gains et les pertes de change non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont constatés au poste « Gains non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres éléments du résultat étendu » de l'état du résultat étendu consolidé. Les autres gains et pertes de change sont constatés aux résultats consolidés au poste « Gain (perte) de change réalisé » sous la rubrique « Autres revenus ».

Régimes de retraite

La Société cotise à des régimes de retraite gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées. Toutefois, ces cotisations sont comptabilisées selon les normes comptables relatives aux régimes à cotisations déterminées, étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

De plus, la Société a institué un régime de rentes d'appoint facultatif afin de verser des prestations de retraite à certains membres de la haute direction en sus des prestations du régime de retraite de base. Le coût des prestations de retraite accumulées par ces membres de la haute direction est établi par calculs actuariels selon la méthode de la répartition des prestations déterminées au prorata des années de service, à partir des hypothèses les plus probables de la direction sur le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ des employés.

Le coût des services passés découlant des modifications au régime de rentes d'appoint facultatif est amorti linéairement sur la durée moyenne estimative de la portion restante de la carrière active des employés couverts par le régime.

3. Modifications de normes comptables futures**Normes internationales d'information financière**

La Société appliquera, à compter du 1^{er} avril 2011, les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards – IFRS*).

4. Valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan consolidé à la juste valeur ou au coût après amortissement selon les catégories définies par les normes comptables relatives aux instruments financiers publiées par l'ICCA.

La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements à la juste valeur en vertu de la NOC-18	Placements dans des sociétés satellites	Autres passifs financiers	Total 2011
Actifs financiers								
Encaisse	3 739	-	-	-	-	-	-	3 739
Placements temporaires	96 988	2 409	-	-	-	-	-	99 397
Placements	-	-	299 130	3 194 185	193 987	37 828	-	3 725 130
Prêts	-	-	-	945 709	-	-	-	945 709
Actions	-	5 505	385	53 485	-	-	-	59 375
Parts	-	-	170	128	-	-	-	298
Honoraires de garantie à recevoir	-	-	-	94 959	-	-	-	94 959
Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec	-	-	-	1 107 355	-	-	-	1 107 355
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	-	-	-	763 776	-	-	-	763 776
Autres éléments d'actif	258	-	-	5 105	-	-	-	5 363
	100 985	7 914	299 685	6 164 702	193 987	37 828	-	6 805 101
Passifs financiers								
Emprunts à court terme	-	-	-	-	-	-	10 000	10 000
Emprunts à long terme	-	-	-	-	-	-	5 423 249	5 423 249
Intérêts courus	-	-	-	-	-	-	15 885	15 885
Passif au titre de la garantie	-	-	-	-	-	-	377 427	377 427
Autres éléments de passif	15 216	-	-	-	-	-	31 226	46 442
	15 216	-	-	-	-	-	5 857 787	5 873 003

	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements à la juste valeur en vertu de la NOC-18	Placements dans des sociétés satellites	Autres passifs financiers	Total 2010
Actifs financiers								
Encaisse	3 760	-	-	-	-	-	-	3 760
Placements temporaires	79 728	22 080	-	-	-	-	-	101 808
Placements	-	-	247 400	2 875 034	184 488	8 082	-	3 315 004
Prêts	-	-	-	888 187	-	-	-	888 187
Actions	-	2 899	375	49 561	-	-	-	52 835
Parts	-	-	170	167	-	-	-	337
Honoraires de garantie à recevoir	-	-	-	99 484	-	-	-	99 484
Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec	-	-	-	1 093 325	-	-	-	1 093 325
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	-	-	-	733 893	-	-	-	733 893
Autres éléments d'actif	669	-	-	2 460	-	-	-	3 129
	84 157	24 979	247 945	5 742 111	184 488	8 082	-	6 291 762
Passifs financiers								
Emprunts à court terme	-	-	-	-	-	-	192 000	192 000
Emprunts à long terme	-	-	-	-	-	-	4 801 513	4 801 513
Intérêts courus	-	-	-	-	-	-	16 161	16 161
Passif au titre de la garantie	-	-	-	-	-	-	378 988	378 988
Autres éléments de passif	14 426	-	-	-	-	-	41 713	56 139
	14 426	-	-	-	-	-	5 430 375	5 444 801

5. Juste valeur des instruments financiers

Détermination de la juste valeur

La détermination de la juste valeur a pour objet d'établir approximativement à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires. La meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché. La Société utilise le cours du marché (cours acheteur ou vendeur), lorsqu'il est disponible, pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. S'il n'existe pas de marché ou si le marché n'est pas considéré comme assez liquide, la Société détermine la juste valeur initiale au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Ainsi, le taux d'actualisation correspond au plus élevé entre le taux facturé au client et le taux du marché. Ce dernier est établi à partir des courbes de taux sans risque auquel est ajoutée une prime pour tenir compte du risque du client. Cette prime de risque est obtenue en observant les écarts de crédit sur les marchés. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par une autre pourrait se traduire par une juste valeur différente.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant au bilan consolidé, cette dernière étant établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après. Le tableau ne présente pas la juste valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels les immobilisations corporelles, les actifs incorporels à durée de vie limitée, les avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs et ceux qui ne sont pas couverts par les recommandations du chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir ».

	Valeur comptable	Juste valeur	Différence 2011	Valeur comptable	Juste valeur	Différence 2010
Actifs financiers						
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction						
Encaisse et placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition	100 727	100 727	-	83 488	83 488	-
Options d'achat d'actions	258	258	-	501	501	-
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	-	-	168	168	-
Actifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction						
Placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	2 409	2 409	-	22 080	22 080	-
Actions participantes cotées en Bourse	5 505	5 505	-	2 899	2 899	-
Actifs financiers disponibles à la vente						
Obligations et autres titres de créance	113 268	113 268	-	117 540	117 540	-
Actions et autres titres de participation	185 862	185 862	-	129 860	129 860	-
Actions participantes de sociétés privées	385	385	-	375	375	-
Parts sans modalité de remboursement	170	170	-	170	170	-
Prêts et créances						
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	3 194 185	3 254 835	60 650	2 875 034	2 946 706	71 672
Prêts	945 709	1 266 614	320 905	888 187	1 152 097	263 910
Actions non participantes avec modalités de remboursement	53 485	106 367	52 882	49 561	93 255	43 694
Parts privilégiées avec modalités de remboursement	128	1 360	1 232	167	1 228	1 061
Honoraires de garantie à recevoir	94 959	111 506	16 547	99 484	116 884	17 400
Provision cumulée pour pertes, avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec	1 871 131	1 458 073	(413 058)	1 827 218	1 480 356	(346 862)
Autres actifs	5 105	5 105	-	2 460	2 460	-
Parts de sociétés en commandite						
Placements à la juste valeur en vertu de la NOC-18	193 987	193 987	-	184 488	184 488	-
Placements dans des sociétés satellites	37 828	37 828	-	8 082	8 082	-
	6 805 101	6 844 259	39 158	6 291 762	6 342 637	50 875
Passifs financiers						
Passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction						
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	15 216	15 216	-	14 426	14 426	-
Autres passifs financiers						
Emprunts	5 433 249	5 548 919	(115 670)	4 993 513	5 089 812	(96 299)
Passif au titre de la garantie	377 427	343 159	34 268	378 988	352 886	26 102
Autres passifs	47 111	47 111	-	57 874	57 874	-
	5 873 003	5 954 405	(81 402)	5 444 801	5 514 998	(70 197)
			(42 244)			(19 322)

La juste valeur des instruments figurant au bilan consolidé est estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :Encaisse, placements temporaires et autres éléments d'actif et de passif

L'encaisse, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition sont comptabilisés à leur juste valeur. Cette dernière est considérée comme équivalente à leur valeur nominale en raison de leur échéance à court terme. Les placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur à la date du bilan. La juste valeur des autres éléments d'actif et de passif est considérée équivalente à la valeur nominale en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des intérêts courus échéant dans plus de trois mois est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des emprunts comportant des conditions et des risques de crédit similaires.

Placements

Les obligations et autres titres de créance et les actions et autres titres de participation sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur à la date du bilan. La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Prêts

La juste valeur du portefeuille de prêts repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Prêts ».

Actions et parts

La juste valeur des actions et des parts est déterminée en fonction des cours du marché, établis selon le cours acheteur à la date du bilan, lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les interventions financières douteuses, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Actions et parts ». Dans le cas des autres titres de participation qui ne sont pas négociés sur des marchés organisés, comme la juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable, elle est réputée équivalente à la valeur comptable qui, selon la direction, n'a pas diminué de valeur.

Honoraires de garantie à recevoir

La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les créances douteuses, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Garanties ».

Provision cumulée pour pertes, avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec

La juste valeur de la provision cumulée pour pertes sur les interventions financières dont les pertes sont assumées par le gouvernement du Québec et des contributions sur celles-ci au titre d'avantages conférés aux clients recouvrables du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre la valeur nominale et la juste valeur des prêts, actions et parts et à l'écart entre la juste valeur des honoraires de garantie à recevoir et la juste valeur du passif initial au titre de la garantie.

Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché à la date du bilan, lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas des options d'achat ou de vente d'actions qui ne sont pas négociées sur des marchés organisés, la juste valeur est basée sur la valeur comptable de l'entreprise concernée.

Emprunts

La juste valeur des emprunts à court terme est considérée comme équivalente à leur valeur nominale en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des emprunts à long terme à taux fixe est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques de crédit similaires. La juste valeur des emprunts à long terme à taux variable est réputée être égale à la valeur comptable.

Passif au titre de la garantie

La juste valeur du passif au titre de la garantie repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. Elle est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'honoraires de garantie et aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond à la provision cumulée pour pertes, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Garanties ».

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent des titres de créance ayant un prix coté négocié moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur 2011
Actifs financiers				
Encaisse	3 739	-	-	3 739
Placements temporaires	22 761	76 636	-	99 397
Placements disponibles à la vente	185 862	113 268	-	299 130
Parts de sociétés en commandite	-	-	193 982	193 982
Actions désignées comme détenues à des fins de transaction	5 505	-	-	5 505
Autres éléments d'actif				
Options d'achat d'actions	68	-	190	258
	217 935	189 904	194 172	602 011
Passifs financiers				
Autres éléments de passif				
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	-	15 216	-	15 216

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur 2010
Actifs financiers				
Encaisse	3 760	-	-	3 760
Placements temporaires	7 333	94 475	-	101 808
Placements disponibles à la vente	131 277	116 123	-	247 400
Parts de sociétés en commandite	-	-	184 483	184 483
Actions désignées comme détenues à des fins de transaction	2 899	-	-	2 899
Autres éléments d'actif				
Options d'achat d'actions	93	-	408	501
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	168	-	168
	145 362	210 766	184 891	541 019
Passifs financiers				
Autres éléments de passif				
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	-	14 426	-	14 426

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	Parts de sociétés en commandite	Options d'achat d'actions	Total 2011
Solde au début de l'exercice	184 483	408	184 891
Pertes réalisées et non réalisées comprises dans le bénéfice net	(6 627)	(218)	(6 845)
Acquisitions	18 653	-	18 653
Distributions	(2 527)	-	(2 527)
Solde à la fin de l'exercice	193 982	190	194 172

	Parts de sociétés en commandite	Options d'achat d'actions	Total 2010
Solde au début de l'exercice	170 529	726	171 255
Pertes réalisées et non réalisées comprises dans le bénéfice net	(4 851)	(318)	(5 169)
Acquisitions	18 805	-	18 805
Solde à la fin de l'exercice	184 483	408	184 891

6. Placements temporaires

	2011	2010
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 1,00 % à 1,21 %, échéant entre avril et juin 2011	51 127	49 716
Certificats de dépôt, de 0,13 % à 1,22 %, échéant en avril et en juin 2011	14 269	16 304
Billets de trésorerie, de 0,20 % à 0,26 %, échéant entre avril et juin 2011	291	8 555
Billets de provinces du Canada, de 0,26 % à 1,23 %, échéant en avril et en mai 2011	3 078	-
Bons du Trésor de l'Ontario, de 1,08 % à 1,09 %, échéant en juin 2011	5 462	4 438
Bons du Trésor du Canada, de 0,16 % à 0,97 %, échéant en avril et en mai 2011	22 761	-
Bons du Trésor du Québec	-	715
	96 988	79 728
Placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition :		
Bon du Trésor de l'Ontario, 1,36 %, échéant en avril 2011	1 631	5 197
Billet d'une province du Canada, 1,18 %, échéant en mai 2011	100	2 043
Bon du Trésor du Manitoba, 1,30 %, échéant en avril 2011	678	-
Acceptation bancaire	-	525
Certificat de dépôt	-	3 184
Bon du Trésor du Québec	-	3 798
Bons du Trésor du Canada	-	7 333
	2 409	22 080
	99 397	101 808

Le montant des placements temporaires libellés en dollars américains totalise 10,1 millions en dollars canadiens au 31 mars 2011 (2,0 millions au 31 mars 2010).

7. Placements

	2011	2010
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 2,23 % à 4,94 %, échéant entre avril 2011 et mars 2016, valeur nominale de 3,5 milliards de dollars	3 194 185	2 875 034
Obligations et autres titres de créance, de 2,00 % à 11,90 %, échéant entre mai 2011 et février 2036, valeur nominale de 109,1 millions de dollars	113 268	117 540
Actions et autres titres de participation	185 862	129 860
Parts de sociétés en commandite ⁽¹⁾	193 982	184 483
Actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités	5	5
Sociétés satellites, à la valeur de consolidation	37 828	8 082
	3 725 130	3 315 004

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 16,9 millions en dollars canadiens au 31 mars 2011 (14,7 millions au 31 mars 2010), et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 21,8 millions en dollars canadiens au 31 mars 2011 (13,3 millions au 31 mars 2010).

L'échéancier des placements se détaille comme suit :

Moins de 1 an	536 375	521 870
De 1 à 2 ans	662 825	526 648
De 2 à 3 ans	526 017	644 841
De 3 à 4 ans	810 587	513 520
De 4 à 5 ans	763 243	777 966
De 5 à 10 ans	212 395	196 819
De 10 à 20 ans	27 535	3 455
Plus de 20 ans	269	-
	3 539 246	3 185 119
Aucune échéance	185 884	129 885
	3 725 130	3 315 004

- (1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du 3^e exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat des parts détenues par la Société, pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

Les gains (pertes) non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente se détaillent comme suit :

	Coût	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur 2011	Coût	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur 2010
Obligations et autres titres de créance	111 668	1 809	(209)	113 268	115 452	2 285	(197)	117 540
Actions et autres titres de participation	161 468	27 237	(2 843)	185 862	123 097	12 647	(5 884)	129 860
	273 136	29 046	(3 052)	299 130	238 549	14 932	(6 081)	247 400

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les pertes non réalisées sur ceux-ci sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché ou aux variations de change. Au 31 mars 2011, la Société a conclu que les pertes non réalisées, comptabilisées dans les « Autres éléments du résultat étendu » à l'état du résultat étendu consolidé, sont temporaires car la direction juge que la Société a la capacité et l'intention de détenir ces actifs pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement de leur juste valeur. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, la Société a comptabilisé aux résultats des baisses de valeur durables pour un montant de 2,1 millions de dollars (0,6 million au 31 mars 2010).

8. Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes

	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total 2011	Total 2010
Prêts				
Portant intérêt ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁸⁾				
Taux fixe ⁽³⁾⁽⁴⁾	1 473	382 683	384 156	373 431
Taux variable ⁽⁵⁾⁽¹⁰⁾	65 577	280 457	346 034	381 372
	67 050	663 140	730 190	754 803
Sans intérêt ⁽⁶⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾	231	251 973	252 204	189 135
Douteux	25 588	573 797	599 385	571 452
	92 869	1 488 910	1 581 779	1 515 390
Provision cumulée pour pertes				
Prêts portant intérêt	(6 599)	(111 050)	(117 649)	(157 766)
Prêts sans intérêt	(25)	(74 770)	(74 795)	(23 064)
Prêts douteux ⁽⁹⁾	(17 132)	(426 494)	(443 626)	(446 373)
	(23 756)	(612 314)	(636 070)	(627 203)
	69 113	876 596	945 709	888 187
Les encaissements de capital et de redevances prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit:				
Moins de 1 an	27 029	219 958	246 987	196 774
De 1 à 2 ans	21 846	204 936	226 782	230 944
De 2 à 3 ans	16 457	190 358	206 815	197 590
De 3 à 4 ans	12 431	237 349	249 780	225 047
De 4 à 5 ans	7 415	176 806	184 221	228 717
De 5 à 10 ans	10 257	566 661	576 918	608 816
De 10 à 20 ans	-	476 202	476 202	408 567
Plus de 20 ans	-	333 303	333 303	224 542
	95 435	2 405 573	2 501 008	2 320 997
Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non douteux, se détaillent comme suit :				
Moins de 30 jours	446	2 606	3 052	6 712
De 30 à 90 jours	584	3 119	3 703	4 746
Plus de 90 jours	278	323	601	1 063
	1 308	6 048	7 356	12 521

- (1) Les taux d'intérêt fixes effectifs se situent entre 4,97 % et 19,81 % au 31 mars 2011 (entre 4,90 % et 19,64 % au 31 mars 2010).
- (2) Les taux d'intérêt variables effectifs correspondent au taux des bons du Trésor du Canada qui est de 0,89 %, plus une prime pour tenir compte du risque qui se situe entre 1,48 % et 18,50 % au 31 mars 2011 (taux des bons du Trésor de 0,20 %, plus une prime entre 2,55% et 18,50 % au 31 mars 2010).
- (3) Les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 0,25 % et 15,00 % au 31 mars 2011 (entre 0,50 % et 8,75 % au 31 mars 2010).
- (4) Y compris des contributions remboursables par redevances de 300,0 millions de dollars au 31 mars 2011 (226,5 millions au 31 mars 2010).
- (5) Le taux d'intérêt variable contractuel de la Société est de 4,50 %, plus une prime pour tenir compte du risque qui se situe entre - 3,00 % et 10,00 % au 31 mars 2011 (taux variable de 3,75 %, plus une prime entre - 3,00 % et 10,00 % au 31 mars 2010).
- (6) Les taux d'intérêt effectifs se situent entre 2,94 % et 19,18 % au 31 mars 2011 (entre 3,75 % et 17,86 % au 31 mars 2010).
- (7) Ces prêts ne portent pas intérêt pour les sociétés clientes. Toutefois, dans le cas des prêts dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec, ce dernier verse à la Société une contribution au titre d'intérêts, calculée sur le solde de ces prêts à un taux d'intérêt correspondant généralement au coût moyen d'emprunt mensuel de la Société.
- (8) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux, d'un montant de 16,6 millions de dollars au 31 mars 2011 (16,2 millions au 31 mars 2010).
- (9) Y compris des contributions remboursables par redevances de 0,6 million de dollars au 31 mars 2011 (38,8 millions au 31 mars 2010).
- (10) Aucun billet au 31 mars 2011 (billets de 75,0 millions au 31 mars 2010).

9. Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes

	Dont les pertes ne sont pas rem- boursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont rem- boursées par le gouvernement du Québec	Total 2011	Total 2010
Actions ⁽¹⁾				
Non participantes avec modalités de remboursement	51	61 728	61 779	56 374
Participantes cotées en Bourse, à la juste valeur	192	5 313	5 505	2 899
Participantes de sociétés privées	29	356	385	375
	272	67 397	67 669	59 648
Provision cumulée pour pertes				
Actions non participantes avec modalités de remboursement	(32)	(8 262)	(8 294)	(6 813)
	240	59 135	59 375	52 835

L'échéancier de rachat des actions non participantes avec modalités de remboursement,
selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit:

Moins de 1 an	15	-	15	45
De 1 à 2 ans	38	12	50	73
De 2 à 3 ans	-	-	-	-
De 3 à 4 ans	7	7	14	150
De 4 à 5 ans	-	-	-	14
De 5 à 10 ans	-	45 000	45 000	45 000
Plus de 20 ans	-	260 000	260 000	260 079
	60	305 019	305 079	305 361

Les actions non participantes, avec modalités de remboursement, en souffrance selon les
dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique,
se détaillent comme suit :

Moins de 30 jours	7	7	14	40
De 30 à 90 jours	-	-	-	-
Plus de 90 jours	-	-	-	-
	7	7	14	40

(1) Y compris la valeur comptable des actions provenant de prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux, d'un montant de 4,7 millions de dollars au 31 mars 2011 (aucune action provenant de prêts restructurés au 31 mars 2010).

10. Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes

	Dont les pertes ne sont pas rem- boursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont rem- boursées par le gouvernement du Québec	Total 2011	Total 2010
Parts ⁽¹⁾⁽²⁾				
Privilégiées avec modalités de remboursement	669	254	923	844
Sans modalité de remboursement	45	125	170	170
	714	379	1 093	1 014
Provision cumulée pour pertes				
Parts privilégiées avec modalités de remboursement	(669)	(126)	(795)	(677)
	45	253	298	337
L'échéancier de rachat des parts privilégiées avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit:				
Moins de 1 an	-	138	138	146
De 1 à 2 ans	-	17	17	31
De 2 à 3 ans	-	13	13	37
De 3 à 4 ans	994	20	1 014	7
De 4 à 5 ans	-	20	20	1 014
De 5 à 10 ans	675	100	775	775
De 10 à 20 ans	-	200	200	200
Plus de 20 ans	-	523	523	543
	1 669	1 031	2 700	2 753

(1) Aucune part provenant de prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux au 31 mars 2011 (0,1 million au 31 mars 2010).

(2) Aucune part privilégiée, avec modalités de remboursement, n'est en souffrance selon les dispositions contractuelles ni ne fait l'objet d'une provision spécifique.

11. Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes

	Dont les pertes ne sont pas rem- boursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont rem- boursées par le gouvernement du Québec	Total 2011	Total 2010
Honoraires de garantie à recevoir	16 091	97 152	113 243	117 915
Provision cumulée pour pertes	(4 114)	(14 170)	(18 284)	(18 431)
	11 977	82 982	94 959	99 484

Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit:

Moins de 1 an	6 008	18 404	24 412	21 838
De 1 à 2 ans	4 150	15 313	19 463	19 066
De 2 à 3 ans	3 101	13 765	16 866	16 776
De 3 à 4 ans	2 262	12 513	14 775	14 804
De 4 à 5 ans	1 633	11 607	13 240	13 202
De 5 à 10 ans	2 705	43 487	46 192	49 600
De 10 à 20 ans	33	12 209	12 242	19 869
	19 892	127 298	147 190	155 155

Les honoraires de garantie à recevoir en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit :

Moins de 30 jours	116	40	156	65
De 30 à 90 jours	124	160	284	1 078
Plus de 90 jours	30	11	41	260
	270	211	481	1 403

Le montant des honoraires de garantie à recevoir libellés en dollars américains totalise 76,7 millions de dollars canadiens au 31 mars 2011 (85,7 millions au 31 mars 2010), et le montant des honoraires de garantie à recevoir libellés en d'autres devises s'élève à 0,2 million de dollars canadiens au 31 mars 2011 (0,3 million au 31 mars 2010).

12. Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie

	Dont les pertes ne sont pas rem- boursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont rem- boursées par le gouvernement du Québec	Total 2011	Total 2010
Garanties				
D'emprunt	286 779	402 489	689 268	664 177
D'engagement financier	61 189	1 537 134	1 598 323	1 720 652
	347 968	1 939 623	2 287 591	2 384 829
Passif au titre de la garantie				
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie				
Garanties d'emprunt	(34 260)	(50 993)	(85 253)	(83 317)
Garanties d'engagement financier	(10 267)	(110 673)	(120 940)	(129 656)
	(44 527)	(161 666)	(206 193)	(212 973)
Provision cumulée pour pertes				
Garanties d'emprunt	(29 093)	(63 866)	(92 959)	(88 802)
Garanties d'engagement financier	(13 368)	(64 907)	(78 275)	(77 213)
	(42 461)	(128 773)	(171 234)	(166 015)
	(86 988)	(290 439)	(377 427)	(378 988)
	260 980	1 649 184	1 910 164	2 005 841
Solde des garanties réparti en fonction de leur échéance :				
Moins de 1 an	39 500	34 328	73 828	105 561
De 1 à 2 ans	40 910	32 025	72 935	68 292
De 2 à 3 ans	26 555	26 768	53 323	52 899
De 3 à 4 ans	40 142	85 286	125 428	65 124
De 4 à 5 ans	44 165	55 726	99 891	136 332
De 5 à 10 ans	154 765	475 042	629 807	542 482
De 10 à 20 ans	1 931	1 230 448	1 232 379	1 414 139
	347 968	1 939 623	2 287 591	2 384 829

Le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 1,5 milliard de dollars canadiens au 31 mars 2011 (1,6 milliard au 31 mars 2010), et le montant des garanties libellées en d'autres devises s'élève à 17,9 millions de dollars canadiens au 31 mars 2011 (19,2 millions au 31 mars 2010). Le montant du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie libellé en dollars américains totalise 96,1 millions de dollars canadiens au 31 mars 2011 (110,5 millions au 31 mars 2010), et le montant du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie libellé en d'autres devises s'élève à 0,4 million de dollars canadiens au 31 mars 2011 (0,5 million au 31 mars 2010).

13. Provision cumulée pour pertes

	Prêts	Actions	Parts	Honoraires de garantie à recevoir	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total 2011
Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec							
Solde au début de l'exercice	34 946	201	534	4 176	225	45 507	85 589
Provision pour pertes	(660)	(23)	135	910	(37)	1 378	1 703
Recouvrements	318	-	-	-	-	124	442
Radiations	(10 848)	(146)	-	(972)	(27)	-	(11 993)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	-	-	-	-	-	(5 902)	(5 902)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	-	-	-	-	-	1 354	1 354
Solde à la fin de l'exercice	23 756	32	669	4 114	161	42 461	71 193
Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec ⁽¹⁾							
Solde au début de l'exercice	592 257	6 612	143	14 255	118	120 508	733 893
Provision pour pertes ⁽²⁾	81 544	1 544	(17)	1 337	31	13 917	98 356
Recouvrements	1 300	169	-	-	-	11 609	13 078
Radiations	(62 787)	(63)	-	(1 422)	(18)	-	(64 290)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	-	-	-	-	-	(19 839)	(19 839)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	-	-	-	-	-	2 578	2 578
Solde à la fin de l'exercice	612 314	8 262	126	14 170	131	128 773	763 776
Total							
Solde au début de l'exercice	627 203	6 813	677	18 431	343	166 015	819 482
Provision pour pertes ⁽³⁾	80 884	1 521	118	2 247	(6)	15 295	100 059
Recouvrements	1 618	169	-	-	-	11 733	13 520
Radiations ⁽⁴⁾	(73 635)	(209)	-	(2 394)	(45)	-	(76 283)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	-	-	-	-	-	(25 741)	(25 741)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	-	-	-	-	-	3 932	3 932
Solde à la fin de l'exercice	636 070	8 294	795	18 284	292	171 234	834 969

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. La provision pour pertes ne tient compte que de la valeur des sûretés et des cautions liées aux entreprises insolvables ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Cette valeur est de 82,9 millions de dollars au 31 mars 2011 (89,4 millions au 31 mars 2010) pour les prêts, actions et parts, et de 67,5 millions de dollars (27,4 millions au 31 mars 2010) pour les garanties. Par ailleurs, la valeur des sûretés relatives aux prêts, actions et parts dans les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société est de 212,9 millions de dollars au 31 mars 2011 (303,8 millions au 31 mars 2010).

- (1) Correspond à la « Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec » présentée à l'actif du bilan consolidé.
(2) Y compris un montant de 2,7 millions de dollars au titre de remise au gouvernement du Québec des gains de change au 31 mars 2011 (15,2 millions au 31 mars 2010).
(3) Y compris un montant de 2,7 millions de dollars au titre de gains de change au 31 mars 2011 (15,2 millions au 31 mars 2010).
(4) Les radiations au titre de prêts restructurés de même que les radiations d'actions et de parts provenant de prêts restructurés s'élèvent à 7,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 (1,6 million au 31 mars 2010).

Investissement Québec

	Prêts	Actions	Parts	Honoraires de garantie à recevoir	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total 2010
Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec							
Solde au début de l'exercice	23 267	103	102	4 430	193	39 326	67 421
Provision pour pertes	14 833	(895)	432	354	151	12 585	27 460
Recouvrements	243	698	-	1	-	45	987
Radiations	(3 397)	295	-	(609)	(119)	-	(3 830)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	-	-	-	-	-	(7 316)	(7 316)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	-	-	-	-	-	867	867
Solde à la fin de l'exercice	34 946	201	534	4 176	225	45 507	85 589
Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec ⁽¹⁾							
Solde au début de l'exercice	486 856	7 407	161	15 669	305	112 154	622 552
Provision pour pertes ⁽²⁾	184 837	7 896	83	(760)	(76)	14 655	206 635
Recouvrements	1 398	224	-	1	-	133	1 756
Radiations	(80 834)	(8 915)	(101)	(655)	(111)	-	(90 616)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	-	-	-	-	-	(7 726)	(7 726)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	-	-	-	-	-	1 292	1 292
Solde à la fin de l'exercice	592 257	6 612	143	14 255	118	120 508	733 893
Total							
Solde au début de l'exercice	510 123	7 510	263	20 099	498	151 480	689 973
Provision pour pertes ⁽³⁾	199 670	7 001	515	(406)	75	27 240	234 095
Recouvrements	1 641	922	-	2	-	178	2 743
Radiations ⁽⁴⁾	(84 231)	(8 620)	(101)	(1 264)	(230)	-	(94 446)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	-	-	-	-	-	(15 042)	(15 042)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	-	-	-	-	-	2 159	2 159
Solde à la fin de l'exercice	627 203	6 813	677	18 431	343	166 015	819 482

(1) (2) (3) (4) Voir les notes de la page précédente.

14. Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec

	2011	2010
Avantages conférés aux clients	995 442	1 012 180
Autres montants	111 913	81 145
	1 107 355	1 093 325

15. Autres éléments d'actif

	2011	2010
Options d'achat d'actions (note 26)	258	501
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 473	1 404
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 26)	-	168
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé de 6,8 millions de dollars (5,9 millions au 31 mars 2010) ⁽¹⁾	4 002	4 153
Actifs incorporels à durée de vie limitée, déduction faite de l'amortissement cumulé de 8,4 millions de dollars (8,0 millions au 31 mars 2010)	1 517	2 033
Honoraires d'administration à recevoir - Entités sous contrôle commun	176	304
Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes ⁽²⁾	2 953	47
Autres créances ⁽³⁾	503	705
	10 882	9 315

(1) Y compris des acquisitions d'un montant de 44 000 dollars auprès d'entités sous contrôle commun au 31 mars 2011 (1,2 million au 31 mars 2010).

(2) Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes

	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total 2011	Total 2010
Créances liées aux interventions financières	246	2 999	3 245	390
Provision cumulée pour pertes sur créances liées aux interventions financières (note 13)	(161)	(131)	(292)	(343)
	85	2 868	2 953	47

(3) Y compris une somme de 0,2 million de dollars à recevoir d'une entité sous contrôle commun au 31 mars 2011 (0,2 million au 31 mars 2010).

16. Emprunts à court terme

	2011	2010
Acceptations bancaires - Institutions financières	-	39 000
Billets - Institutions financières	-	121 000
Billets - ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, 1,25 %, échéant en avril 2011	10 000	32 000
	10 000	192 000

En vertu du décret 1368-2009, daté du 21 décembre 2009, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et des emprunts à long terme auprès de ce dernier, pour combler des besoins en financement n'excédant pas 1,9 milliard de dollars, et ce, jusqu'au 30 juin 2012. L'encours total maximal des emprunts autorisés de la Société, y compris le présent régime d'emprunt, s'établit à 3,34 milliards de dollars (excluant les avances du gouvernement du Québec et les billets des immigrants investisseurs figurant à la note 17).

De plus, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation versera à la Société les sommes requises pour suppléer toute inexécution des obligations découlant des emprunts auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Les modalités de ce décret s'appliquent également aux billets à payer au ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, figurant à la note 17.

En date du 31 mars 2011, la Société avait une marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts à court terme et à long terme totalisant 1,5 milliard de dollars.

La Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés totalisant 10 millions de dollars, portant intérêt au taux de base du prêteur (3,00 % au 31 mars 2011; 2,25 % au 31 mars 2010) et renouvelables annuellement. Aux 31 mars 2011 et 2010, celles-ci n'étaient pas utilisées.

17. Emprunts à long terme

	2011	2010
Billets – ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement :		
- 2,05 %, échéant en octobre 2012, valeur nominale de 248,5 millions de dollars	248 087	247 796
- au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,15 %, échéant en octobre 2013, valeur nominale de 100,0 millions de dollars	99 827	99 758
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,08 %, échéant en octobre 2013, valeur nominale de 60,0 millions de dollars	59 896	59 854
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,12 %, échéant en octobre 2013, valeur nominale de 134,1 millions de dollars	133 882	133 787
- 3,11 %, échéant en mai 2014, valeur nominale de 50,0 millions de dollars	49 855	49 808
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,10 %, échéant entre février 2012 et mai 2014, valeur nominale de 100,0 millions de dollars	99 782	99 712
- 4,32 %, échéant en décembre 2017, valeur nominale de 150,0 millions de dollars	149 339	149 240
- 4,29 %, échéant en décembre 2019, valeur nominale de 200,0 millions de dollars	198 815	198 679
- 4,57 %, échéant en décembre 2019, valeur nominale de 30,0 millions de dollars	29 826	29 806
- au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,67 %, échéant en décembre 2019, valeur nominale de 75,0 millions de dollars	74 545	74 492
- 4,48 %, échéant en décembre 2020, valeur nominale de 100,0 millions de dollars	99 364	-
- 4,37 %, échéant en décembre 2020, valeur nominale de 50,0 millions de dollars	49 677	-
- 4,21 %, échéant en décembre 2020, valeur nominale de 50,0 millions de dollars	49 673	-
- 3,85 %, échéant en décembre 2020, valeur nominale de 50,0 millions de dollars	49 668	-
- 3,54 %, échéant en décembre 2020, valeur nominale de 75,0 millions de dollars	74 497	-
- 4,86 %, échéant en décembre 2033, valeur nominale de 260,0 millions de dollars	258 013	257 926
- 4,78 %, échéant en décembre 2041, valeur nominale de 165,0 millions de dollars	163 743	163 701
- 4,59 %, échéant en décembre 2041, valeur nominale de 31,1 millions de dollars	30 874	-
- 4,33 %, échu en juillet 2010, valeur nominale de 28,2 millions de dollars	-	28 194
- 8,00 %, échu en décembre 2010, valeur nominale de 75,6 millions de dollars (taux effectif de 6,07 %)	-	76 320
- 1,05 %, échu en décembre 2010, valeur nominale de 25,0 millions de dollars	-	24 975
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt, échéant entre décembre 2017 et mai 2026	331 817	260 067
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	2 000	4 000
Billets - Immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2011 et mars 2016, valeur nominale de 3,5 milliards de dollars (taux effectifs de 2,23 % à 4,94 %) ⁽¹⁾	3 170 069	2 843 398
	5 423 249	4 801 513
Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme se détaille comme suit :		
Moins de 1 an	591 400	634 800
De 1 à 2 ans	956 923	594 200
De 2 à 3 ans	840 382	958 123
De 3 à 4 ans	924 015	844 782
De 4 à 5 ans	852 215	926 415
De 5 à 10 ans	997 497	673 990
De 10 à 20 ans	101 627	33 000
Plus de 20 ans	456 120	425 000
	5 720 179	5 090 310
Aucune échéance	2 000	4 000
	5 722 179	5 094 310

(1) Le paiement du capital est garanti par le Québec.

18. Autres éléments de passif

	2011	2010
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec	941	1 331
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	4 779	3 887
Revenus reportés ⁽¹⁾	2 520	2 530
Passifs liés aux instrument financiers dérivés (note 26)	15 216	14 426
Congés de maladie et vacances à payer (note 33)	12 859	12 012
Avance du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, sans intérêt ni modalité de remboursement	3 111	3 473
Autres passifs et charges à payer ⁽²⁾	22 395	33 022
	61 821	70 681

(1) Y compris une contribution reportée du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de 50 000 \$ aux 31 mars 2011 et 2010.

(2) Y compris une somme de 0,8 million de dollars due à des entités sous contrôle commun au 31 mars 2011 (0,1 million au 31 mars 2010).

19. Primes au risque

	2011	2010
Gain réalisé et non réalisé résultant de la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions	379	1 099
Participations aux bénéficiaires et autres primes	3 124	5 486
	3 503	6 585

20. Autres revenus

	2011	2010
Gain réalisé sur disposition d'actions de sociétés privées et sur parts	8	164
Gain réalisé et non réalisé résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse	850	1 026
Dividendes	5	4
Honoraires d'intéressement	2 880	2 990
Honoraires d'attestation et de certification	5 851	6 048
Gain (perte) de change réalisé ⁽¹⁾	(438)	369
Revenus sur les placements disponibles à la vente ⁽²⁾	9 032	8 569
Variation de la moins-value non réalisée sur les parts de sociétés en commandite	(6 627)	(4 851)
Gain (perte) réalisé et non réalisé sur les instruments financiers dérivés	(8 095)	8 654
Autres revenus provenant du gouvernement du Québec	12 924	(6 455)
Autres revenus	5 056	4 223
	21 446	20 741

(1) Le poste « Gain (perte) de change réalisé » est constitué d'un montant de 4,8 millions de dollars au titre de pertes de change au 31 mars 2011 (pertes de change de 5,4 millions au 31 mars 2010), et d'un montant de 4,4 millions de dollars au titre de gains de change au 31 mars 2011 (gains de change de 5,4 millions au 31 mars 2010).

(2) Revenus sur les placements disponibles à la vente

	2011	2010
Revenus d'intérêts sur les obligations et autres titres de créance	3 795	3 621
Revenus de dividendes sur les actions et autres titres de participation	3 706	2 554
Gain réalisé sur les placements disponibles à la vente	1 531	2 394
	9 032	8 569

21. Intérêts liés au portefeuille d'interventions financières

	2011	2010
Intérêts sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	63 816	32 627
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires ⁽²⁾	495	1 371
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	1 271	1 902
Amortissement de la prime sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	(753)	(1 129)
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	15 444	11 383
	80 273	46 154

(1) Proviennent de transactions conclues avec le ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement.

(2) La dépense d'intérêts sur les emprunts à court terme contractés auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, s'élève à 48 000 dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 (0,4 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2010).

22. Autres dépenses

	2011	2010
Honoraires de contre-garantie	2 903	3 000
Quote-part des résultats - Sociétés satellites	4 487	2 691
Autres dépenses	1 651	1 210
	9 041	6 901

23. Contributions financières

	Non assumées par le gouvernement du Québec	Assumées par le gouvernement du Québec ⁽¹⁾	Total 2011	Total 2010
Contributions financières non remboursables - Entreprises	46 178	52 484	98 662	99 668
Contributions financières non remboursables - Emploi-Québec	4 598	-	4 598	4 806
Contributions financières non remboursables - Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	1 162	-	1 162	1 201
Contributions financières à remboursement conditionnel - Entreprises	-	(2 263)	(2 263)	(1 716)
	51 938	50 221	102 159	103 959

(1) Correspond aux « Contributions financières non remboursables recouvrables du gouvernement du Québec » présentées dans les résultats consolidés.

24. Frais d'administration ⁽¹⁾

	2011	2010
Salaires et avantages sociaux	39 720	41 338
Loyers	3 320	3 127
Déplacements, représentation, publicité et promotion	3 881	3 987
Honoraires professionnels et autres honoraires	2 162	2 577
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie limitée	1 570	1 485
Frais de restructuration ⁽²⁾	8 855	-
Autres	5 693	5 504
	65 201	58 018

(1) Y compris une somme de 6,5 millions de dollars qui se rapporte à des entités sous contrôle commun pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 (5,2 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2010).

(2) À la suite de l'adoption de la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec, les frais de restructuration suivants ont été comptabilisés : 5,5 millions de dollars au titre d'indemnités de départ, 1,3 million de dollars au titre de pénalités pour la résiliation de certains baux, 0,8 million de dollars au titre de radiations d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie limitée ainsi que 1,3 million de dollars au titre de frais divers.

25. Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation

	2011	2010
Autres éléments d'actif	12 621	39 716
Intérêts échus et courus sur les emprunts	(276)	6 193
Autres éléments de passif	(7 349)	22 729
Provision cumulée pour pertes	(86 342)	(64 579)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	76 529	45 476
	(4 817)	49 535

26. Instruments financiers dérivés

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime sous forme d'options d'achat d'actions qui varie selon la nature du risque. À la suite de la restructuration d'une intervention financière, la Société peut également bénéficier d'options de vente d'actions. La Société conclut aussi des swaps et des contrats à terme normalisés qui sont négociés à des Bourses organisées et qui sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

Le tableau ci-après présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés de la Société au 31 mars 2011, telle qu'elle est représentée par les gains non réalisés, dans le cas des options, et par les gains ou les pertes non réalisés, en ce qui a trait aux swaps.

	Positif	Négatif	Montant net 2011	Montant net 2010
Options d'achat d'actions	258	-	258	501
Contrats de change - Options	-	-	-	168
Contrats de taux d'intérêt - Swaps	-	15 216	(15 216)	(14 426)
	258	15 216	(14 958)	(13 757)

27. Sensibilité au taux d'intérêt

La Société offre une gamme d'instruments financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient au bilan consolidé ou hors bilan, et ses effets sur les résultats financiers consolidés de la Société sont en fonction des variations des taux d'intérêt.

La sensibilité de la Société aux variations des taux d'intérêt au 31 mars se détaille comme suit :

	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Actif							
Encaisse et placements temporaires	-	99 397	-	-	-	3 739	103 136
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		0,9%					
Placements	-	112 277	424 098	2 762 671	8 407	417 677	3 725 130
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		4,5%	4,2%	3,4%	1,7%		
Prêts sans intérêt	1 773	1 903	16 976	77 360	154 192	-	252 204
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		8,1%	9,9%	7,5%	9,4%		
Autres prêts, actions, parts et honoraires de garantie à recevoir	354 335	2	172	60 998	377 385	718 688	1 511 580
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		7,0%	12,5%	9,3%	8,5%		
Provision cumulée pour pertes sur prêts, actions, parts et honoraires de garantie à recevoir	-	-	-	-	-	(663 443)	(663 443)
Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec	-	-	-	-	-	1 107 355	1 107 355
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	-	-	-	-	-	763 776	763 776
Autres actifs	-	-	-	-	-	10 882	10 882
	356 108	213 579	441 246	2 901 029	539 984	2 358 674	6 810 620
Passif et avoir							
Emprunts sans intérêt	-	108 079	407 010	2 654 980	-	333 817	3 503 886
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		4,6%	4,3%	3,4%			
Emprunts portant intérêt	-	477 931	-	297 942	1 153 490	-	1 929 363
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		1,4%		2,2%	4,5%		
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	-	-	-	-	-	232 430	232 430
Autres passifs	-	(148 307)	-	-	163 524	439 916	455 133
Avoir	-	-	-	-	-	689 808	689 808
	-	437 703	407 010	2 952 922	1 317 014	1 695 971	6 810 620
Écart de sensibilité	356 108	(224 124)	34 236	(51 893)	(777 030)	662 703	-
Garanties ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	1 910 164	1 910 164
Écart de sensibilité	-	-	-	-	-	(1 910 164)	(1 910 164)
Total 2011	356 108	(224 124)	34 236	(51 893)	(777 030)	(1 247 461)	(1 910 164)
2010							
Instruments financiers portés au bilan	377 807	(413 002)	(100 541)	(60 451)	(452 149)	648 336	-
Instruments financiers hors bilan	-	-	-	-	-	(2 005 841)	(2 005 841)
Total 2010	377 807	(413 002)	(100 541)	(60 451)	(452 149)	(1 357 505)	(2 005 841)

Le taux d'intérêt effectif représente le taux d'intérêt effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification du taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

(1) Les garanties sont présentées à la valeur nominale.

28. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, la Société a mis au point une approche structurée de gestion du risque de crédit. Cette approche a pour but de créer un environnement sain de gestion du crédit et de faire en sorte que les responsabilités soient partagées au sein de la Société.

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci, une révision périodique de la notation du risque de crédit et une mise à jour de la valeur des sûretés afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit à la date du bilan, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2011	2010
Au bilan		
Encaisse	3 739	3 760
Placements temporaires	99 397	101 808
Placements	3 539 246	3 185 119
Prêts	945 709	888 187
Actions	53 485	49 561
Parts	298	337
Honoraires de garantie	94 959	99 484
Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec	1 107 355	1 093 325
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	763 776	733 893
Autres actifs financiers	5 105	2 628
	6 613 069	6 158 102
Hors bilan		
Garanties	1 910 164	2 005 841
Engagements de prêts - Ententes acceptées par les clients	590 209	504 282
Engagements de garanties - Ententes acceptées par les clients	895 757	786 302
Engagements d'investissement	306 312	316 424
	3 702 442	3 612 849
	10 315 511	9 770 951

Concentration du risque de crédit

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des interventions financières soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des interventions financières par programme, par secteur, par catégorie de risque et par région.

La concentration du risque de crédit au 31 mars 2011 se détaille comme suit :

Par secteur d'activité :	Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	Engagements de prêts - ententes acceptées par les clients	Engagements de garanties - ententes acceptées par les clients	Total
Entreprises du secteur primaire	14 548	159	70	289	1 477	8 945	584	9 155	35 227
Entreprises du secteur secondaire									
Matériel de transport	268 884	23	-	70 848	1	1 382 940	260 141	598 437	2 581 274
Métaux de 1 ^{re} transformation et produits métalliques	96 345	53 829	-	2 219	1 402	48 464	11 816	18 347	232 422
Produits du bois	151 669	-	-	1 653	-	40 888	24 002	18 732	236 944
Machinerie	55 910	-	-	2 177	9	34 916	93 690	23 432	210 134
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	47 361	-	-	963	-	18 477	98 521	8 506	173 828
Autres	192 699	4 823	-	6 691	3	137 988	61 891	69 364	473 459
	812 868	58 675	-	84 551	1 415	1 663 673	550 061	736 818	3 908 061
Entreprises du secteur tertiaire	118 293	541	228	10 119	61	237 546	39 564	149 784	556 136
	945 709	59 375	298	94 959	2 953	1 910 164	590 209	895 757	4 499 424

Après du gouvernement du Québec :

Billets à recevoir du gouvernement du Québec	3 194 185
Prêts, actions, parts, honoraires de garantie à recevoir et créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	1 021 834
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	1 649 184
Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec	1 107 355
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	763 776
Engagements de financement - Ententes acceptées par les clients :	
Prêts	563 403
Garanties	774 173
	9 073 910

Investissement Québec

La concentration du risque de crédit au 31 mars 2010 se détaille comme suit :

Par secteur d'activité :	Prêts,	Actions,	Parts,	Honoraires	Créances	Garanties,	Engage-	Engage-	Total
	déduction faite de la provision cumulée pour pertes	déduction faite de la provision cumulée pour pertes	déduction faite de la provision cumulée pour pertes	à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes				
Entreprises du secteur primaire	9 404	2 172	79	197	-	5 001	3 691	6 124	26 668
Entreprises du secteur secondaire									
Matériel de transport	240 166	-	-	78 413	-	1 507 780	270 935	527 736	2 625 030
Métaux de 1 ^{re} transformation et produits métalliques	81 207	49 975	-	2 558	9	45 779	14 785	20 680	214 993
Produits du bois	119 872	-	-	1 147	4	28 524	32 316	19 349	201 212
Machinerie	54 145	-	-	1 461	1	29 906	107 332	20 289	213 134
Autres	229 314	116	-	7 301	(2)	146 768	50 919	66 343	500 759
	724 704	50 091	-	90 880	12	1 758 757	476 287	654 397	3 755 128
Entreprises du secteur tertiaire	154 079	572	258	8 407	35	242 083	24 304	125 781	555 519
	888 187	52 835	337	99 484	47	2 005 841	504 282	786 302	4 337 315

Auprès du gouvernement du Québec :

Billets à recevoir du gouvernement du Québec	2 875 034
Prêts, actions, parts, honoraires de garantie à recevoir et créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	961 644
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	1 766 219
Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec	1 093 325
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	733 893
Engagements de financement - Ententes acceptées par les clients :	
Prêts	479 375
Garanties	675 132
	8 584 622

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que court la Société si les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers fluctuent et entraînent des pertes.

Évaluation du risque de marché

En raison des placements classés comme disponibles à la vente, des actions désignées comme détenues à des fins de transaction et des actifs liés aux instruments financiers dérivés classés comme détenus à des fins de transaction, la Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours boursiers. La politique de placement encadre le risque de marché grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion des risques du marché fréquemment utilisé dans l'industrie financière. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps, à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps choisi est d'une journée.

VaR au 31 mars :

	2011	2010
Taux d'intérêt	(469)	(488)
Taux de change	(1 306)	(1 337)
Cours boursiers	(3 326)	(4 624)
Diversification	1 343	1 220
	(3 758)	(5 229)

Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés aux prêts que la Société consent et des frais d'intérêts liés aux emprunts que la Société contracte pour financer ces prêts. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments au bilan consolidé et hors bilan. Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt, la Société a recours à des stratégies d'appariement naturel de ses éléments d'actif et de passif, notamment en contractant ses emprunts de façon appropriée. De plus, elle complète de façon synthétique l'appariement des structures de taux d'intérêt de ses éléments d'actif et de passif à l'aide de produits dérivés négociés sur les marchés financiers. Cette activité est encadrée par une politique de gestion du risque de taux d'intérêt.

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel, sur le bénéfice net et sur le résultat étendu, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'impact de la dépense de provision pour pertes.

Sensibilité au taux d'intérêt au 31 mars :

	2011	2010
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le bénéfice net et sur le résultat étendu	2 146	(572)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le bénéfice net et sur le résultat étendu	(2 146)	572

Risque structurel de taux de change

Bien qu'une partie importante des garanties d'emprunts ou des engagements financiers que la Société accorde, de même que les honoraires de garantie y afférents, soient libellés en devises autres que le dollar canadien, l'impact sur le bénéfice net de la Société est considéré comme sans importance étant donné qu'une partie importante des garanties sont effectuées dans des interventions financières dont les pertes sont assumées par le gouvernement du Québec.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités. La politique de liquidité encadre ce risque grâce à des ratios reconnus par l'industrie financière et par les autorités réglementaires internationales.

Ainsi, la Société voit à appairer les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement et dispose d'un programme d'emprunt, tant à court terme qu'à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. De plus, des ententes d'emprunts à court terme ont été conclues avec des institutions financières. La Société dispose de deux ententes de financement irrévocables auprès d'institutions financières, chacune d'une durée initiale de 364 jours, pour un montant total pouvant aller jusqu'à 175 millions de dollars. La première entente, d'un montant autorisé de 125 millions de dollars, vient à échéance le 31 août 2011. La deuxième entente, d'un montant de 50 millions de dollars, vient à échéance le 28 février 2012. Les montants autorisés en vertu de ces programmes et de ces ententes sont établis de façon à parer aux imprévus.

Les tableaux ci-après présentent les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors bilan aux 31 mars 2011 et 2010. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

Les échéances contractuelles des passifs financiers au 31 mars 2011 se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits au bilan									
Emprunts à court terme	10 000	-	-	-	-	-	-	-	10 000
Emprunts à long terme	591 400	956 923	840 382	924 015	852 215	997 497	557 747	2 000	5 722 179
Intérêts sur les emprunts	64 667	64 112	58 709	53 747	52 747	227 511	356 164	-	877 657
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	377 427	377 427
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	5 577	4 277	3 212	2 317	1 747	2 315	(4 950)	-	14 495
Autres passifs	21 028	-	-	-	-	-	-	23 057	44 085
	692 672	1 025 312	902 303	980 079	906 709	1 227 323	908 961	402 484	7 045 843
Obligations hors bilan									
Engagements de financement et d'investissement	815 057	326 160	155 151	69 289	50 401	10 625	622	1 764 421	3 191 726
Garanties ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	1 910 164	1 910 164
	815 057	326 160	155 151	69 289	50 401	10 625	622	3 674 585	5 101 890
	1 507 729	1 351 472	1 057 454	1 049 368	957 110	1 237 948	909 583	4 077 069	12 147 733

(1) Les montants relatifs à ces passifs et obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

Investissement Québec

Les échéances contractuelles des passifs financiers au 31 mars 2010 se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits au bilan									
Emprunts à court terme	192 000	-	-	-	-	-	-	-	192 000
Emprunts à long terme	634 800	594 200	958 123	844 781	926 416	673 990	458 000	4 000	5 094 310
Intérêts sur les emprunts	53 853	46 321	46 105	40 859	38 313	171 335	347 006	-	743 792
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	378 988	378 988
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	6 129	3 918	2 530	1 791	1 536	3 222	(6 956)	-	12 170
Autres passifs	31 742	-	-	-	-	-	-	21 983	53 725
	918 524	644 439	1 006 758	887 431	966 265	848 547	798 050	404 971	6 474 985
Obligations hors bilan									
Engagements de financement et d'investissement	709 432	286 233	246 738	114 043	48 314	27 609	-	1 644 226	3 076 595
Garanties ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	2 005 841	2 005 841
	709 432	286 233	246 738	114 043	48 314	27 609	-	3 650 067	5 082 436
	1 627 956	930 672	1 253 496	1 001 474	1 014 579	876 156	798 050	4 055 038	11 557 421

(1) Les montants relatifs à ces passifs et obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

29. Engagements de financement et d'investissement

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans les FIER-Régions, dans le fonds commun du FIER Partenaires, dans les Fonds-Soutien et dans d'autres sociétés en commandite.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	Dont les pertes ne sont pas rem- boursées et les contributions ne sont pas assumées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont rem- boursées et les contributions sont assumées par le gouvernement du Québec	Total 2011	Total 2010
Engagements de financement				
Ententes autorisées qui ne sont pas encore acceptées par les clients				
Prêts	2 427	108 532	110 959	181 543
Garanties	18 784	241 810	260 594	256 584
Contributions financières	3 655	641 925	645 580	666 018
	24 866	992 267	1 017 133	1 104 145
Ententes acceptées par les clients				
Prêts ^{(1) (2) (3) (4)}	26 806	563 403	590 209	504 282
Garanties	121 584	774 173	895 757	786 302
Contributions financières	154 497	184 626	339 123	319 813
	302 887	1 522 202	1 825 089	1 610 397
	327 753	2 514 469	2 842 222	2 714 542
Engagements d'investissement				
Parts de sociétés en commandite				
FIER-Régions	-	20 239	20 239	35 782
FIER Partenaires, s.e.c.	-	52 544	52 544	62 381
Fonds-Soutien	-	4 000	4 000	4 000
Sociétés satellites	-	229 529	229 529	214 261
	-	306 312	306 312	316 424
	327 753	2 820 781	3 148 534	3 030 966

Aucun engagement n'était libellé en dollars américains aux 31 mars 2011 et 2010.

- (1) Y compris un montant de 352,2 millions de dollars dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 0,25 % et 10,00 % et qui ont une durée qui varie entre 3 et 30 ans.
(2) Y compris un montant de 84,3 millions de dollars dont les taux d'intérêt sont variables.
(3) Y compris un montant de 146,9 millions de dollars qui ne porte pas intérêt.
(4) Y compris un montant de 6,8 millions de dollars dont les taux d'intérêt ne sont pas encore établis au 31 mars 2011.

30. Autres engagements

La Société s'est engagée à verser des honoraires de 43,2 millions de dollars au 31 mars 2011 (45,6 millions au 31 mars 2010) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

La Société s'est engagée à verser des contributions financières en vertu du « Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi », administré par Emploi-Québec et destiné aux entreprises. La Société n'avait aucun engagement relatif à ces contributions aux 31 mars 2011 et 2010.

31. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué de l'avoir. Au 31 mars 2011, le capital de la Société s'élevé à 689,8 millions de dollars (610,5 millions de dollars au 31 mars 2010).

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital formulée par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Les informations sur les objectifs en matière de capital sont mentionnées à la note 1. Les objectifs n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

32. Régimes de retraite

Les membres du personnel d'Investissement Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Au 31 mars 2011, le taux de cotisation d'Investissement Québec est de 8,69 % de la masse salariale cotisable pour le RREGOP (8,19 % au 31 mars 2010), de 11,54 % pour le RRPE (10,54 % au 31 mars 2010), et de 7,25 % pour le RRF (7,25 % au 31 mars 2010). Les obligations d'Investissement Québec à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Les cotisations d'Investissement Québec imputées aux résultats consolidés de l'exercice s'élevaient à 2,0 millions de dollars (2,0 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2010).

Certains membres de la haute direction participent à un régime de rentes d'appoint. Les responsabilités de l'employeur à l'égard de ce régime de retraite consistent à assumer entièrement les prestations au moment de la retraite du bénéficiaire. Ainsi, aucune cotisation n'est payée par les employés ni par l'employeur. Les obligations de l'employeur s'élevaient à 2,2 millions de dollars au 31 mars 2011 (1,6 million au 31 mars 2010) et figurent au poste « Autres éléments de passif » du bilan consolidé. L'obligation au titre des prestations constituées s'élevait à 4,9 millions de dollars au 31 mars 2011 (3,0 millions au 31 mars 2010). La Société a imputé 0,6 million de dollars aux résultats consolidés de l'exercice terminé le 31 mars 2011 (0,4 million au 31 mars 2010). Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes : le taux de rendement prévu du régime est de 5,50 % et le taux de croissance de la rémunération est de 3,00 %. L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en date du 31 mars 2011. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en date du 28 février 2012.

Par ailleurs, une fiducie a été constituée afin de garantir les obligations de la Société au titre des prestations constituées aux termes du régime de rente d'appoint. En vertu de la convention de fiducie, la Société a souscrit une lettre de crédit bancaire auprès d'une institution financière, en faveur du fiduciaire, d'un montant de 8,5 millions de dollars. Celui-ci tient compte des impôts qui seront payables selon la réglementation canadienne en vigueur et qui seront récupérés lors du versement des prestations aux bénéficiaires du régime de rente d'appoint.

33. Congés de maladie et vacances à payer

	2011	2010
Solde au début de l'exercice	12 012	11 582
Dépense de l'exercice	4 157	4 360
Montants versés au cours de l'exercice	(3 310)	(3 930)
Solde à la fin de l'exercice	12 859	12 012

34. Éventualités

En vertu du décret 1393-2001 du gouvernement du Québec, daté du 21 novembre 2001, 9109-3294 Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a fait l'acquisition, en décembre 2001, d'un terrain contaminé pour le prix de 1 \$. Investissement Québec est garante, avec une tierce partie, du passif environnemental de ce terrain. À cet égard, la Société a inscrit un passif de 4,9 millions de dollars au 31 mars 2011 (4,9 millions au 31 mars 2010). Au cours de l'exercice, la Société a diminué son passif d'un montant de 14 000 \$ à titre de paiement de frais liés aux travaux de décontamination et d'assainissement. De plus, en vertu de la réglementation en matière d'environnement, la Société pourrait être tenue de réaliser des travaux de décontamination additionnels. En date du 31 mars 2011, la Société ne peut estimer le coût de ces travaux éventuels. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

35. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

36. Événement postérieur à la date du bilan

Le 9 décembre 2010, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec. Cette loi prévoit la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec, qui continueront, à compter du 1^{er} avril 2011, leur existence en Investissement Québec, une compagnie à fonds social, ayant pour mission de contribuer à la prospérité du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Cette société exercera des activités de prestation de services financiers. De plus, elle administrera des programmes d'aide financière et elle exécutera tout autre mandat qui lui sera confié par le gouvernement, lesquels font partie du Fonds du développement économique (le Fonds) institué en vertu de la Loi. Celle-ci précise, de plus, les sommes qui composent le Fonds et celles qui peuvent y être prises, notamment la rémunération versée à la Société pour l'administration des programmes et l'exécution des mandats faisant partie du Fonds. La Loi établit les règles relatives aux responsabilités de la Société dans l'administration des programmes d'aide et dans l'exécution des mandats que lui confiera le gouvernement. Elle prévoit également la responsabilité du gouvernement relativement à ces programmes et à ces mandats.

En vertu de la Loi, Investissement Québec procédera, le 1^{er} avril 2011, au transfert au Fonds de certains éléments d'actif et de passif ainsi que des garanties hors bilan. À la date de publication des états financiers de la Société, la direction n'a pas toutes les données nécessaires pour évaluer le montant des éléments transférés.

Comme les états financiers de la Société générale de financement du Québec seront publiés après ceux de la Société, il n'est pas possible de divulguer l'information financière relative à la fusion.

Par ailleurs, le ministre des Finances souscrira, après le 1^{er} avril 2011, un montant de 400 millions de dollars au capital-actions de la Société.

37. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2010 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2011.

Investissement Québec

38. Bilans d'Investissement Québec et de ses filiales

	Investissement Québec non consolidé	IO Immigrants Investisseurs inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications ⁽¹⁾	Total consolidé 2011	Total consolidé 2010
ACTIF							
Encaisse	3 324	242	12	161	-	3 739	3 760
Placements temporaires	73 248	23 754	2 395	-	-	99 397	101 808
Placements	37 811	3 493 315	193 987	17	-	3 725 130	3 315 004
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	945 709	-	-	-	-	945 709	888 187
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	59 375	-	-	-	-	59 375	52 835
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	298	-	-	-	-	298	337
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	94 959	-	-	-	-	94 959	99 484
Avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec	1 102 258	-	-	5 097	-	1 107 355	1 093 325
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	763 776	-	-	-	-	763 776	733 893
Placements dans les filiales, à la valeur de consolidation	73 999	-	-	-	(73 999)	-	-
Avances à des filiales	229 438	-	-	-	(229 438)	-	-
Autres éléments d'actif	11 126	1 473	97	61	(1 875)	10 882	9 315
	3 395 321	3 518 784	196 491	5 336	(305 312)	6 810 620	6 297 948
PASSIF ET AVOIR							
Passif							
Emprunts à court terme	10 000	-	-	-	-	10 000	192 000
Emprunts à long terme	2 253 180	3 170 069	-	-	-	5 423 249	4 801 513
Intérêts courus sur les emprunts	15 885	-	-	-	-	15 885	16 161
Avances de la société mère	-	-	229 267	171	(229 438)	-	-
Passif au titre de la garantie	377 427	-	-	-	-	377 427	378 988
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	-	232 430	-	-	-	232 430	228 097
Autres éléments de passif	49 021	8 458	1 264	4 953	(1 875)	61 821	70 681
	2 705 513	3 410 957	230 531	5 124	(231 313)	6 120 812	5 687 440
Avoir							
Avoir initial et capital-actions	32 944	1	1	3	(5)	32 944	32 944
Bénéfices non répartis (déficit)	630 870	81 832	(34 041)	209	(48 000)	630 870	568 714
Cumul des autres éléments du résultat étendu	25 994	25 994	-	-	(25 994)	25 994	8 850
	689 808	107 827	(34 040)	212	(73 999)	689 808	610 508
	3 395 321	3 518 784	196 491	5 336	(305 312)	6 810 620	6 297 948
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	1 910 164	-	-	-	-	1 910 164	2 005 841

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

39. Résultats d'Investissement Québec et de ses filiales

	Investissement Québec non consolidé	IO Immigrants Investisseurs inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications ⁽¹⁾	Total consolidé 2011	Total consolidé 2010
Revenus du portefeuille							
Intérêts sur les interventions financières	161 220	-	-	-	-	161 220	112 942
Honoraires de garantie	57 840	-	-	-	-	57 840	70 696
Primes au risque	3 503	-	-	-	-	3 503	6 585
Commissions d'engagement	8 501	-	-	-	-	8 501	12 908
Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients	(31 927)	-	-	-	-	(31 927)	(43 285)
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	-	110 806	-	-	-	110 806	109 425
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	-	110 522	-	-	-	110 522	102 511
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	196	231	74	-	-	501	255
Honoraires – Société apparentée, IQ Immigrants Investisseurs inc.	1 568	-	-	-	(1 568)	-	-
Autres revenus	19 074	8 972	(6 627)	27	-	21 446	20 741
	219 975	230 531	(6 553)	27	(1 568)	442 412	392 778
Dépenses du portefeuille							
Intérêts liés au portefeuille d'interventions financières	80 273	-	-	-	-	80 273	46 154
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	-	110 726	-	-	-	110 726	108 846
Honoraires d'intermédiaires financiers	-	52 814	-	-	-	52 814	42 528
Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières - Société mère	-	1 776	-	-	(1 776)	-	-
Autres dépenses	8 147	558	-	3	333	9 041	6 901
	88 420	165 874	-	3	(1 443)	252 854	204 429
Provision							
Provision pour pertes	100 059	-	-	-	-	100 059	234 095
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(98 356)	-	-	-	-	(98 356)	(206 635)
Provision pour pertes nette	1 703	-	-	-	-	1 703	27 460
Avantages conférés							
Avantages conférés aux clients	78 678	-	-	-	-	78 678	199 033
Avantages conférés aux clients recouvrables du gouvernement du Québec	(70 118)	-	-	-	-	(70 118)	(177 306)
Avantages conférés nets	8 560	-	-	-	-	8 560	21 727
Contributions financières							
Contributions financières non remboursables	50 143	51 938	-	78	-	102 159	103 959
Contributions financières non remboursables recouvrables du gouvernement du Québec	(50 143)	-	-	(78)	-	(50 221)	(49 357)
Contributions financières nettes	-	51 938	-	-	-	51 938	54 602
Frais d'administration	63 678	500	1 148	-	(125)	65 201	58 018
Bénéfice net avant la quote-part des résultats des filiales	57 614	12 219	(7 701)	24	-	62 156	26 542
Quote-part des résultats des filiales	4 542	-	-	-	(4 542)	-	-
Bénéfice net	62 156	12 219	(7 701)	24	(4 542)	62 156	26 542

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'actionnaire d'IQ FIER inc.

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'IQ FIER inc., qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, l'état des résultats et du déficit cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'IQ FIER inc. au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 19 mai 2011

IQ FIER inc.**Bilan**

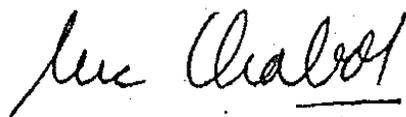
Au 31 mars (en milliers de dollars)

	2011	2010
ACTIF		
Encaisse	12	11
Placements temporaires (note 5)	2 395	19 212
Placements (note 6)	193 987	184 488
Autres éléments d'actif	97	59
	196 491	203 770
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif		
Avances de la Société mère, sans intérêt, échéant entre décembre 2017 et décembre 2021	229 267	229 267
Honoraires à payer à la Société mère	1 235	842
Somme à payer à FIER Partenaires, s.e.c.	29	-
	230 531	230 109
Capitaux propres		
Capital-actions (note 7)	1	1
Déficit cumulé	(34 041)	(26 340)
	(34 040)	(26 339)
	196 491	203 770

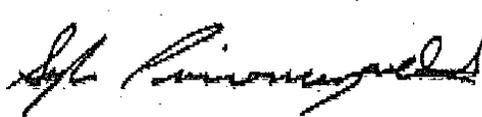
Engagements d'investissement (note 10)**Événement postérieur à la date du bilan (note 12)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Luc Chabot
Président du conseil
d'administration



Sylvie Pinonnault
Administratrice

IQ FIER inc.**Résultats et déficit cumulé**

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2011	2010
Produits liés à l'exploitation		
Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	74	31
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	(6 627)	(4 851)
	(6 553)	(4 820)
Charges		
Honoraires d'administration - Société mère, au titre de :		
Salaires, avantages sociaux et autres	774	434
Services administratifs	364	350
	1 138	784
Honoraires professionnels	10	5
	1 148	789
Perte nette	(7 701)	(5 609)
Déficit cumulé au début	(26 340)	(20 731)
Déficit cumulé à la fin	(34 041)	(26 340)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ FIER inc.**Flux de trésorerie**

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette	(7 701)	(5 609)
Ajustement pour la variation de la moins-value non réalisée sur les placements	6 627	4 851
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Autres éléments d'actif	(38)	(10)
Honoraires à payer à la Société mère	393	147
Somme à payer à une société apparentée	29	-
	(690)	(621)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	(18 653)	(18 805)
Distributions	2 527	-
	(16 126)	(18 805)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Avances de la Société mère	-	21 500
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(16 816)	2 074
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	19 223	17 149
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 407	19 223
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	12	11
Placements temporaires	2 395	19 212
	2 407	19 223

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ FIER inc.**Notes complémentaires aux états financiers**

Au 31 mars 2011 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

IQ FIER inc., constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, tel qu'autorisé par le décret 1171-2004, daté du 15 décembre 2004, et en vertu de l'article 36 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L. R.Q., c. I-16.1), est une filiale en propriété exclusive d'Investissement Québec et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. Elle a pour objet d'investir dans différents fonds découlant du Fonds d'intervention économique régional, lesquels investissent dans des entreprises sous forme d'équité ou de quasi-équité, aux étapes de démarrage et de développement.

En vertu du décret 1171-2004, daté du 15 décembre 2004 et modifié par les décrets 680-2005 et 651-2006, datés respectivement du 29 juin 2005 et du 28 juin 2006, IQ FIER inc. peut investir une somme maximale de 318 millions de dollars, comme suit : jusqu'à 192 millions pour soutenir la création de FIER-Régions; jusqu'à 90 millions dans le fonds commun du FIER Partenaires et jusqu'à concurrence de 36 millions pour la mise en place de Fonds-Soutien. Les sommes ainsi investies par la Société proviennent de la Société mère qui, elle-même, est mandatée pour les recevoir du ministre des Finances du Québec.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur la Financière du Québec édicte que la société mère, Investissement Québec, établit un plan stratégique, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 28 août 2007 (décret 743-2007) et a pris fin le 31 mars 2010. Toutefois, en vertu de l'article 47 de cette même loi, ce plan continué de s'appliquer jusqu'à ce qu'un nouveau plan stratégique soit approuvé. Un nouveau plan stratégique est en cours d'élaboration. Celui-ci sera établi conformément à l'article 69 de la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec. Cette fusion prendra effet le 1^{er} avril 2011, comme mentionné à la note 12.

2. Énoncé des principales méthodes comptables*Utilisation d'estimations*

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur des instruments financiers. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice, ainsi que sur la présentation de divers renseignements connexes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers de l'exercice futur concerné.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers, autres que les placements détenus par une société de placements et à l'exception de certaines excusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La norme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, les gains et pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. La Société a choisi le 1^{er} avril 2003 comme date de transition des dérivés incorporés. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés à compter de la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés. Aux 31 mars 2011 et 2010, la Société ne détenait aucun contrat ni instrument financier en cours comportant des dérivés incorporés qui nécessiteraient d'être séparés.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires. La meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas de la perte nette.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse ou du découvert bancaire, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est considérée comme équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état des résultats.

Avances de la Société mère et honoraires à payer à la Société mère

Les avances de la Société mère et les honoraires à payer à celle-ci sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. La juste valeur des avances de la Société mère ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu qu'il n'existe pas de marché organisé pour ce type d'instruments. Par conséquent, la juste valeur est considérée comme équivalente à la valeur comptable. La juste valeur des honoraires à payer à la Société mère est considérée comme équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Placements

La Société est une société de placement au sens de la note d'orientation n° 18 concernant la comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulée « Société de placement (NOC-18) ».

En conformité avec cette note d'orientation, les placements ont été établis à leur juste valeur, c'est-à-dire le montant de la contrepartie dont conviendrait, à la date des états financiers, des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché.

La juste valeur des parts dans les sociétés en commandite et des actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités, est basée sur les états financiers audités de ces sociétés au 31 décembre et ajustée des opérations importantes de ces dernières pendant la période de décalage qui, à titre de sociétés de placement, sont évaluées à la juste valeur. Cependant, en vertu des ententes contractuelles avec les Fonds-Soutien et d'ententes contractuelles avec certains FIER-Régions, si le cumul des bénéfices nets annuels moins le cumul des pertes nettes annuelles est positif à la fin de la période de renonciation au rendement de chacune des conventions, la Société renonce à sa quote-part. De plus, en vertu d'ententes contractuelles avec certains autres FIER-Régions, la Société participe aux bénéfices, selon sa quote-part, jusqu'à concurrence d'un taux de rendement interne net de 5 % et ce, pour toute la durée du FIER. Elle participe également, selon sa quote-part, aux bénéfices générés par le FIER excédant un taux de rendement interne net de 15 %. En conséquence, la juste valeur des placements tient compte de ces clauses. La quote-part des résultats de ces sociétés est comptabilisée sous la rubrique « Variation de la moins-value non réalisée sur les placements » de l'état des résultats.

Honoraires d'administration – Société mère

La Société verse des honoraires d'administration à Investissement Québec. Ces honoraires représentent la quote-part des salaires et de certains services administratifs de la Société mère qui sont attribuables à la Société. Ces honoraires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers et sont comptabilisés au coût après amortissement. La juste valeur des autres passifs financiers est considérée comme équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

3. Modifications de normes comptables futures**Normes internationales d'information financière**

La Société appliquera, à compter du 1^{er} avril 2011, les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards – IFRS*).

4. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent des titres de créance ayant un prix coté négocié moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur 2011
Actifs financiers				
Encaisse	12	-	-	12
Placements temporaires	2 395	-	-	2 395
Parts de sociétés en commandite	-	-	193 982	193 982
	2 407	-	193 982	196 389

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur 2010
Actifs financiers				
Encaisse	11	-	-	11
Placements temporaires	19 212	-	-	19 212
Parts de sociétés en commandite	-	-	184 483	184 483
	19 223	-	184 483	203 706

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	Parts de sociétés en commandite 2011	Parts de sociétés en commandite 2010
Solde au début de l'exercice	184 483	170 529
Pertes non réalisées comprises dans le bénéfice net	(6 627)	(4 851)
Acquisitions	18 653	18 805
Distributions	(2 527)	-
Solde à la fin de l'exercice	193 982	184 483

5. Placements temporaires

	2011	2010
Acceptation bancaire, 1,00 %, échéant en avril 2011	2 395	19 212

6. Placements

	2011	2010
Parts de sociétés en commandite		
FIER-Régions – 66,67 % des parts émises par chacune des sociétés en commandite, échéant entre décembre 2015 et décembre 2017 ^{(1) (2)}	142 710	137 994
FIER Partenaires, s.e.c. – 50 % des parts émises, échéant au plus tard en mars 2017 ⁽³⁾	25 823	20 097
Fonds-Soutien – 66,67 % des parts émises par chacune des sociétés en commandite, échéant entre décembre 2015 et juin 2018 ^{(1) (2)}	25 449	26 392
	193 982	184 483
Actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités		
FIER-Régions – Actions sans droit de vote	3	3
FIER Partenaires inc. – 50 % des actions avec droit de vote	-	-
Fonds-Soutien – Actions sans droit de vote	2	2
	5	5
	193 987	184 488

- (1) Ces dates pourront être reportées par les commandités avec le consentement unanime des commanditaires pour au plus deux périodes supplémentaires d'un an.
- (2) Selon les conventions des Fonds-Soutien et de certains FIER-Régions, en tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, les autres commanditaires ont une option d'achat des parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat des parts détenues par la Société, pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.
- (3) Cette date pourra être reportée par les commandités avec le consentement unanime des commanditaires pour au plus trois périodes supplémentaires d'un an.

7. Capital-actions

Autorisé

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale :

Catégorie « B », sans droit de vote, non participantes, dividende fixe, non cumulatif au taux de 8 % du montant versé par action, par année, préférentiel au dividende sur actions de catégorie « A », rachetables au gré de la Société ou du détenteur à un prix à être convenu entre la Société et les détenteurs d'actions de catégorie « B ».

Catégorie « A », avec droit de vote et participantes.

Émis et payé

	2011	2010
10 actions de catégorie « A »	1	1

8. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué de ses capitaux propres. Au 31 mars 2011, le capital de la Société a un solde négatif de 34,0 millions de dollars (solde négatif de 26,3 millions au 31 mars 2010).

La Société reçoit des sommes de la Société mère afin d'effectuer des investissements conformément à sa mission. La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital par une source externe. Les objectifs n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

9. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, les risques de marché et le risque de liquidité. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités assurent l'optimisation du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, la Société dispose de moyens favorisant une prise de décision éclairée lors de l'analyse, de l'autorisation et du suivi d'un investissement dans un fonds découlant du Fonds d'intervention économique régional. Elle limite le risque de crédit grâce à la diversification de son portefeuille par secteur d'activité, par stade de développement et par région géographique.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit à la date du bilan, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2011	2010
Au bilan		
Encaisse	12	11
Placements temporaires	2 395	19 212
Placements	193 982	184 483
	196 389	203 706
Hors bilan		
Engagements d'investissement	76 783	102 163
	273 172	305 869

Risques de marché

Ces risques comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque de prix des actions :

Risque de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt a un impact limité sur les revenus d'intérêts de la Société. Les placements temporaires contractés par la Société sont de très courte échéance, réduisant ainsi l'impact de la variation des taux d'intérêt sur les résultats.

Risque de devise

La Société n'est pas affectée par le risque de devise puisque tous les actifs et passifs sont libellés en dollars canadiens.

Risque de prix des actions

La Société n'est pas affectée par le risque de prix des actions puisqu'elle ne détient pas directement de titres cotés en Bourse.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités vise à garantir l'accès à des fonds en temps opportun et à coût raisonnable. Les principales sorties de fonds requises sont les investissements dans différents fonds découlant du Fonds d'intervention économique régional. Les sommes nécessaires à ces investissements proviennent de la Société mère qui, elle-même, est mandatée pour les recevoir du ministre des Finances du Québec, selon les décrets mentionnés dans la note 1.

10. Engagements d'investissement

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte divers engagements. Ceux-ci représentent les ententes d'investissement autorisées par la Société. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car certains de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2011	2010
Parts de sociétés en commandite		
FIER-Régions	20 239	35 782
FIER Partenaires, s.e.c.	52 544	62 381
Fonds-Soutien	4 000	4 000
	76 783	102 163
Les déboursements futurs estimés découlant des engagements se détaillent comme suit :		
Moins d'un an	25 863	46 622
De 1 à 2 ans	16 150	14 050
De 2 à 3 ans	8 350	21 802
	50 363	82 474
Échéance indéterminée	26 420	19 689
	76 783	102 163

11. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

12. Événement postérieur à la date du bilan

Le 9 décembre 2010, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec. Cette loi prévoit la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec, qui continueront, à compter du 1^{er} avril 2011, leur existence en Investissement Québec, une compagnie à fonds social, ayant pour mission de contribuer à la prospérité du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Cette société exercera des activités de prestation de services financiers, elle administrera des programmes d'aide financière et elle exécutera tout autre mandat qui lui sera confié par le gouvernement. IQ FIER inc. demeurera une filiale en propriété exclusive d'Investissement Québec.

Rapport des auditeurs indépendants

À l'actionnaire d'IQ Immigrants Investisseurs inc.,

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'IQ Immigrants Investisseurs inc., qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, les états des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

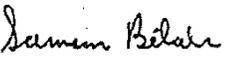
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'IQ Immigrants Investisseurs inc. au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.


Belairite + Turcotte s.e.m. inc.

Québec, le 19 mai 2011

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 16162

IQ Immigrants Investisseurs inc.**Bilan**

Au 31 mars (en milliers de dollars)

	2011	2010
ACTIF		
Encaisse	242	71
Placements temporaires (note 6)	23 754	50 809
Placements (note 7)	3 493 315	3 122 434
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 473	1 404
	3 518 784	3 174 718
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif		
Emprunts à long terme (note 9)	3 170 069	2 843 398
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	232 430	228 097
Honoraires à payer à la Société mère	640	634
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec	941	1 331
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	4 779	3 887
Autres éléments de passif	2 098	18 907
	3 410 957	3 096 254
Capitaux propres		
Capital-actions (note 10)	1	1
Bénéfices non répartis	81 832	69 613
Cumul des autres éléments du résultat étendu	25 994	8 850
	107 826	78 463
	107 827	78 464
	3 518 784	3 174 718

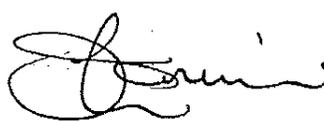
Engagements (note 15)**Événement postérieur à la date du bilan (note 17)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Jacques Daoust
Président du conseil
d'administration



Jean Larivée
Administrateur

IQ Immigrants Investisseurs inc.**Résultats**

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2011	2010
Produits liés à l'exploitation		
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	110 806	109 425
Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	231	155
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	110 522	102 511
Revenus d'intérêts sur les obligations et autres titres de créance	3 795	3 621
Revenus de dividendes sur les actions et autres titres de participation	3 706	2 554
Gain (perte) de change réalisé	(60)	378
Gain réalisé sur les placements disponibles à la vente	1 531	2 394
	230 531	221 038
Charges liées à l'exploitation		
Contributions financières non remboursables (note 12)	51 938	54 602
Honoraires d'intermédiaires financiers	52 814	42 528
Frais d'intérêts liés aux emprunts à long terme	110 726	108 846
Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières - Société mère	1 776	1 676
Autres charges	558	507
	217 812	208 159
Honoraires d'administration - Société mère, au titre de :		
Salaires, avantages sociaux et autres	239	230
Services administratifs	261	248
	500	478
Bénéfice net	12 219	12 401

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ Immigrants Investisseurs inc.**Résultat étendu**

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2011	2010
Bénéfice net	12 219	12 401
Autres éléments du résultat étendu		
Gains non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	18 675	28 424
Reclassement dans les résultats nets des gains réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	(1 531)	(2 394)
Variation nette des gains non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	17 144	26 030
Résultat étendu	29 363	38 431

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ Immigrants Investisseurs inc.**État de la variation des capitaux propres**

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2011	2010
Capital-actions	1	1
Bénéfices non répartis au début	69 613	57 212
Bénéfice net	12 219	12 401
Bénéfices non répartis à la fin	81 832	69 613
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début	8 850	(17 180)
Variation nette des gains non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	17 144	26 030
Cumul des autres éléments du résultat étendu à la fin	25 994	8 850
Capitaux propres	107 827	78 464

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ Immigrants Investisseurs inc.**Flux de trésorerie**

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	12 219	12 401
Ajustements pour :		
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements	(109 472)	(107 879)
Gain réalisé sur les placements disponibles à la vente	(1 531)	(2 394)
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(110 522)	(102 511)
Frais d'intérêts liés aux emprunts à long terme	110 726	108 846
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	(69)	62
Honoraires à payer à la Société mère	6	32
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec	(390)	807
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	892	451
Autres éléments de passif	(16 809)	17 792
	(114 950)	(72 393)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	17 536	(7 431)
Acquisition de placements	(841 372)	(918 368)
Disposition de placements	598 638	843 449
	(225 198)	(82 350)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Emprunts à long terme	847 600	856 800
Remboursements des emprunts à long terme	(516 800)	(704 800)
	330 800	152 000
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(9 348)	(2 743)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	30 935	33 678
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	21 587	30 935
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	242	71
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition	21 345	30 864
	21 587	30 935

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ Immigrants Investisseurs inc.**Notes complémentaires aux états financiers**

Au 31 mars 2011 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

IQ Immigrants Investisseurs inc., constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, tel qu'autorisé par le décret 699-2000, daté du 7 juin 2000, et en vertu de l'article 36 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), est une filiale en propriété exclusive d'Investissement Québec et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. Elle coordonne la cueillette, la gestion et le placement de sommes d'argent provenant d'immigrants investisseurs. Elle affecte les revenus générés par le placement de ces sommes d'argent, entre autres, pour le programme d'aide financière destiné aux entreprises, qu'elle administre. De plus, en vertu du décret 29-2005, daté du 26 janvier 2005, une partie des revenus générés par le placement de ces sommes d'argent est également affectée, à titre de contributions financières, au « Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi » administré par Emploi-Québec et destiné aux entreprises de même qu'aux activités de promotion de l'immigration d'affaires du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur la Financière du Québec édicte que la société mère, Investissement Québec, établit un plan stratégique, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 28 août 2007 (décret 743-2007) et a pris fin le 31 mars 2010. Toutefois, en vertu de l'article 47 de cette même loi, ce plan continue de s'appliquer jusqu'à ce qu'un nouveau plan stratégique soit approuvé. Un nouveau plan stratégique est en cours d'élaboration. Celui-ci sera établi conformément à l'article 69 de la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec. Cette fusion prendra effet le 1^{er} avril 2011, comme mentionné à la note 17.

2. Énoncé des principales méthodes comptables*Utilisation d'estimations*

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur des instruments financiers et de la baisse de valeur durable des actifs financiers disponibles à la vente. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice, ainsi que sur la présentation de divers renseignements connexes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers de l'exercice futur concerné.

Classement et évaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers, à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La norme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, et les gains et pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. La Société a choisi le 1^{er} avril 2003 comme date de transition à l'application des normes sur les dérivés incorporés. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés à compter de la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés. Aux 31 mars 2011 et 2010, la Société ne détenait aucun contrat ni instrument financier en cours comportant des dérivés incorporés qui nécessiteraient d'être séparés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse ou du découvert bancaire, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état des résultats.

Placements temporaires

Les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition sont considérés comme trésorerie et équivalents de trésorerie. Les placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état des résultats.

Placements**Billets à recevoir du gouvernement du Québec**

Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, ils sont présentés au bilan au coût après amortissement et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à leur date d'échéance et sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec » de l'état des résultats.

Autres placements

Les obligations et autres titres de créance et les actions et autres titres de participation sont désignés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction et d'ajouter les coûts de transaction y afférents à la valeur comptable des placements.

Ces placements disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés relativement à ceux-ci sont comptabilisés dans les « Autres éléments du résultat étendu » à l'état du résultat étendu. Au moment de la disposition, ces gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés sous la rubrique « Gain réalisé sur les placements disponibles à la vente » de l'état des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur les obligations et autres titres de créance » de l'état des résultats. Les revenus de dividendes sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus de dividendes sur les actions et autres titres de participation » de l'état des résultats.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ou au coût après amortissement, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Société de détenir ces actifs pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de leur juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation des placements disponibles à la vente se traduisant par une baisse de valeur durable de la juste valeur en deçà du coût ou du coût après amortissement, la perte non réalisée incluse dans le « Cumul des autres éléments du résultat étendu » est reclassée sous la rubrique « Gain réalisé sur les placements disponibles à la vente » de l'état des résultats. Les pertes de valeur comptabilisées aux résultats, à l'égard d'un titre de capitaux propres classé comme étant disponible à la vente, ne peuvent faire l'objet d'une reprise aux résultats. Les pertes de valeur comptabilisées aux résultats, à l'égard d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente, doivent être reprises aux résultats si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse du titre peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

Emprunts à long terme

Les emprunts à long terme sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. Au moment de leur comptabilisation initiale, les emprunts à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les emprunts à long terme sont présentés au bilan au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Frais d'intérêts liés aux emprunts à long terme » de l'état des résultats. Tout écart entre la juste valeur initiale et la contrepartie en trésorerie est reporté au bilan sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite viré progressivement aux résultats et constaté comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société encourt les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Honoraires à payer à la Société mère

Les honoraires à payer à la Société mère sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers et sont comptabilisés au coût après amortissement. Leur juste valeur est considérée comme équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs financiers sont classés dans la catégorie des prêts et créances et les autres passifs financiers sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers et sont comptabilisés au coût après amortissement. La juste valeur des autres actifs et passifs financiers est considérée comme équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Contributions financières non remboursables

Les contributions financières aux entreprises sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les contributions financières à Emploi-Québec sont comptabilisées aux résultats de l'exercice au cours duquel la dépense correspondante a été engagée par celui-ci. Les contributions financières au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel sa partie des revenus générés par le placement est comptabilisée.

Honoraires d'intermédiaires financiers

La Société verse des honoraires à des intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture de dossiers d'immigrants investisseurs.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés aux résultats lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier lorsque les services ont été rendus par l'intermédiaire financier.

Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières — Société mère

La Société verse des honoraires à la Société mère pour l'analyse et l'autorisation de contributions financières non remboursables recommandées par un intermédiaire financier ainsi que pour l'autorisation des déboursements de ces contributions.

Les honoraires relatifs à l'analyse et à l'autorisation sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs à l'autorisation des déboursements sont comptabilisés au moment où chacun de ceux-ci sont autorisés.

Honoraires d'administration - Société mère

La Société verse des honoraires d'administration à Investissement Québec. Ces honoraires représentent la quote-part des charges administratives et de certains frais communs de la Société mère qui sont attribuables à la Société. Ces honoraires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont constatés au poste « Gain réalisé sur les placements disponibles à la vente » de l'état des résultats. Les gains et les pertes de change non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont constatés au poste « Gains non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres éléments du résultat étendu » de l'état du résultat étendu.

3. Modifications de normes comptables futures**Normes internationales d'information financière**

La Société appliquera, à compter du 1^{er} avril 2011, les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards – IFRS*).

4. Valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan à la juste valeur ou au coût après amortissement selon les catégories définies par les normes comptables relatives aux instruments financiers publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
						2011
Actifs financiers						
Encaisse	242	-	-	-	-	242
Placements temporaires	21 345	2 409	-	-	-	23 754
Placements	-	-	299 130	3 194 185	-	3 493 315
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	-	-	-	1 473	-	1 473
	21 587	2 409	299 130	3 195 658	-	3 518 784
Passifs financiers						
Emprunts à long terme	-	-	-	-	3 170 069	3 170 069
Honoraires à payer à la Société mère	-	-	-	-	640	640
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec	-	-	-	-	941	941
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	-	-	-	-	4 779	4 779
Autres éléments de passif	-	-	-	-	2 098	2 098
	-	-	-	-	3 178 527	3 178 527

	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Encaisse	71	-	-	-	-	71
Placements temporaires	30 864	19 945	-	-	-	50 809
Placements	-	-	247 400	2 875 034	-	3 122 434
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	-	-	-	1 404	-	1 404
	30 935	19 945	247 400	2 876 438	-	3 174 718
Passifs financiers						
Emprunts à long terme	-	-	-	-	2 843 398	2 843 398
Honoraires à payer à la Société mère	-	-	-	-	634	634
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec	-	-	-	-	1 331	1 331
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	-	-	-	-	3 887	3 887
Autres éléments de passif	-	-	-	-	18 907	18 907
	-	-	-	-	2 868 157	2 868 157

5. Juste valeur des instruments financiers

Détermination de la juste valeur

La détermination de la juste valeur a pour objet d'établir approximativement à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires. La meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché. La Société utilise le cours du marché (cours acheteur/vendeur), lorsqu'il est disponible, pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. S'il n'existe pas de marché ou si le marché n'est pas considéré comme assez liquide, la Société détermine la juste valeur initiale au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers figurant au bilan, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après. Le tableau ne présente pas la juste valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels les avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs, et ceux qui ne sont pas couverts par les recommandations du chapitre 3862 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulé « Instruments financiers – information à fournir ».

	Valeur comptable	Juste valeur	Différence 2011	Valeur comptable	Juste valeur	Différence 2010
Actif financiers						
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction						
Encaisse et placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition	21 587	21 587	-	30 935	30 935	-
Actifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction						
Placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	2 409	2 409	-	19 945	19 945	-
Actifs financiers disponibles à la vente						
Obligations et autres titres de créance	113 268	113 268	-	117 540	117 540	-
Actions et autres titres de participation	185 862	185 862	-	129 860	129 860	-
Prêts et créances						
Billet à recevoir du gouvernement du Québec	3 194 185	3 254 835	60 650	2 875 034	2 946 706	71 672
Autres actifs	1 473	1 473	-	1 404	1 404	-
	3 518 784	3 579 434	60 650	3 174 718	3 246 390	71 672
Passifs financiers						
Autres passifs financiers						
Emprunts à long terme	3 170 069	3 232 104	(62 035)	2 843 398	2 915 155	(71 757)
Autres passifs	8 458	8 458	-	24 759	24 759	-
	3 178 527	3 240 562	(62 035)	2 868 157	2 939 914	(71 757)
			(1 385)			(85)

La juste valeur des instruments financiers figurant au bilan a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :

Encaisse et placements temporaires, autres actifs et passifs financiers

L'encaisse et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition sont comptabilisés à leur juste valeur. Cette dernière est considérée comme équivalente à leur valeur nominale en raison de leur échéance à court terme. Les placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition sont comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur à la date du bilan. La juste valeur des autres actifs et passifs financiers est considérée comme équivalente à leur valeur nominale en raison de leur échéance à court terme.

Placements

Les obligations et autres titres de créance et les actions et autres titres de participation sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur à la date du bilan. La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Emprunts à long terme

La juste valeur des emprunts à long terme est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques de crédit similaires.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent des titres de créance ayant un prix coté négocié moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur 2011
Actifs financiers				
Encaisse	242	-	-	242
Placements temporaires	2 430	21 324	-	23 754
Placements disponibles à la vente	185 862	113 268	-	299 130
	188 534	134 592	-	323 126

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur 2010
Actifs financiers				
Encaisse	71	-	-	71
Placements temporaires	7 333	43 476	-	50 809
Placements disponibles à la vente	131 277	116 123	-	247 400
	138 681	159 599	-	298 280

6. Placements temporaires

	2011	2010
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 1,00 % à 1,21 %, échéant en avril et en juin 2011	9 062	7 297
Certificat de dépôt, 1,22 %, échéant en juin 2011	1 022	9 859
Billets de trésorerie, de 0,20 % à 0,26 %, échéant entre avril et juin 2011	291	8 555
Billets de provinces du Canada, de 0,26 % à 1,23 %, échéant en avril et en mai 2011	3 078	-
Bons du Trésor de l'Ontario, de 1,08 % à 1,09 %, échéant en juin 2011	5 462	4 438
Bons du Trésor du Canada, de 0,16 % à 0,92 %, échéant en mai 2011	2 430	-
Bons du Trésor du Québec	-	715
	21 345	30 864
Placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition :		
Bon du Trésor de l'Ontario, 1,36 %, échéant en avril 2011	1 631	5 197
Billet d'une province du Canada, 1,18 %, échéant en mai 2011	100	2 043
Bon du Trésor du Manitoba, 1,30 %, échéant en avril 2011	678	-
Acceptation bancaire	-	525
Certificat de dépôt	-	1 049
Bon du Trésor du Québec	-	3 798
Bons du Trésor du Canada	-	7 333
	2 409	19 945
	23 754	50 809

7. Placements

	2011	2010
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 2,23 % à 4,94 %, échéant entre avril 2011 et mars 2016, valeur nominale de 3,5 milliards de dollars	3 194 185	2 875 034
Obligations et autres titres de créance, de 2,00 % à 11,90 %, échéant entre mai 2011 et février 2036, valeur nominale de 109,1 millions de dollars	113 268	117 540
Actions et autres titres de participation	185 862	129 860
	3 493 315	3 122 434

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 16,9 millions en dollars canadiens au 31 mars 2011 (14,7 millions au 31 mars 2010) et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 21,8 millions en dollars canadiens au 31 mars 2011 (13,3 millions au 31 mars 2010).

L'échéancier des placements se détaille comme suit :

Moins de 1 an	536 375	521 870
De 1 à 2 ans	662 825	526 648
De 2 à 3 ans	526 017	644 841
De 3 à 4 ans	810 587	513 520
De 4 à 5 ans	763 243	777 966
De 5 à 10 ans	7 657	7 002
De 10 à 20 ans	480	727
Plus de 20 ans	269	-
	3 307 453	2 992 574
Aucune échéance	185 862	129 860
	3 493 315	3 122 434

Les gains (pertes) non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente se détaillent comme suit :

	Coût	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur 2011	Coût	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur 2010
Obligations et autres titres de créance	111 668	1 809	(209)	113 268	115 452	2 285	(197)	117 540
Actions et autres titres de participation	161 468	27 237	(2 843)	185 862	123 097	12 647	(5 884)	129 860
	273 136	29 046	(3 052)	299 130	238 549	14 932	(6 081)	247 400

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les pertes non réalisées sur ceux-ci sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché ou aux variations de change. Au 31 mars 2011, la Société a conclu que les pertes non réalisées, comptabilisées dans les « Autres éléments du résultat étendu » à l'état du résultat étendu, sont temporaires car la direction juge que la Société a la capacité et l'intention de détenir ces actifs pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement de leur juste valeur. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, la Société a comptabilisé aux résultats des baisses de valeur durables pour un montant de 2,1 millions de dollars (0,6 million au 31 mars 2010).

8. Emprunt bancaire

La Société dispose d'une marge de crédit bancaire d'un montant autorisé de 2 millions de dollars, portant intérêt au taux de base du prêteur (3,00 % au 31 mars 2011; 2,25 % au 31 mars 2010) et renouvelable annuellement. Aux 31 mars 2011 et 2010, celle-ci n'était pas utilisée.

9. Emprunts à long terme

	2011	2010
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2011 et mars 2016, valeur nominale de 3,5 milliards de dollars (taux effectifs de 2,23 % à 4,94 %) ⁽¹⁾	3 170 069	2 843 398

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme se détaille comme suit :

Moins de 1 an	526 400	506 000
De 1 à 2 ans	678 400	529 200
De 2 à 3 ans	542 800	679 600
De 3 à 4 ans	864 400	547 200
De 4 à 5 ans	847 600	866 800
	3 459 600	3 128 800

(1) Le paiement du capital est garanti par le Québec.

10. Capital-actions*Autorisé*

Un nombre illimité d'actions de catégorie « A », avec droit de vote et participantes, sans valeur nominale.

Émis et payé

	2011	2010
1000 actions de catégorie « A »	1	1

11. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué de ses capitaux propres. Au 31 mars 2011, le capital de la Société s'élève à 107,8 millions de dollars (78,5 millions au 31 mars 2010).

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Les informations sur les objectifs en matière de capital sont mentionnées à la note 1. Les objectifs n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

12. Contributions financières non remboursables

	2011	2010
Contributions financières – Entreprises	46 178	48 595
Contributions financières – Emploi-Québec	4 598	4 806
Contributions financières – Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	1 162	1 201
	51 938	54 602

13. Sensibilité au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie et ses effets sur les résultats financiers de la Société sont fonction des variations des taux d'intérêt.

La sensibilité de la Société aux variations des taux d'intérêt au 31 mars se détaille comme suit :

	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Actif						
Encaisse et placements temporaires	23 754	-	-	-	242	23 996
<i>Taux d'intérêt effectif</i>	1,0%					
Placements	112 277	424 098	2 762 671	8 407	185 862	3 493 315
<i>Taux d'intérêt effectif</i>	4,5%	4,2%	3,4%	1,7%		
Autres actifs	-	-	-	-	1 473	1 473
	136 031	424 098	2 762 671	8 407	187 577	3 518 784
Passif et capitaux propres						
Emprunts sans intérêt	108 079	407 010	2 654 980	-	-	3 170 069
<i>Taux d'intérêt effectif</i>	4,6%	4,3%	3,4%			
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	-	-	-	-	232 430	232 430
Autres passifs	-	-	-	-	8 458	8 458
Capitaux propres	-	-	-	-	107 827	107 827
	108 079	407 010	2 654 980	-	348 715	3 518 784
Écart de sensibilité 2011	27 952	17 088	107 691	8 407	(161 138)	-
Écart de sensibilité 2010	55 132	19 967	117 157	7 729	(199 985)	-

Le taux d'intérêt effectif représente le taux d'intérêt effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification du taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

14. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société. Les principaux éléments concernant les balises de ces risques sont inclus dans la politique de placement de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, la politique de placement de la Société mère requiert, pour les titres à court terme et les obligations corporatives à court terme, le respect d'une cote de crédit minimale de l'émetteur. Chaque trimestre, les gestionnaires doivent attester qu'ils se conforment aux dispositions de la politique. La Société évalue régulièrement leur performance.

La politique de placement de la Société limite le risque de concentration en prévoyant des balises afin de contrer une surexposition à un même titre ou à une même industrie.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit à la date du bilan, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2011	2010
Au bilan		
Encaisse	242	71
Placements temporaires	23 754	50 809
Placements	3 307 453	2 992 574
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 473	1 404
	3 332 922	3 044 858

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que court la Société si les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers fluctuent et entraînent des gains ou des pertes. Le portefeuille de placement de la Société est géré par des gestionnaires externes qui ont le mandat de mitiger les risques de marché tout en respectant la politique de placement de la Société mère. Chaque trimestre, les gestionnaires doivent attester qu'ils se conforment aux dispositions de la politique. La Société évalue régulièrement leur performance.

Évaluation du risque de marché

En raison des placements classés comme disponibles à la vente, la Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours boursiers. Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion des risques du marché fréquemment utilisé dans l'industrie. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps, à un niveau de confiance déterminé.

Les actifs financiers, classés dans la catégorie des prêts et créances, qui portent intérêt à taux fixe n'impliquent pas un risque de taux d'intérêt puisque ceux-ci sont comptabilisés au coût après amortissement. En conséquence, une variation du taux d'intérêt n'a pas d'impact sur les résultats et sur les autres éléments du résultat étendu de l'exercice.

Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes de marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps choisi est d'une journée.

VaR au 31 mars :

	2011	2010
Taux d'intérêt	(469)	(488)
Taux de change	(1 306)	(1 337)
Cours boursiers	(3 299)	(4 696)
Diversification	1 388	1 130
	(3 686)	(5 391)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités vise à garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale et ce, dans le respect de la politique de placement d'Investissement Québec et de ses filiales approuvée par le conseil d'administration de la Société mère. Les principales sorties de fonds requises sont les remboursements des billets aux immigrants investisseurs. Ces déboursés sont couverts par les billets à recevoir du gouvernement du Québec qui ont les mêmes échéances.

15. Engagements

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte divers engagements. Ceux-ci représentent les montants des contributions financières non remboursables dont le déboursement n'a pas été autorisé, de même que les sommes affectées aux contributions financières à Emploi-Québec dont la dépense n'a pas été encourue par celui-ci. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car certains de ceux-ci peuvent être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à verser des honoraires aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2011	2010
Contributions financières non remboursables – Entreprises	158 152	148 684
Honoraires d'intermédiaires financiers	43 192	45 629
	201 344	194 313
Les déboursements futurs estimés découlant des engagements se détaillent comme suit :		
Moins de 1 an	90 079	89 285
De 1 à 2 ans	49 042	46 419
De 2 à 3 ans	33 788	34 190
De 3 à 4 ans	22 304	17 987
De 4 à 5 ans	6 131	6 432
	201 344	194 313

16. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

17. Événement postérieur à la date du bilan

Le 9 décembre 2010, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec. Cette loi prévoit la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec, qui continueront, à compter du 1^{er} avril 2011, leur existence en Investissement Québec, une compagnie à fonds social, ayant pour mission de contribuer à la prospérité du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Cette société exercera des activités de prestation de services financiers, elle administrera des programmes d'aide financière et elle exécutera tout autre mandat qui lui sera confié par le gouvernement. IQ Immigrants investisseurs inc. demeurera une filiale en propriété exclusive d'Investissement Québec.

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2010 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2011.